

LE VIEUX PARIS
UNIVERSITAIRE

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PHILIBERT BERTHELIER, Fondateur de la République de Genève.
VIRIEU LE GRAND, Son château, Ses seigneurs.
UN SAVANT OUBLIÉ, Le Jésuite Fabri.
L'HOTEL DE SAVOISY. } Monographies parisiennes.
L'HOTEL JABACH. } Monographies parisiennes.

ALBERT CALLET
SECRÉTAIRE CHEF DES BUREAUX DE LA MAIRIE DU IVe ARRONDISSEMENT

LE VIEUX PARIS UNIVERSITAIRE

PRÉFACE DE ULYSSE ROBERT
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES

Summa sequar vestigia rerum.


GRAND SCEAU DE L'UNIVERSITÉ

PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15



A LA

MÉMOIRE DE MES DEUX FILS

ALBERT et VICTOR

MORT A DEUX ANS — MORT A DIX-NEUF ANS

Votre souvenir est, dans mon âme attendrie,
Comme un son triste et doux qu'on écoute longtemps.
V. H.

A. CALLET.

PRÉFACE

Le volume que j'ai l'honneur de présenter au public n'a pas de prétention à l'érudition. Il y eût fallu trop de détails. C'est un recueil d'articles sur la Sorbonne, nos grands Etablissements scientifiques, les Lycées et sur les anciens Collèges inconnus de la foule et qui sont exposés d'un jour à l'autre à tomber sous la pioche des démolisseurs.

De ce qui reste de ces derniers, mon ami Callet a voulu reproduire par l'image l'austère aspect : vieux murs, portails monumentaux, gracieuses chapelles gothiques et autres vestiges matériels des bâtiments scolaires qui se groupaient autour de l'antique Sorbonne. Ce qu'il a voulu rappeler, c'est la vie des écoliers parisiens d'autrefois. Il les a vus sous le côté pittoresque, c'est-à-dire au dehors de l'école dont Montaigne a dit : « C'est une vraie geole de jeunesse captive. On la rend desbauchée, la punissant avant qu'elle le soit. Arrivez y sur le point de leur office; vous n'oyez que cris d'enfants suppliciez, et de maitres enyvrez en leur cholère. Quelle manière pour esveiller l'appétit envers leur leçon, à ces tendres âmes et craintives, de les y guider d'une poigne effroyable, les mains armées de fouet[1] ! »

Le fouet n'était pas seulement un auxiliaire de l'enseignement. Il aidait au lever des élèves. « Il les guidait tout le jour vers la

1. Montaigne, *Essais*, édition Lemerre, p. 203.

perfection. » Tout élève appartenant à une des quatre premières classes qui sera au lit après cinq heures en été et six heures en hiver aura une tessère ou mauvais point. S'il y en a plusieurs, c'est le plus avancé qui l'aura; les autres seront signalés; après trois fois, on les fera lever à coups de verges.

Il n'était pas bon de se trouver dans la cuisine. Pour s'y être montré, on avait une tessère; la troisième fois, une punition corporelle.

La peine du fouet était comme un adjectif ou un adjuvant, positive, comparative ou superlative. Les élèves qui, pour sortir du collège, molesteront le portier, ceux qui en cachette jetteront ou recevront quelque chose par les fenêtres, ceux qui provoqueront des rixes ou des discussions, auront *double* correction corporelle.

Ceux qui, sans permission, escaladeront le mur du collège ou passeront la nuit dehors, recevront la correction corporelle *dans la grande salle.*

Le même châtiment public sera infligé à ceux qui vendront leurs livres ou leurs habits comme s'ils avaient commis un vol[1].

Pour compenser tant de sévérités, l'Église avait pour ses élèves des fêtes où les fouettés devenaient des dignitaires ecclésiastiques, et l'un des leurs était élevé au trône pontifical.

La fête des fous était celle des écoliers, qui recevaient pour la circonstance une somme relativement importante. Cette fête, dont l'origine se confond presque avec celle de l'Église, commençait, notamment à Besançon, le 27 décembre à l'office du soir, par des bouffonneries sans nom, des parodies burlesques, des cérémonies religieuses auxquelles, pour la plus grande joie du public, participait tout le personnel des cathédrales, déguisé, travesti, affublé de masques et de fausses barbes. Le principal personnage était le pape, un chorial élu l'année précédente par ses camarades.

De l'église le spectacle passait dans la rue, comparable en tout aux scènes du carnaval le plus extravagant : défilé de bedeaux, de porteurs de bannières, de chanoines ou de dignitaires authentiques

1. Bibliothèque nationale, *Manuscrit latin*, B. B. 34, fol. 341, v°.

du chapitre, suivi du personnel subalterne des églises, des écoliers, du char de triomphe dans lequel trônait le pape, entouré du cardinal, de l'archevêque, de l'évêque et de l'abbé des fous, tout ce monde criant, chantant, s'agitant, quêtant sur son passage, notamment devant les églises, les abbayes et les couvents pour le repas qui devait terminer la journée[1].

Indépendamment des solennités bouffonnes organisées par l'Église, des fêtes plus intimes étaient données dans les collèges. Des représentations théâtrales, ayant les élèves pour acteurs, étaient offertes aux écoliers eux-mêmes, à leurs familles et aux personnages protecteurs des collèges. C'est ainsi que le *Plutus* d'Aristophane, traduit par Ronsard et représenté au théâtre de Coqueret, fut la première comédie française jouée en France. De même, au collège de Guyenne, Montaigne tint le rôle de Brutus dans le *Jules César* de Muret. Mais les bravos recueillis dans l'enceinte des collèges ne satisfaisaient qu'à demi l'ambition dramatique des écoliers. Ils recherchaient les applaudissements du gros public, de la foule. Les élèves de Sainte-Barbe avaient été autorisés à donner la comédie à Saint-Denis pendant la foire du Lendit, aux mois de juin ou juillet de chaque année. Avec la complicité de leurs régents, à l'insu de leurs directeurs, les écoliers avaient, outre la tragédie officiellement choisie et arrêtée d'avance, appris une pièce satirique d'une allure plus libre. Ce fut cette dernière qui séduisit le public et provoqua, avec l'enthousiasme de la foule, le plus grave désordre dans l'assistance. Pour refréner une liberté théâtrale qui devenait dangereuse, Jacques Govea, directeur de Sainte-Barbe, tenta de supprimer les représentations. En 1538, les élèves exaspérés se jetèrent hors du collège, sur les vignes des coteaux de Sainte-Geneviève et de la vallée de la Bièvre. Govea, désespérant d'amender les barbistes, donna sa démission[2].

Après Villon, Rabelais et Noël du Fail, Callet a fait des écoliers

1. Cette fête, que l'on croirait n'avoir pas survécu au moyen âge, n'a été supprimée qu'en 1585, en vertu du concile de Trente.

2. Toutes ces particularités sur la vie des écoliers se trouvent avec d'assez grands détails dans l'*Histoire du collège de Sainte-Barbe*, par L. Quicherat, Paris, 1840; et dans les *Contes d'Eutrapel* de du Fail, Paris, Lemerre, 1894, chap. *Des Escholiers et des Messiers*.

hors du collège et maîtres d'eux-mêmes de joyeux garçons, grands buveurs, aimant à folâtrer un brin, ne craignant pas de rosser le guet et ne paraissant guère avoir qu'un souci : faire de fréquents appels à la bourse paternelle.

Quand la famille refusait des subsides, les écoliers avaient la ressource — c'est du Fail qui nous l'apprend — de jouer avec les étudiants nouveau venus, les béjaunes en possession de bourses bien garnies. Un moyen plus honnête de faire de l'argent consistait à tenir bureau d'écrivain dans le quartier des Halles, envahi le matin par les herbagers suburbains.

Ce type d'étudiant, paresseux, tapageur, voire débauché, est de tous les temps et de tous les pays. Il n'est personne qui ne l'ait rencontré sur son chemin. Mais, alors comme maintenant, plus peut-être que maintenant, il faisait exception à la règle. Les milieux n'étaient pas absolument les mêmes.

Dois-je faire un reproche à l'auteur d'avoir emprunté ses types à Villon et à Rabelais? En vérité, je ne l'ose guère, on verra tout à l'heure pourquoi, pas plus que je ne songe à le blâmer de ne nous avoir pas parlé, au moins sommairement, de l'enseignement à Paris dès le moyen âge le plus reculé. Par expérience, je sais combien est ingrate, et pour cette raison même peu tentée, la tâche de faire l'histoire des anciennes écoles.

D'abord, les documents qui s'y rapportent sont d'une insigne rareté. Pour la période primitive, c'est dans les Vies de saints; pour les époques moins lointaines, plus rapprochées, c'est dans les actes capitulaires, dans les statuts synodaux, dans les registres de délibérations (les Universités exceptées) ou de comptabilité municipales que l'on parvient à grand'peine à trouver, de temps à autre, des noms d'écolâtres, dont la plupart n'ont pas ou ne méritent pas les honneurs d'un article dans l'histoire littéraire de la France ou dans les biographies; quelques bribes de règlements, de courtes prescriptions sur l'utilité de l'instruction de la jeunesse, etc.

En réalité, l'existence de l'écolier du moyen âge était très laborieuse; l'enseignement, dans les écoles les plus florissantes, comprenait le *trivium* et le *quadrivium,* ou ce qu'il est convenu

d'appeler les sept arts libéraux : la grammaire, la dialectique, l'astronomie, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et la musique. Je m'empresse d'ajouter que cet enseignement était peu approfondi et qu'il était limité aux principes. Les traités de Donat et de Priscien pour la grammaire, d'Aristote pour la rhétorique et la philosophie, et de Boèce pour les sciences, en étaient la base.

Du grec il n'était pas question. C'est à peine si les écrivains les plus fameux de l'antiquité étaient connus autrement que de nom. Ils l'ont, par bonheur, été cependant assez pour que le moyen âge, dont on a tant médit, ait su nous conserver leurs œuvres. La création des Universités contribua à élargir le cercle des connaissances humaines, mais ce fut surtout au profit de la philosophie et de la théologie.

Ce qui rendait cette existence plus laborieuse encore, c'était la nécessité où se trouvaient les écoliers, principalement les écoliers pauvres, de copier les traités qui devaient leur servir pour leurs études : non seulement les traités, mais jusqu'à leurs glossaires latin-français et leurs recueils de modèles épistolaires, etc. Ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique y ajoutaient un bréviaire, s'ils ne pouvaient se le procurer à prix d'argent.

Ils n'avaient donc pas trop de tout leur temps pour suffire à ces multiples occupations, et il ne devait guère leur en rester pour se livrer au plaisir. L'invention de l'imprimerie seule put, mais assez tard, leur laisser quelque répit.

Il ne faut pas oublier non plus que la plupart des écoliers étrangers et des provinciaux étaient internés dans les collèges fondés à leur intention, que presque tous étaient boursiers et, comme tels, astreints à une rude discipline.

Les règlements auxquels ils étaient soumis étaient d'ailleurs, si j'en juge d'après certains dressés sur le modèle des collèges de Paris, d'une sévérité excessive; les moindres escapades y étaient rigoureusement punies. Les menaces de réprimandes et de châtiments corporels y sont répétées presque à chaque ligne et prononcées, comme on l'a vu plus haut, pour les plus légères infractions.

Voilà, je crois, sinon le véritable portrait de l'écolier du moyen

âge et du seizième siècle, au moins celui qui se rapproche le plus de la vérité. Il est également certain que l'écolier, bon vivant, de Villon et de Rabelais, et de du Fail, qui se sont peut être bien peints eux-mêmes d'après nature, a existé comme il existera toujours.

En résumé, le livre de Callet ne saurait manquer d'intéresser ceux qui se rappellent, — et le nombre en est grand, — avec d'autant plus de bonheur qu'ils s'en éloignent davantage, les belles années de leur jeunesse d'étudiant.

Ulysse ROBERT,
Inspecteur général des Bibliothèques et Archives.



LE VIEUX PARIS UNIVERSITAIRE

CHAPITRE PREMIER

L'ancienne Université de Paris. — L'attraction de la capitale. La docte et sainte Montagne. — Le vieux Pays latin. — Tavernes méritoires.

Dans les rues montueuses et étroites qui escaladent le flanc nord de la montagne Sainte-Geneviève, *la docte et sainte Montagne,* comme on l'appelait au moyen âge, le curieux du vieux Paris remarque un certain nombre de hautes portes à l'aspect solennel et qui jurent avec les vieilles maisons, tristes et banales, sans caractère, auxquelles elles donnent accès. Des bornes usées, où les roues des carrosses ont marqué leur empreinte, s'y dressent de chaque côté, témoins muets et mélancoliques de la fuite du temps.

Ces hautes portes étaient les entrées monumentales des nombreux petits collèges que fondèrent, aux treizième et quatorzième siècles, des prélats et des légistes qui voulaient faire participer de pauvres et intelligents écoliers de leur province aux bienfaits de l'instruction grâce à laquelle ils avaient pu s'élever aux hautes charges du royaume.

Ce fut une effervescence merveilleuse de savoir, un renouveau pour la vieille Université, qui avait été pendant tout le moyen âge l'asile de la science et de la libre discussion. La liberté d'enseignement qui y régna toujours donnait aux écoles une force particulière qui attirait le monde. A l'ombre du cloître Notre-Dame, au chevet des vieilles églises, les doctrines les plus diverses et souvent les plus hardies se confondaient. Paris était alors la ville des étrangers, le refuge des amoureux de savoir, qui, dans leur exaltation mystique, l'appelaient « la *Serre chaude de l'Esprit,* le *Promontoire du Parnasse,* le *Temple*

de Salomon, la *Sainte Jérusalem toute embaumée d'aromates intellectuels*[1] ».

Par le rayonnement de ses écoles, Paris était alors le maître du monde. Les études dont il était le foyer lui avaient fait cette autorité, cette force. Commencées sous l'empereur Julien, continuées sous les empereurs qui suivirent, ce furent elles qui, au milieu des invasions terribles des Barbares, des ruines, des dévastations et des pillages, transmirent, comme le coureur du stade antique, la lumière de la civilisation et du savoir aux générations suivantes.



RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS (1580).

La jeunesse accourait aux écoles parisiennes de tous les coins du monde, avide d'apprendre; population mêlée, vagabonde, venue de partout : d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, de Scandinavie, l'escarcelle vide, mais riche de larges espoirs et de vastes pensées.

Au penchant de cette colline qu'escaladaient des rues étroites, escarpées, jonchées de paille fraîche, pleines à toute heure du jour et de la nuit des rumeurs joyeuses ou des clameurs furieuses des escholiers tout frémissants de tapageuses fredaines, s'étageaient les Écoles aux pignons aigus, les chapelles aux hauts clochers. Dans cette ruche sans cesse bourdonnante, toute cette bohème cosmopolite, aux figures barbares, vit à la grâce de Dieu, mange comme elle peut, couche sur la paille, mais porte fièrement ses guenilles, car elle sait qu'en elle est l'avenir.

Tous ces escholiers allaient aux cabarets, aux tavernes *méritoires,* vider des brocs, briser des tables, chanter des refrains effroyables; puis le soir, le ventre vide et les dents longues, ils déambulaient,

1. Salisbury, *Philobiblion.*

battant le pavé, arrachant les enseignes, rossant le guet de Monseigneur le Roi, rapinant quelque peu. Ils couraient par les rues, bras dessus, bras dessous, dans les *compites* et *quadrivies* (places et carrefours), aux jours de liesse, *cauponizer*[1] dans les excellentes tavernes de la *Pomme de Pin,* du *Cartel* et de la *Madeleine,* des épaules de mouton au persil qu'ils arrosaient de cervoise et de vin de Suresnes. Aux jours où il y avait « rareté et pénurie de pécune en leurs bourses », ils vendaient « leurs codices et leurs vestes », attendant anxieusement les messagers qui devaient apporter « des pénates et lares patriotiques le bienheureux métal ferruginé ». Ne le dirait-on pas de nos jours, ce tableau tracé par Rabelais de la vie d'escholier au Pays latin?

Pour tenir en laisse cette turbulente jeunesse, presque toutes les rues du Pays latin étaient fermées de grilles, et souvent des libraires, désignés par l'Université, servaient de portiers.

Le long de la rue Saint-Jacques, des marchands d'habits spéculaient déjà, comme maintenant, sur les besoins d'argent des étudiants. « *Clercs y sont enganés souvent,* dit un vieux chroniqueur; ô cité séduisante et corruptrice, que de pièges tu tends à la jeunesse, que de péchés tu lui fais commettre! »

Dans des boutiques voisines, les huit libraires jurés, les papetiers, les parcheminiers, les enlumineurs, les relieurs, vendaient leurs livres sous la juridiction directe de l'Université. Le Dante, qui étudiait sous le grand *Sigier,* lequel professait *vico dagli Strami,* admirait les merveilleuses enluminures qui s'étalaient aux devantures des parcheminiers, au chevet de Saint-Séverin, et répandaient une bonne odeur d'encre fraîche ou de vieux in-folio.

Rien ne peut donner une idée de la turbulence de cette foule internationale qui encombrait la Cité et ses abords. Hauréau a extrait d'un sermon inédit le mot suivant de Philippe-Auguste. On parlait devant lui des écoliers batailleurs : « Ils sont plus hardis que les chevaliers, dit le roi. Ceux-ci, couverts de leurs armures, tentent à se battre. Les clercs, qui n'ont ni haubert ni heaume, avec leur tête tonsurée, se jettent les uns sur les autres en jouant du couteau, grande sottise de leur part et grand danger. »

1. Manger.

CHAPITRE II

Maîtres, écoliers et varlets. — La carotte au moyen âge. — Autres temps, mêmes mœurs. — Portrait d'étudiant au dix-huitième siècle.

Il y avait dans l'Université parisienne un élément de licence et de désordre difficile à supprimer : les domestiques laïques (*servientes*) attachés au service des étudiants. Eux aussi, dans une certaine mesure, participaient aux privilèges de leurs maîtres. Ce personnel inférieur était composé, en grande partie, de mauvais sujets, dont les étudiants eux-mêmes étaient victimes. Le dominicain Étienne de Bourbon, se reportant à l'époque de sa jeunesse, alors qu'il étudiait à Paris sous les dernières années de Philippe-Auguste, affirme nettement que « les *garçons* des écoliers étaient presque tous des voleurs ». Quand les domestiques allaient au marché ou chez les revendeurs pour le compte de leurs maîtres, « ils trouvaient, dit-il, le moyen de gagner, les uns 75 pour 100, d'autres 400 pour 100 sur leurs achats ».

Dans ces conditions, on s'explique les appels fréquents des jeunes universitaires à la bourse paternelle. La plupart des lettres d'écoliers conservées dans les formulaires des douzième et treizième siècles n'ont pas d'autre objet. Nous trouvons dans l'un d'eux une très curieuse épître adressée par deux bons escholiers à leurs parents. Il semble que cette lettre soit d'hier : « A nos chers et vénérés parents, salut et obéissance filiale. Veuillez apprendre que, grâce à Dieu, nous demeurons en bonne santé dans la cité d'Orléans, et que nous nous consacrons tout entiers à l'étude, sachant que Caton a dit : « Il est « glorieux de savoir quelque chose. » Nous occupons une bonne et belle maison qui n'est séparée des écoles et du marché que par une seule bâtisse, de sorte que nous pouvons nous rendre journellement au

cours sans nous mouiller les pieds. Nous avons aussi de bons camarades, déjà avancés et fort recommandables à tous égards. Nous nous en félicitons bien, car le psalmiste a dit : *Cum sancto sanctus eris.* Mais pour que le manque d'instruments de travail ne compromette pas les résultats que nous avons en vue, nous croyons devoir faire appel à votre tendresse paternelle et vous prier vouloir bien nous envoyer, par le porteur de la présente, assez d'argent pour acheter du parchemin, de l'encre, une écritoire et les autres objets dont nous avons besoin. Vous ne nous laisserez pas dans l'embarras et vous tiendrez à ce que nous finissions convenablement nos études pour pouvoir revenir avec honneur dans notre pays. Le porteur se chargerait bien aussi des souliers et des chausses que vous auriez à nous envoyer. Vous pourriez aussi nous donner de vos nouvelles par la même voie. »

Un contemporain, Jean d'Anville, nous a fait dans son poème, *la Grande Lamentation,* un frappant tableau de l'écolier au treizième siècle :

Sur son front se hérisse une ample chevelure
Dont le peigne a longtemps négligé la culture ;
Jamais un doigt coquet, une attentive main,
Aux cheveux égarés ne montrent leur chemin.
Un soin plus important aiguillonne leur maître :
Il faut chasser la faim toujours prompte à renaître.
. . . .
Près du tison murmure un petit pot de terre
Où nagent des pois secs, un oignon solitaire,
Des fèves, un poireau, maigre espoir de dîner :
Ici cuire les mets, c'est les assaisonner.
Et, quand l'esprit s'enivre aux sources d'Hippocrène,
La bouche ne connaît que les eaux de la Seine.

La renommée des maîtres avait attiré à Paris une telle affluence, un tel nombre d'escholiers, qu'on ne les comptait pas dans les dénombrements. La plupart allaient de porte en porte mendier un morceau de pain, ne lisant que le missel public enchaîné derrière un treillis de fer à la porte des églises, ou admirant les merveilleuses enluminures qui s'étalaient « aux boutiques de maistres Pierre le Normand et Agmen, rue Neuve-Notre-Dame ». Souvent ils couchaient dans les caves, sous les porches des églises, sous la pâle clarté qui tombe des étoiles, enveloppés dans leur cape trouée et se faisant de leur capuchon un oreiller moins dur que les seuils des portes.

L'enseignement se donnait un peu partout, sur les places, au tournant des carrefours, sous les piliers des halles. Monté sur une borne ou un heurtoir, le maître faisait sa leçon, qu'écoutaient religieusement les écoliers, qui battaient la semelle dans les fanges du quartier.

Quand, dans la claire brume matinale, à l'heure blanche et vibrante des matines, tintait le carillon des Carmes, auquel répondait la sonnerie de prime à Notre-Dame, qui couvrait de sa grande ombre ce quartier bruissant de rumeurs, toute cette foule turbulente qui avait passé la nuit dans les bouges d'alentour se pressait aux leçons.



MASSIER, SOUS HENRI III

C'est au cloître Notre-Dame qu'avaient germé ces écoles épiscopales.

« On n'avait jamais vu, dit un chroniqueur, dans aucun temps, dans aucune partie du monde, à Athènes ou en Égypte, une telle affluence de professeurs et d'élèves. »

Un clerc champenois, Guy de Basoches, fait un éloge dithyrambique de la ville royale et de son université. « Le Petit Pont, écrit-il dans une lettre de 1190, appartient aux dialecticiens, qui y passent ou s'y promènent en discutant. Dans l'île (la Cité), à côté du palais des rois qui domine toute la ville, on voit le palais de la philosophie, où l'étude règne seule en souveraine, citadelle de lumière et d'immortalité. Cette île est la demeure éternelle des Sept Sœurs, des Arts libéraux. C'est là aussi que, par la trompette d'une plus noble éloquence, retentissent les décrets et les lois. C'est là enfin que bouillonne la source de la science religieuse, d'où s'écoulent les trois ruisseaux limpides qui arrosent les prairies de l'intelligence, c'est-à-dire la théologie sous sa triple forme, historique, allégorique et morale. » Le style est ampoulé, mais le témoignage est précieux par son ancienneté même, et parce qu'il indique

l'endroit où se trouvaient les écoles, ainsi que les trois espèces d'enseignements qu'on y donnait : les arts, le droit canon et civil et la théologie.

Des maîtres illustres suivaient le flot des jeunes étudiants étrangers qui affluaient à Paris; Hubold, Gerbert, Roscelin, Guillaume de Champeaux et son disciple devenu si célèbre, Abélard, qui bientôt, par la supériorité de sa raison, la force de sa logique, par son éloquence hautaine, détrôna son maître, lequel abandonna l'école du Cloître pour se réfugier à Saint-Victor.

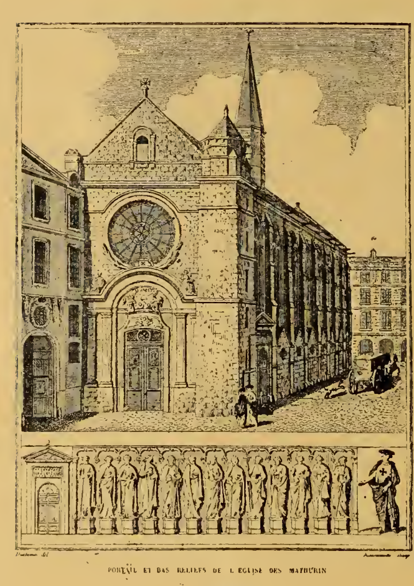
A cause de leur turbulence, les chanoines expulsèrent les écoles, qui s'établirent partout, à Saint-Victor, avec Guillaume de Champeaux, sur les berges de la Seine; à Sainte-Geneviève, au pied de la haute tour qui existe encore, avec Abélard, qui entraînait à sa suite un peuple immense d'écoliers enthousiasmés par l'éloquent et hardi langage du jeune maître, où la liberté de la pensée humaine revendiquait pour la première fois ses droits. De l'Europe entière, pour l'entendre, accouraient par milliers de jeunes et ardents pèlerins de la pensée, tout bardés de logique et tout hérissés de syllogismes.

En fait, Abélard fut le vrai fondateur de l'Université de Paris. C'est du haut de la montagne Sainte-Geneviève que ce grand semeur d'idées et ses successeurs lançaient sur la France et le monde les germes de science.

Cet immense concours d'écoliers de tous pays que, depuis longtemps, Paris voyait affluer dans ses murs, exigeait l'établissement d'une discipline spéciale à laquelle il pussent être astreints, l'action des maîtres étant nulle sur des élèves souvent avancés en âge, tant qu'elle restait isolée : aussi, dès 1100, les maîtres se réunissent-ils en Corps universitaire.

CHAPITRE III

Les écoles. — Organisation. — Discipline. — Mœurs et coutumes. — Suppôts et procureurs. — Artiens, décrétistes et mires. — Les Quatre Nations.



PORTAIL ET BAS RELIEFS DE L'ÉGLISE DES MATHURIN



L'Université de Paris, au moyen âge, était une république fédérative des maîtres enseignants, composée de la réunion de *sept Compagnies,* qui avaient chacune leur gouvernement particulier. Trois de ces compagnies renfermaient les maîtres des *Facultés de Théologie,* de *Droit Canon* et de *Médecine;* la *Faculté des Arts* (grammaire, lettres et philosophie), qui était la plus nombreuse, formait à elle seule quatre compagnies nommées *Nations,* parce qu'on y était distribué d'après son pays d'origine. Cette organisation, ce groupement, assuraient ainsi aux écoliers

une protection, une aide et un secours. Il y avait la *Nation de Normandie,* pour les Normands et Bretons ; la *Nation de Picardie,* pour les Picards et Wallons; la *Nation d'Allemagne,* pour les Allemands,



SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE

Anglais, Suédois, et enfin la *Nation de France,* pour les Français (évêchés de Paris, Sens, Tours, Reims, Bourges) et tous les étudiants de race latine.

Chaque Nation avait son Suppôt ou procureur, son sceau, son guidon porté dans les grandes cérémonies universitaires. Toutes les nations avaient leur logis dans la rue du Fouarre, ainsi nommée à cause de la paille ou « feurre » qu'on y étendait pour amortir le bruit des voitures, et des jonchées d'herbe qui servaient de siège aux écoliers, en signe d'humilité et de respect. La rue était fermée à chaque extrémité par des portes, pour empêcher « les maulvais garçons » de venir troubler les écoliers et de remplir les écoles d'immondices.

A la tête de l'Université était le Recteur; il était élu à la *chandelle éteinte* par les délégués des Facultés, qui se réunissaient, soit aux Mathurins, soit dans la vieille église mérovingienne de Saint-Julien-le-Pauvre. C'était une élection à deux degrés : les maîtres choisissaient quatre électeurs, un de chaque Nation, qu'on appelait les *Intrants,* parce qu'aussitôt nommés ils entraient en conclâve. Il fallait qu'avant la fin du jour ils eussent désigné le nouveau recteur.

Dès que celui-ci était élu, il était proclamé solennellement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par son prédécesseur, qui lui mettait le béret sur la tête, la mante fourrée d'hermine sur les épaules et, en écharpe, un sachet de velours où était le sceau de l'Université avec les clefs de la caisse commune. Si la durée de la charge du nouveau recteur était courte, ses pouvoirs et son autorité étaient considérables. Il siégeait au Parlement à côté des barons; il était enterré à Saint-Denis avec les rois; si les privilèges de l'Université étaient violés, il pouvait suspendre les exercices scolaires.

C'est au treizième siècle que les Mathurins devinrent le chef-lieu de l'Université, trop à l'étroit à Saint-Julien. C'est dans la chapelle du couvent que se tenaient les assemblées générales de ce grand corps. De là partaient les cortèges, défilés, processions du monde enseignant allant prendre rang dans les cérémonies officielles.

CHAPITRE IV

L'Université. — Sa puissance au moyen âge. — Le tumulte de Savoisy.

C'était une puissance, et une puissance bizarre, que cette Université théologique, démocratique et révolutionnaire, qui commandait à tout ce peuple batailleur et tapageur d'écoliers.

Elle tenait tête aux papes, faisait trembler les rois, et, dès qu'on touchait au moindre de ses privilèges, sévissait avec la plus impitoyable dureté. Elle ne désarmait que lorsqu'elle avait obtenu satisfaction et que ceux qui avaient eu le malheur de la froisser étaient humiliés et abattus.

Elle ne s'arrêtait devant aucune considération de naissance, de fortune, pour assouvir sa vengeance. Un exemple fameux est celui du comte dè Savoisy, le favori et le confident du roi, très en faveur, soldat vaillant, capitaine glorieux.

Un jour de juillet 1404, les clercs de l'Université allaient à Sainte-Catherine du Val-des-Escholiers, deux à deux, en procession, pour y faire célébrer une messe pour « l'extirpation de l'hérésie ». Ils passaient rue du Roi-de-Sicile, longeant l'hôtel de Savoisy, lorsqu'ils rencontrèrent les pages de ce seigneur qui menaient boire les chevaux, et qui se mirent à « escarbotter[1] » les clercs. Un des escholiers donna un coup de poing à travers la figure d'un valet, qui appela au secours. Quelques pages dégainèrent et tombèrent l'épée à la main sur les escholiers, pendant que d'autres étaient rentrés au manoir chercher du renfort et des armes. Les escholiers poursuivis se réfugièrent au

1. Éclabousser.

moustier de Sainte-Catherine. Une flèche vint même se ficher dans le maître-autel, derrière lequel le prêtre célébrant dut « se muscher[1] ».

Abominable sacrilège! L'Université porta plainte au roi, et, sans attendre qu'il fût statué sur ses réclamations, elle ordonna que, sur-le-champ, les classes fussent fermées et que les prédications cessassent dans tout Paris.

Cette mise en interdit, cette excommunication scolastique eut un prompt effet. Le Parlement, qui, ainsi que le roi, tremblait devant la terrible férule universitaire, arrêta que, avant jugement, Savoisy aurait la ville pour prison, et qu'il n'en pourrait sortir sous peine de confiscation de ses biens.

Savoisy eut beau demander pardon à l'Université et déclarer « qu'il était prêt à livrer le coupable de sa propre main[2] ». Il était un des serviteurs du duc d'Orléans, cela suffit pour que l'Université, qui était du parti du duc de Bourgogne, le traitât avec la dernière férocité. Ce peuple de docteurs, fanatiques, orgueilleux jusqu'au délire, fut implacable.

Comme Savoisy avait avoué ses valets en les excusant, elle poursuivit l'injure avec la dernière âpreté.

Le conseil du roi dut évoquer l'affaire sur le réquisitoire de Gerson, l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qui porta la parole au Parlement, « cette cour très honorable où repose sans muer et défaillir la royale authorité ».

Ce fut un frère mineur, *Jacques des Bœufs,* qui soutint, au nom de l'Université, l'accusation devant le conseil du roi.

Son discours, d'une violence inouïe, est un monument du mauvais goût et de la déclamation burlesque qui caractérisaient à cette époque l'éloquence judiciaire et sacrée.

Le thème était un texte — tronqué d'ailleurs — de l'Évangile selon saint Marc : *Deprecabuntur eum ut imponent ei manum.*

Le moine cite d'innombrables versets de l'Écriture, rappelle que dans l'antiquité, à Troie, les temples d'Hercule et de Vénus furent violés, que saint Thomas de Cantorbéry fut tué au pied des autels, que Savoisy, « *homme de Madian,* avait, en poursuivant d'innocents (?) clercs de la sainte Église, violé le temple sacré de Jhesu-Crist ».

1. Se cacher.
2. Savoisy fut défendu par Me *Guillaume Cousinot,* honorable avocat au Parlement, qui fut depuis chancelier du duc d'Orléans.

L'arrêt fut prononcé à l'hôtel Saint-Paul, « le roy y séant avec toutes personnes de son sang[1] » ; il prononça que la maison de Savoisy serait démolie, qu'il fournirait le fonds de cent livres de rente perpétuelle pour fonder cinq chapellenies « au prouffit de l'Université », qu'il payerait mille livres de dommages-intérêts aux blessés et mille livres à l'Université. Des peines corporelles furent prononcées contre trois de ses valets, Ferran Discal, Gillequin Lequeux et Gérard l'Autrusier, qui furent condamnés à être bannis après avoir été fouettés par la main du bourreau, au carrefour Baudoyer, et fait amende honorable, « nuds en chemise, torche en main ». Quant au sire de Savoisy, *Juvénal des Ursins* assure qu'il n'échappa à cette condamnation infamante qu'à cause de sa qualité de clerc. Il fut banni.



PROFESSEUR DE MÉDECINE

« L'exécution de l'arrêt, dit *Félibien,* fut poursuivie si vivement, tant la rancune de l'orgueilleuse et despotique Université était profonde, que le roi ne put sauver, et ce, en payant, de l'hôtel, qui était l'un des plus beaux du temps et qui fut démoli par les charpentiers du roi, à ras de terre, au son des trompettes et des fanfares, qui proclamaient la victoire de la Scolastique[2], que les galeries peintes à fresque, bâties contre les murailles de la ville[3]. »

« En 1405, l'illustre Monseigneur de Savoisy, voulant effacer la honte du traitement que lui avait infligé l'Université, dit *le Laboureur,* alla guerroyer victorieusement contre les Sarrasins. »

1. Registres du Parlement. *Olim.*
2. *Cum lituis et instrumentis musicis.* (Le Religieux.)
3. Chose curieuse : ce fut l'ancêtre de celui qui plus tard devait acquérir l'immeuble *J. des Marez,* changeur de Paris, qui avança à Savoisy « 15 mil francs et mil et V francs pour faire l'asiète ».

De retour en France, il demanda l'autorisation de réédifier et restaurer son hôtel. Le procureur de l'Université consentit l'entérinement des lettres royales, mais l'Université, sous la pression de ses clercs, s'y opposa, implacable, et, pendant cent douze ans, le terrain où l'hôtel du favori du roi s'était élevé, orgueilleux et superbe, devint un vrai réceptable d'immondices, lieu maudit et sinistre.

La construction de l'hôtel remontait au commencement du quatorzième siècle.

Il avait été bâti par Pierre Savoisy, issu d'une vieille famille parisienne. Son fils Philippe fut un des sages ministres de Charles V, ayant su résister aux menaces du duc d'Anjou, qui avait fait venir le bourreau et les instruments de torture pour lui faire déclarer où étaient cachés les lingots d'or du trésor royal.

Dès la fin du treizième siècle, l'extension de Paris au nord, l'accroissement des faubourgs, firent envahir la muraille, cette armure que Philippe-Auguste donna à sa capitale quand il partit pour la troisième croisade. Elle était prise d'assaut, du côté de la campagne et du côté de la ville, par les maisons, les jardins que louaient à cens les seigneurs, qui avaient bâti des hôtels près de la maison royale, l'hôtel Saint-Paul, et qui utilisaient les tours comme belvédères, colombiers, les courtines comme terrasses et tonnelles d'où ils avaient des vues magnifiques sur la campagne.

L'hôtel, fort vaste, occupait tout l'îlot circonscrit, au sud, par la rue des Juifs, au nord par la muraille de Philippe-Auguste. « Il pouvait, dit la chronique du *Religieux de Saint-Denis,* par la beauté de son architecture, par sa grandeur et son merveilleux entablement de pierre, rivaliser avec les maisons royales.

Le fils aîné, Louis de Savoisy, seigneur de Seignelay, eut auprès de Charles VI la même faveur que son père avait eue auprès de Charles V.

Lors de l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris, le roi, qui était monté en croupe derrière son favori, Savoisy, se lança au plus épais de la foule sans souci des sergents « qui frappaient de costé et d'autre de leurs boulayes[1] bien fort ».

Savoisy avait fait sur mer des expéditions heureuses contre les Anglais à l'île de Wight; il avait autour de lui une maison toute militaire, des serviteurs insolents, des pages indisciplinés et turbulents.

1. Bâtons de bouleau.

« Ledit chevalier, dit la chronique du *Religieux de Saint-Denis,* est garni de mauvaises gens, bateurs et criminels. » Ils avaient déjà, en 1403, frappé et battu « de Morgueval, procureur du roy, en son hostel, par les rains, les jambes et les plantes des pieds de gros bastons[1]. »

La démolition avait commencé le 22 juillet 1404.

Ce n'est qu'au bout de cent douze ans que la vengeance de l'Université fut satisfaite et son animosité adoucie. Encore exigea-t-elle qu'une inscription placée au-dessus de la porte fût chargée de rappeler cet événement.

Cette maison de Savoisy, en l'an 1404, fut démolie et abattue par arrêt, pour certains forfaits et excès commis par Messire Charles de Savoisy, chevalier, pour lors seigneur et propriétaire d'icelle maison et de ses serviteurs à aucuns suppots et escoliers de l'Université de Paris, qui a demeuré démolie et abattue l'espace de cent douze ans, jusqu'à ce que ladite Université de grace espéciale et pour certaines causes a permis la réédification d'icelle en l'an 1517.



SERGENT D'ARMES DE SAINT LOUIS

Quant à Savoisy, qui paraît avoir subi les fluctuations de ses intérêts, accusé en 1411 par le jeune duc d'Orléans d' « estre coupable de la mort de son père », d'être un des traîtres qui entourent le roi au lendemain de la répression de l'insurrection cabochienne et l'intime ami du duc de Bourgogne, il s'enfuit de Paris.

Il fut tué en 1415 à Azincourt avec l'élite de la noblesse française.

L'hôtel fut rebâti en 1517 par le trésorier des guerres, *Morlet de Museau,* conseiller du roi.

L'Université avait des messagers à ses armes, qui, pour faciliter les relations des étudiants avec leurs familles, parcouraient toute l'Europe sans être molestés ou troublés. Pendant tout le moyen âge, elle trône arrogante et ergoteuse; le poids de sa férule faisait pencher

1. Conseil XII. *N. de Baye.*

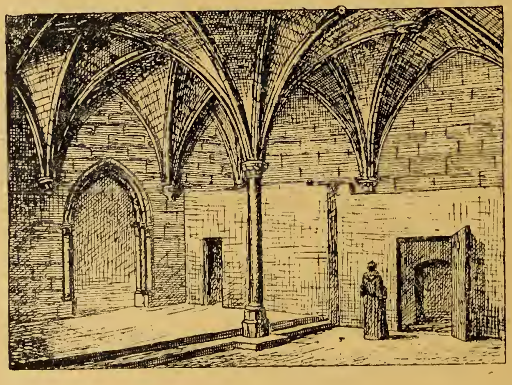
la balance entre deux partis : elle se faisait appeler par ses écoliers, dans leurs cantilènes, *Regina mundi !*

La charte de Philippe-Auguste de 1200 fit reconnaître par l'autorité laïque aux escholiers leurs conditions de clans privilégiés. Elle enlevait l'Université à la juridiction civile, la déclarait intangible, sacro-sainte, pour les agents du roi, et la soumettait au juges d'Église. Ce privilège assurait pour des siècles l'indépendance et, par suite, la prospérité de la grande corporation; mais, en garantissant aux écoliers une impunité presque complète, il devait avoir pour effet direct la série des innombrables batailles dont leur histoire sera remplie.

Cette indépendance orageuse avait un bon côté : elle trempait fortement les caractères.

Liée intimement à notre histoire nationale, l'Université de Paris prêta souvent au trône un puissant appui dans les luttes qu'il eut sans cesse à soutenir pendant le moyen âge contre la puissance ecclésiastique, alors, comme toujours, envahissante et dominatrice.

L'Université fut toujours gallicane, pour les rois contre les papes, sauf pendant la Ligue; mais son principal titre est d'avoir avancé l'époque de notre régénération intellectuelle, préparé la magnifique éclosion de la Renaissance et donné à Paris ce prestige et ce rayonnement qui, malgré nos malheurs, ne se sont pas encore éteints.



CLOITRE DES CARMES

CHAPITRE V

Les écoles du cloître Notre-Dame. — La légende de Charlemagne. — Les comtes de Paris. — Affluence des escholiers. — Abélard.

C'est au cloître Notre-Dame qu'avaient germé ces écoles épiscopales.

Il est de tradition d'attribuer à Charlemagne la fondation de l'Université de Paris; et celle-ci s'enorgueillissait de cette parenté illustre. Charlemagne fut toujours l'objet de son culte, et l'on sait qu'encore aujourd'hui les jeunes nourrissons de l'*alma mater* chôment et festoyent à la santé du vieil empereur.

Mais la critique impitoyable a dissipé cette légende, cette brume qui estompe la figure de l'histoire, et a reconnu que Paris était le moindre souci du vieil empereur. Tous les séjours de Charlemagne à Paris sont des fables. On ne le vit qu'une fois à la mort de son père, qu'il fallait bien qu'il enterrât, et puis une autre encore à son retour des côtes bretonnes. Toutes les fondations de piété ou de science dont Paris lui fait honneur ne sont pas plus vraies. Charlemagne ne créa rien à Paris, par la bonne raison qu'il l'avait oublié et ne daigna plus jamais s'en souvenir.

Pendant tout le règne de ce prince, les écoles de Paris, restes des antiques écoles gallo-romaines, étaient languissantes; aucun historien ne les cite, pas plus d'ailleurs que la ville délaissée par le César germain. La fameuse école palatine, qui, même à Aix-la-Chapelle, n'exista pas, est encore un bien plus gros mensonge quand on veut la placer à Paris et en faire l'origine de toutes ses écoles.

Paris créa lui-même celles qui l'ont illustré, et s'il eut une incomparable Université, ce n'est pas à cet Allemand, c'est à lui-même, aidé de ses vrais princes, les rois de France, qu'il la dut.

D'ailleurs le peuple de Paris, qui se souvient de ceux qui l'ont aimé comme aussi de ceux qui l'ont délaissé, a bafoué des brocards de ses légendes narquoises, comme Dagobert de ses chansons, le vieil empereur Cassandre dont Maugis se moque et que bernent les quatre fils Aymon, que trompent ses filles, qui le traita de si haut et ne voulut jamais le connaître.

Ce furent deux moines de Saint-Germain d'Auxerre qui vinrent à Paris enseigner la philosophie et les arts libéraux dans les écoles qui végétaient à l'ombre de la vieille basilique de Notre-Dame.

L'élévation à la couronne des comtes de Paris donna à celle-ci une suprématie considérable. Quelque restreint que fût alors le pouvoir du monarque, les rapports que sa suzeraineté faisait établir entre lui et les seigneurs amenaient sans cesse une assez grande affluence auprès de sa personne; Paris fut considéré comme la principale ville de la monarchie, et cette réputation attirait dans ses murs un grand nombre d'étrangers.



CHAPITRE VI

La fondation des Petits Collèges au douzième siècle. — Collèges réguliers et collèges séculiers. — Le Conseil de communauté. — Portionnistes, caméristes, martinets et galoches.

Ce ne fut qu'au douzième siècle que la haute bourgeoisie pensa à régulariser et à donner le vivre et le couvert à ces bandes indisciplinées en qui elle devinait la grande force de l'avenir. Elle prit exemple sur les étrangers, qui fondèrent de petites maisons de charité et de travail où les étudiants de leur nation trouvaient le gîte, la nourriture et l'enseignement jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leurs grades.

Le premier établissement de ce genre fut fondé par les Danois, vers 1147, d'abord rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et ensuite rue Galande. Ce fut le collège de *Dace*. Les Suédois fondèrent peu après les collèges de *Scora,* rue du Clos-Bruneau, de *Linkoëping,* rue des Carmes, et le collège d'*Upsal,* rue Serpente.

Bientôt, suivant cet exemple, de hauts personnages, des conseillers du roi, érigèrent pour les pauvres écoliers de leur diocèse ou de leur province des établissements analogues, les collèges du *Val des Écoliers,* de *Constantinople* et des *Bons-Enfants,* qui n'eurent qu'une existence éphémère.

Un abbé de Clairvaux fonda le collège ecclésiastique des *Bernardins ;* Jean de Coucy, celui des *Prémontrés ;* G. de Saône, le collège du *Trésorier,* et Yves de Vergy, celui de *Cluny*. Saint Louis, qui portait un attachement exclusif aux ordres mendiants, négligea l'Université. Mais, après sa mort, ce grand mouvement scolaire s'accentua, pour avoir toute sa puissance et son éclat après la mort de Philippe le Bel, qui le favorisa énergiquement en exemptant l'Université du droit de péage, « à cause des veilles, des périls que subissent les étudiants pour acquérir la perle précieuse de la Science ».

Les collèges d'*Harcourt,* de *Navarre,* de *Bayeux,* du *Cardinal-Lemoine,* de *Presles,* de *Montaigu,* de *Narbonne,* du *Tréguier,* du



LA CHAPELLE DU COLLÈGE DE CLUNY

Plessis, Marmoutier, de *Cornouailles,* des *Écossais,* d'*Arras,* de *Bourgogne,* de *Tours,* des *Lombards,* de *Lisieux,* de *Dormans,* d'*Autun,* de l'*Ave-Maria,* de *Mignon,* sont de cette époque.

Nous reparlerons de quelques-uns de ces collèges, dont l'histoire est curieuse à plus d'un titre, mais nous essayerons, en attendant, de peindre la physionomie générale de ces petites écoles, qui, presque toutes, vivaient de la même vie étrange.

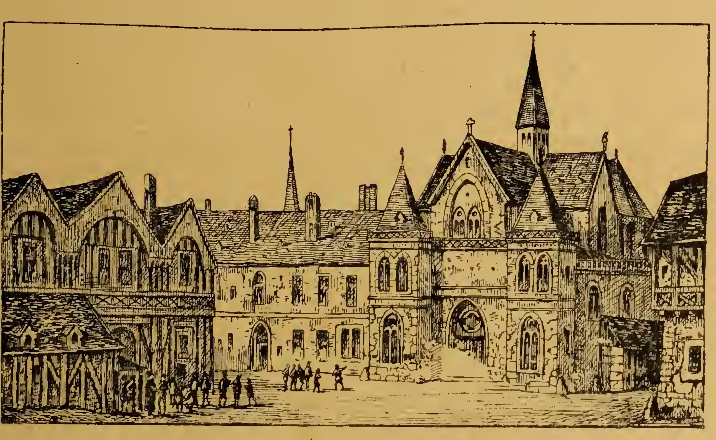
Ces collèges, qui n'étaient que des agglomérations de bâtiments plus ou moins disparates, formés de pièces et de morceaux, au hasard des acquisitions et des legs, n'étaient dans le principe que des sortes d'hôtelleries, d'hôtels meublés, où des boursiers, pauvres diables tirés de la glèbe par quelque bienfaiteur qui avait su remarquer leur intelligence, trouvaient un misérable vivre et un triste couvert. Sous la conduite des élèves de philosophie, chaque matin, à cinq heures, après avoir entendu la messe, les écoliers se rendaient à l'école de la

rue du Fouarre, où ils suivaient les cours et écoutaient les gloses des professeurs et des régents.

Mais, peu à peu, devant l'importance grandissante de ces établissements scolaires et l'incommodité des promenades d'élèves, les professeurs de la rue du Fouarre quittèrent les écoles désertées et se répandirent dans les collèges. La plupart de ces régents étaient, comme leurs élèves, de pauvres diables qui cherchaient en enseignant à gagner de quoi subvenir aux frais de leurs études. Souvent, avant trente ans, ils déposaient la férule que les statuts les avaient autorisés à prendre dès vingt et un ans. C'étaient plutôt des camarades de leurs élèves, dont ils épousaient toutes les passions.

Le principal du collège s'engageait à les nourrir et à les loger pendant l'année scolaire. Ils percevaient directement une rétribution payable deux fois par an, à la suite de grands banquets et concerts que l'on appelait *Minervalia*. L'écolier s'attachait à son maître, qui, s'il était pauvre, lui donnait ses vieux habits, les restes de ses repas.

Le régent, bonnet carré en tête, vêtu d'une robe noire avec chausses, professait dans une haute chaire, au fond de la classe, à droite; à gauche, les écoliers étaient rangés, observant la maxime inscrite sur les murs : *Silentium!*



LA VIEILLE ÉGLISE DE SORBONNE

Il y avait deux sortes de collèges : les *collèges réguliers*, comme ceux des *Bernardins* et des *Prémontrés*, peuplés de novices soumis à une réglementation monastique, et les *collèges séculiers* comprenant les *Artiens*, les *Décrétistes* et les *Mires* (étudiants ès lettres, ès droits, en médecine). Ces derniers jouissaient d'un peu plus de liberté que les autres, mais, sauf la fréquence des exercices religieux, les grandes lignes réglementaires sont presque partout les mêmes.

A la tête du collège était le *Principal* ou *Proviseur*, assisté d'un *Conseil de communauté* des boursiers dont il prenait avis.

La vie dans ces collèges ressemble, par beaucoup de côtés, à celle de nos petits séminaires actuels ou des collèges anglais d'Eton et de Cambridge.

Les boursiers étaient logés deux par deux, dans une chambre, ou plutôt cellule, que leur assignait le principal et qui devait rester toujours ouverte pour assurer la surveillance; l'un des deux est de semaine pour faire les provisions, balayer la chambre et servir à table. Il devait rendre ses comptes tous les huit jours. Chaque chambre avait quelques livres confiés à l'ancien. Comme il n'y a pas de salle d'étude commune, on ne quitte la chambre où l'on travaille que pour aller à la chapelle, à la classe, au réfectoire, au *deambulatorium* (cour et préau). Il est défendu d'y recevoir personne; à neuf heures, au couvre-feu qui tinte au lanternon de Saint-Séverin et au clocher de Saint-Hilaire, tous les étudiants doivent être remontés.

A côté des boursiers, étaient les *connéteurs*, ou *portionnistes*, pensionnaires payants, et les *caméristes*, jeunes gens riches, sous la direction d'un précepteur particulier, qui avaient leur chambre et se nourrissaient à leurs frais. Le collège ne leur fournissait que le local, l'instruction et le feu pour le chauffage et la cuisine.

Il y avait deux sortes d'externes : les *martinets*, ainsi nommés à cause de leur humeur voyageuse, et les *galoches*. Les premiers n'avaient affaire au principal que pour l'obtention du certificat d'études au moment de passer les grades. Une partie d'entre eux étaient des jeunes gens sans aveu et sans gîte. Les prescriptions de tous genres étaient restées insuffisantes contre cette turbulente jeunesse, coureuse de tavernes, se plaisant aux tapages et aux émeutes. Les *galoches*, ainsi nommés à cause des sabots qu'ils traînaient à travers les fanges du Pays latin, étaient de vieux étudiants amateurs qui blanchissaient sous le harnois scolastique en écoutant les éternelles gloses sur Aristote.

CHAPITRE VII

Le fouet. — Le claviger.
L'architriclin. — Le bidel. — Le droit de béjaune.

Maint écolier vieillissait sur la paille des Écoles, et un contemporain raconte qu'après quinze ans d'absence, il retrouva à la même place de vieux escholiers aux cheveux blancs, maigres et hâves, qu'il avait connus « parés des brillantes couleurs de la jeunesse », continuant à argumenter en *baroco* ou en *barbara*.

Beaucoup d'étudiants devenaient ce que nous appelons des « fruits secs ».

Il y avait, naturellement, des garçons indisciplinés qui fréquentaient plus souvent les cabarets que les salles de cours. Ceux-là gaspillaient leur temps aux jeux de cartes ou de dés, aux quilles, à la pelote.

Drapés d'un manteau en loques, ou étriqués dans une lamentable souquenille, réduits à mendier des écuelles de soupe à la porte des couvents, ils auraient pu gémir, comme notre Villon :

Hé! Dieu! si j'eusse étudié
Au temps de ma jeunesse folle,
J'aurais maison et couche molle...
Mais quoi! moi, je fuyais l'école,
Comme fait le mauvais enfant...

Ces tristes sires avaient coutume de rester aux alentours de l'Université, incapables de renoncer à leurs divertissements habituels, qui consistaient à rafler des poissons au marché, à piller les pralines et

les nougats des confiseurs, à chaparder les brocs de vin qu'on accroche aux portes des tavernes, à faire une razzia de boudins, saucisses, cervelas, jambonneaux, grillades ou andouilles chez les charcutiers ou les rôtisseurs. Ils savaient aussi tricher au jeu, demander l'aumône, forger de fausses clefs, battre monnaie avec du plomb.

C'étaient d'étonnants Panurges, et la plupart d'entre eux risquaient de finir leurs jours sur une potence, ou tout au moins dans un cul de basse-fosse, entre un croûton de pain sec et un pichet d'eau pure, gardant toutefois l'espoir de « crocheter la porte du paradis ».

Pour régenter toute cette population cosmopolite, aucun maître d'étude, aucun surveillant, aucun censeur. La grande ressource était la punition corporelle, le fouet..., *instrumentum regni*. Le régent montait en chaire armé de la férule, et *væ natibus!* s'écrie Érasme, qui avait été le témoin indigné de ces corrections brutales et sanglantes.

« Les collèges, dit Montaigne, étaient de vraies geôles de jeunesse captive. » On n'entend dans ces sombres demeures que des hurlements d'enfants suppliciés, des cris de colère de maîtres furieux. Un surveillant devait chaque jour présenter au principal la liste des élèves qui, à l'office, avaient parlé en langue vulgaire ou commis quelque faute grave.

Et la liste de ces fautes était longue : mensonges, injures, coups, paresse, désobéissance, inattention, etc.

Les boursiers (*caborsins*) étaient publiquement battus de verges devant le pilier des Halles *Septem sunt,* dédié à Pythagore le musicien. Ce nom de *Septem* était justifié par six autres noms écrits au revers du pilier : Ptolémée l'astronome, Platon le théologien, Euclide le géomètre, Archimède le mécanicien, Aristote le philosophe et Néomaque l'arithméticien. Pour les fautes moindres, à l'heure des pénitences, la cloche sonnait, appelant tous à venir assister à la *correction exemplaire* que venait de prononcer le principal dans l'admonestation publique qu'il faisait après chaque repas : maîtres, officiers, suppôts, écoliers, formaient la haie, et le patient passait par les verges.

Pour assurer la discipline et prévenir les escapades, le principal avait un agent qui, dans les petits collèges, avait une importance et une autorité extrêmes : c'était le *claviger,* le portier, qui en était la

cheville ouvrière et le pilier d'airain. Il avait hérité des prérogatives du *bidel,* l'appariteur des Écoles de la rue du Fouarre, qui faisait la police aux cours et conduisait les écoliers aux examens. Aussi s'appliquait-on à choisir le cerbère scolaire intelligent, vigilant, solide, incorruptible.

Pour assurer la bonne discipline et la surveillance, il ne devait y avoir qu'une porte donnant accès à l'établissement[1]. Aussi s'ingéniait-on à donner à cette porte, comme on peut le voir, des dimensions énormes et une certaine décoration architecturale qui jurait avec l'aspect morne et souvent sordide de la façade du collège. C'était presque toujours un cartouche monumental placé au milieu du cintre de la grande porte cochère portant l'écusson et les armes du fondateur, le nom du collège avec fleurons, festons et astragales.



COLLÈGE DE CORNOUAILLES

Un arrêt du Parlement avait même imposé cette obligation. Presque toujours le *claviger* était un colosse, revêtu d'une riche livrée, portant la pertuisane aux cérémonies.

Les écoliers et les maîtres, qui vivaient dans la pure antiquité, l'affublaient d'un nom des héros ou des demi-dieux de la fable. *Polyphème* était le portier de *Montaigu;* il avait sous ses ordres *Tempestas,* le féroce fouettard. *Orion* était à *Sainte-Barbe, Lancelot* à *Cornouailles, Encelade* à *Dormans, Antée* à *Navarre, Eutychès* aux *Bernardins.*

Dans l'intérieur des collèges, les brimades florissaient. Gare au nouvel arrivant ahuri et tout frais émoulu de son terroir! On le *béjaunisait,* on exigeait de force le tribut de bienvenue. S'il n'avait pas la

1. Statuts des collèges de Séez, Cornouailles, Narbonne, etc.

poche garnie pour payer les pots de vin, il se voyait passer par de rudes épreuves, dont les plus douces étaient la douche glacée d'eau sale, le passage à la *couverte,* etc.

Le matin, à quatre heures, un élève de philosophie, à son tour de rôle réveille-matin, allait dans chaque chambre éveiller les dormeurs et allumer les chandelles.

A cinq heures, première leçon; à six heures, messe suivie du déjeuner, qui consistait en un petit pain. De huit à dix, grande classe suivie d'exercices pédagogiques.

A onze heures, dîner. Maîtres et élèves se rendaient ensemble au réfectoire; chaque table était présidée par un *architriclin* ou servant de semaine. Pendant le repas, on lisait un chapitre de la Bible ou une Vie de saint. Le chapelain disait ensuite les grâces en rappelant la Mémoire des *saints et illustres fondateurs de la maison.* Le menu était simple : deux fois par semaine, la soupe et le bouilli avec fruit de saison; le soir, un plat de viande ou légumes et une salade; en carême et les jours maigres, légumes cuits à l'eau, hareng ou deux œufs, le tout arrosé d'une *abondance* douceâtre.

Chaque classe avait en hiver droit à quatre bûches par jour et à deux bougies par semaine.

L'après-dîner, classes et exercices; à six heures, souper, étude, salut dans la chapelle et coucher; le couvre-feu sonnait à neuf heures.

La bibliothèque devait être défendue par de bonnes serrures, dont le procureur seul avait les clefs. Les livres, même ceux de la chapelle, devaient être, autant que possible, enchaînés *in catenatis;* on ne pouvait ni les vendre ni les faire sortir du collège.

Le mode d'enseignement se composait de l'*Exposition* et de l'*Argumentation;* les exercices étaient la *Préparation* et la *Dispute,* argumentation pour et contre.

La gent écolière parlait un latin des plus macaroniques. M. Cordier nous en a transmis quelques échantillons : *Noli crachare super me! Diabolus te possit inferre!*

Comme dans nos lycées modernes, huit ou dix élèves au plus travaillaient sérieusement; « pendant que le professeur s'époumone, écrit l'un d'eux, *Buchanan,* les enfants sommeillent; tel qui est absent a payé l'un de ses camarades pour répondre à sa place; un autre regarde son pied qui passe par l'empeigne béante de son soulier; celui-ci fait le malade; il faut en venir aux verges; les visages se barbouillent de

larmes, ce sont des sanglots pour toute la journée; puis arrivent les flâneurs; ils s'annoncent par le cliquetis de leurs patins ferrés, ils ouvrent des oreilles stupides et, mécontents du cours, s'en vont en tumulte à Montaigu ou dans quelque autre de ces sanctuaires que parfume l'odeur de la poirée. »



CHAPITRE VIII

Le Pré-aux-Clercs et les jeux des écoliers. — Les vignes de la Bièvre. — L'Université de l'abbaye de Saint-Germain. — Écoles buissonnières.

L'Université de Paris possédait, de temps immémorial, la grande prairie qui s'étendait entre la Seine et les murs de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; elle prétendait la tenir en fief de Charlemagne, ce qui, d'ailleurs, n'a jamais été bien démontré, et pour cause.

Là, messieurs les escholiers avaient coutume d'aller s'ébattre ordinairement les mardis et jeudis après la classe du soir : c'étaient les congés réguliers. Mais l'école buissonnière était fort en faveur dans les écoles, et c'est des flâneries et des pêcheries sous les saulaies qui bordaient les bras de la Seine que ce nom a pris naissance.

Du portrait qu'on nous en a tracé, il est permis de croire que les jeux des écoliers n'étaient pas des plus innocents...

A plusieurs reprises, les moines de l'abbaye émirent sur ces prairies des prétentions toujours repoussées, mais qui amenaient entre eux et les écoliers des luttes parfois sanglantes.

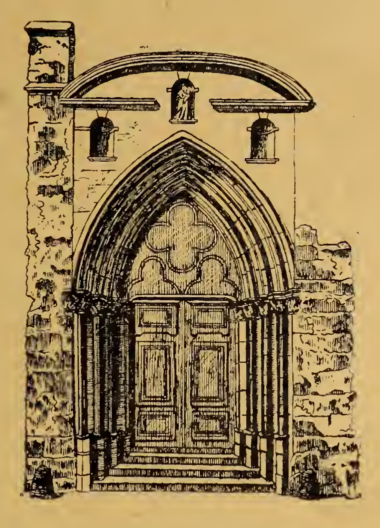
En 1192, par exemple, une rixe ayant causé la mort d'un écolier, l'Université manifesta la plus vive indignation et envoya des députés au pape pour obtenir une réparation. La toute-propriété du Pré fut reconnue aux escholiers.

Mais la guerre était toujours à l'état latent. Messieurs les clercs ne se gênaient pas pour poursuivre de leurs propos galants les dames et damoiselles du bourg Saint-Germain, qui était fief de l'abbaye; les bourgeois, plus pratiques, empiétaient insensiblement sur le terrain de l'Université et bâtissaient le long du chemin des maisons de rapport.

On fit des observations aux moines sur leurs usurpations ; ils répondirent par des anathèmes. L'abbé fit sonner la cloche d'alarme pour convoquer ses vassaux, qui, conduits par des moines, au cri de : « A mort ! » se ruèrent sur les escholiers.

Deux de ceux-ci furent tués, d'autres furent battus et conduits dans les prisons de l'abbaye.

Sur les plaintes et menaces de l'Université de fermer ses classes, le roi condamna l'abbaye à diverses réparations. Néanmoins, chaque année, des contestations s'élevaient ; elles finissaient toujours par des transactions que les deux parties se gardaient bien, d'ailleurs, d'observer.



En 1548, l'abbé de Saint-Germain fit construire une infirmerie ayant vue et jour sur le Pré.

L'illustre Ramus, principal du collège de Presles, fit, dans une harangue véhémente, sentir aux écoliers qu'il ne fallait pas tolérer cette nouvelle infraction aux droits de l'Université. Les écoliers se réunirent en armes, arrachèrent les vignes de l'abbaye et allèrent brûler les ceps devant l'église Sainte-Geneviève.

Les moines, lésés dans ce qu'ils avaient de plus cher, — leurs vignobles, — portèrent plainte au Parlement, qui ordonna la fermeture des jours d'où les moines « hacquebutaient les escholiers et tiraient sur ceux-ci faulconneaux », et reconnut justes les prétentions de l'Université.

Ce jugement n'eut pas le pouvoir de calmer l'effervescence. Divers excès furent encore commis par les escholiers et les moines ; des incendies, des démolitions, des batailles rangées eurent lieu ; alors le Parlement s'irrita. L'un des coupables, Crocoison, fut brûlé au milieu du Pré-aux-Clercs. Ce fut le dernier épisode de cette lutte homérique.

Mais le Pré-aux-Clercs continua à être le rendez-vous des gens de mauvaise compagnie, des duellistes, le centre des tumultes et des séditions.

Un large fossé le coupait en deux, amenant l'eau de la rivière aux fossés de l'abbaye. C'était le lieu favori des escholiers qui, sous les saulaies, « peschaient, dit Rabelais, aux grenoilles et escrevisses et bastyssoient petits engins automates, c'est-à-dire soy mouvans eux-mêmes ».

Avec de grandes perches, « d'un sault passaient le fossé, et nageaient jusque en Seine en profonde eaüe ».

Puis, avec de grands cris, les escholiers jouaient à tous ces jeux dont Rabelais nous donne la nomenclature : « à la balle, à la paulme, à la pile trigone, gualantement s'exerceans le corps ».

Dans un coin, d'autres, plus calmes, s'amusaient, en vidant force brocs et vidrecomes, « à la fossette, au glic (jeu de quilles), à la marelle, à la quicquaronne (cheval fondu), à cligne-musette, à casse-pot, au furon (furet du bois joli) », à ces vieux jeux français qu'on retrouve encore aujourd'hui au fond de nos provinces, et que les Anglais ont accaparés en les baptisant de noms britanniques : à la courte paume, à la tronche, à la crosse, à la balle au pied.

Dans un autre coin, du côté de la potence de Nesles, au milieu d'un bouquet d'arbres, les jeunes nourrissons de l'Université faisaient sauter à l'escarpolette ou à la crosse (jeu de bascule) les gentes bachelettes d'alentour. Il y avait encore le jeu de *mail,* qui consistait à lancer une boule de buis par un arc de fer, au *chesne fourchu,* au *savetier* (main chaude), à *cochonnet va devant,* au *palet,* aux *barres,* etc.

« Se vaultrant à l'ombre des buissons », d'autres jouaient aux dés, au flux, à la vole, au lansquenet, au farau, à la mourre, à croix ou pile, « les quelques subsides qui restaient en leur bourse ». Puis, sur un coup douteux, une querelle éclatait, véhémente, on en venait vite aux coups, le cercle se faisait, et les deux adversaires, le poignard à la main ou le gourdin au poing, s'escrimaient avec vigueur, aux applaudissements des assistants. Le sang coulait, et l'on emportait les blessés bien mal en point dans quelque *ostellerie* voisine, à l'abri des regards de messieurs les archers.

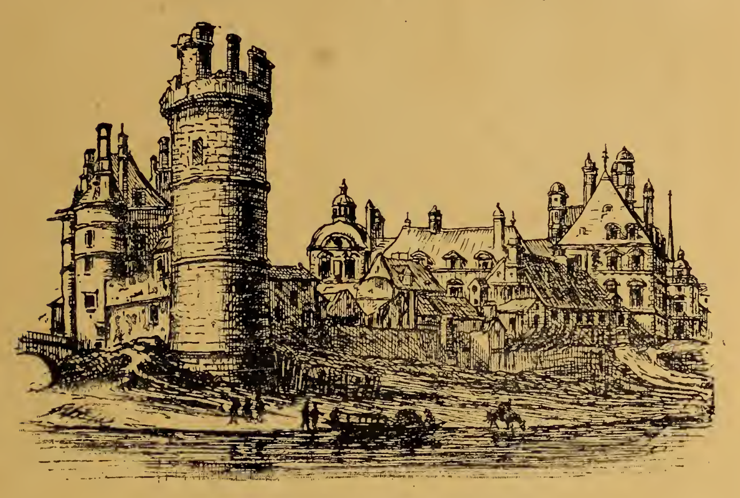
Lors du siège de Paris, Henri IV et son armée campèrent dans le Pré-aux-Clercs.

En 1606, l'Université en vendit six arpents à la reine Marguerite,

qui en fit don aux Augustins réformés qu'elle patronnait; elle acquit ensuite, le long du fossé de Nesles, six autres arpents, où elle fit construire un palais entouré d'un grand parc qui s'étendait jusqu'à la rue des Saints-Pères.

L'Université aliéna ensuite pièce par pièce son domaine, sur l'emplacement duquel se construisirent les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain.

Le Pré-aux-Clercs, où, dit Ramus, « pédagogues et régents allaient



TOUR DE NESLES. — LE PRÉ-AUX-CLERCS

jadis, comme au champ de Mars à Rome, meiner les escholiers jouer en ce champ royal, pierre philosophale consacrée à tous les exercices de gentillesse et d'honnêteté » (hum!), avait vécu.

Mais les escholiers allaient aussi volontiers faire l'école buissonnière au penchant sud de la montagne Sainte-Geneviève, à travers les vignes et les courtilles où l'on accédait par la porte Saint-Jacques ou par la porte Saint-Michel. Ils aimaient à glaner le long de la Bièvre, qui était alors un riant et frais ruisseau aux ondelettes claires babillant au milieu des grasses prairies d'Arcueil et de Gentilly, « raillans, gaudissans, louans, chantans, dansans, se vautrans en quelque beau pré, déni-

chans des passeraulx, prenans des cailles, peschans aux grenoilles et aux escrevisses ».

Ils aimaient à aller humer « la purée septembrale », jouer à ces jeux dont Rabelais nous a laissé un si plaisant catalogue, dans ces tavernes clairsemées du faubourg Saint-Marceau qui se cachaient sous les saulaies, et tirer, sous les « bersiaux de vigne », l'arbalète et l'arc à main. Le petit cabaret des *Trois Poissons,* au faubourg Saint-Marceau, était renommé pour son vin clairet d'Orléans[1].

Plus d'une fois les écoliers, « prenans et pillans comme estourneaux des raisins », dans les vignobles du faubourg, reçurent, « des gros ribauds de croquans et messiers gardeurs de vignes », de rudes corrections d'escourgées sur les épaules et furent conduits devant le juge de Sainte-Geneviève, qui les condamnait à quelques jours de prison, au pain et à l'eau. Pendant les derniers jours du carnaval de 1229, les escholiers allèrent, selon l'usage, festoyer dans les cabarets de Saint-Marceau. Profitant de leur ébriété, les taverniers demandèrent une somme supérieure à celle due. Les têtes s'échauffèrent, les écoliers et les bourgeois du faubourg qui s'étaient joints à leurs voisins échangèrent des gourmades, les écoliers eurent le dessous; mais le lendemain ils vinrent en force, enfoncèrent les cabarets, brisèrent les tonneaux. Le guet arriva et, comme d'usage, s'empressa de charger et de molester les étudiants paisibles et étrangers au désordre. L'Université protesta et suspendit ses leçons jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction en condamnant les bourgeois à de fortes amendes et réparations.

D'ailleurs, ces vignobles de la vallée de Bièvre avaient un grand attrait pour MM. les escholiers, car nous voyons dans Noël du Fail que des escholiers, dont il était, « se précipitèrent en une vigne pleine de beaux et meurs raisins, prenans et pillans comme estourneaux, et un instant furent saisis par ribauds de messiers et sergens et menés en prison ».

1. Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel.*

CHAPITRE IX

Le Landit universitaire. — La vente du parchemin. — Les grippe-landits. — La grande procession. — Cantilènes latines. — Révoltes scolaires.

Le *Landit* était une grande fête universitaire. De toutes les fêtes de l'Université (et elles étaient nombreuses), c'était celle qui faisait naître les plus grands désordres; c'était aussi celle que son antiquité faisait la plus chère aux escholiers.

Les rois de France avaient accordé le privilège de cette sorte de foire à l'abbaye de Saint-Denis. Un héraut *indiquait,* à son de trompe, le jour solennel, qui prit là le nom d'*indict,* dont on fit, par corruption *Landit.* La fête se tenait sur le chemin de Saint-Denis, au sortir du village de la Chapelle; elle durait plusieurs jours; tout Paris s'y donnait rendez-vous : soudards, manants, truands, ribauds, *joyeux et turbulents compaings,* criant, dévalisant les tavernes, rossant le guet et jouant force farces aux bourgeois et aux moines.

Le premier jour était consacré aux Écoles. C'était pendant la durée de cette foire que se faisait la vente du parchemin.

Les livres, à cette époque, étaient fort rares, et les écoliers étaient obligés de se contenter des cahiers dictés par les professeurs. Cette pénurie avait déterminé l'Université à porter un décret destiné à en faciliter la transmission; le commerce était placé sous la surveillance de la Compagnie, qui obligeait les libraires à prêter serment et à fournir un cautionnement. L'Université exerçait aussi des droits et une surveillance active sur les marchands de parchemin, qui ne pouvaient en vendre qu'au Landit, où les écoliers achetaient aussi des écritoires et des plumes.

Le parchemin qui arrivait d'Orient et d'Italie devait être marqué du sceau du recteur, lequel prélevait sur chaque botte une somme de seize deniers parisis. Cet impôt formait à lui seul une bonne partie des revenus du recteur, et ces revenus, comme ceux de l'Université, étaient fort peu considérables; ils ne se composaient que de taxes appelées *Bourses,* d'une valeur de cinq à six sous chacune, et que tous les membres devaient payer.

Ces droits étaient impatiemment supportés par les parcheminiers; ils voulaient s'en affranchir.

Le Landit était ouvert solennellement par le recteur. C'était à cette

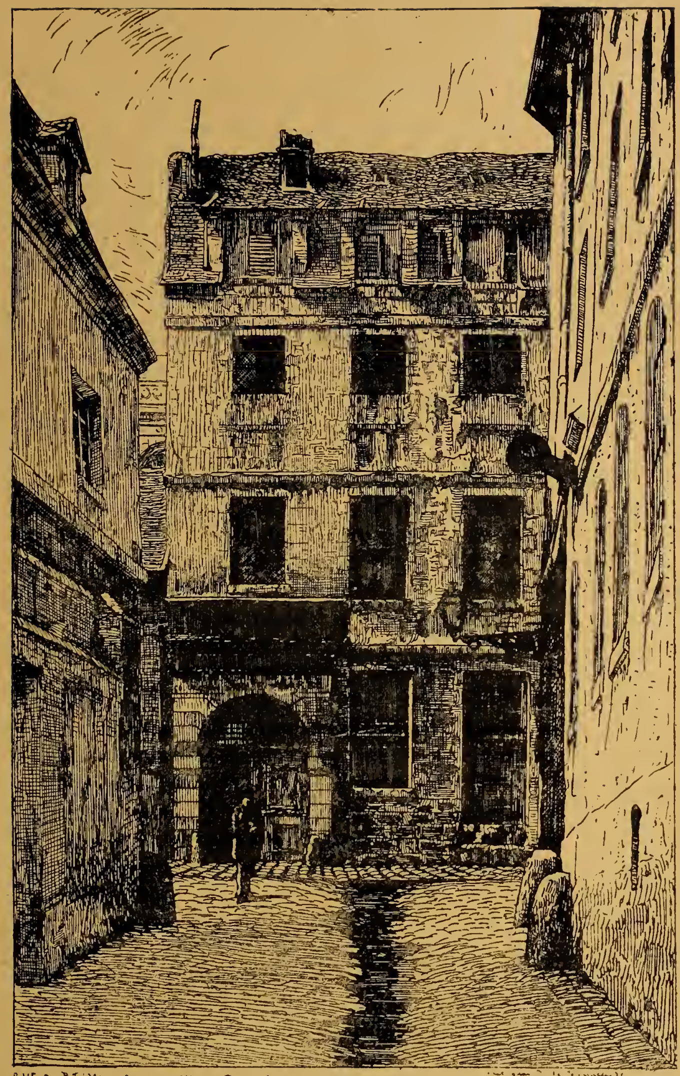


COLLÈGE DE MONTAIGU

époque que se payaient les honoraires dus aux régents. On les apportait en grande pompe, au son des fifres et des tambours, et on les présentait aux maîtres dans des bourses ou dans des citrons renfermés sous une cloche de cristal. (Il est probable que, dans ce symbolisme, le citron représentait l'arbre de la science du bien et du mal, amer et bienfaisant.)

Les écoliers qui frustraient les maîtres de cet impôt étaient appelés *frippe-landits.* C'était une grande injure que de donner ce nom à une capette.

Le salaire scolaire payé, les escholiers se réunissaient ensuite en cavalcade sur la place de Sainte-Geneviève. En tête, sur un cheval caparaçonné, le recteur en grande tenue, précédé de ses suppôts et massiers, s'avançait suivi de ses officiers en cape et en épitoge et de



RUE de REIMS n° 7 collège Ste Barbe



l'innombrable procession des escholiers de toutes nations chevauchant deux à deux, fifres sonnant, tambours battant, enseignes déployées, bâtons et dagues au poing, arquebuses à l'épaule. Le nombre des écoles était si grand que la tête de cette procession aux costumes multicolores, aux pennons pittoresques, entrait à Saint-Denis, qu'il y en avait encore aux Mathurins.

Tout le long de la voie poussiéreuse et sans ombre, la troupe chantait en latin macaronique les hymnes scolaires, comme aujourd'hui les *fellows* d'Oxford et de Cambridge :

Concinamus, o sodales :
Eja quid silemus?
Nobile canticum!
Dulce melos, domum!

Appropinquat ecce felix
Hora gaudiorum,
Post grave tædium
Meta petita laborum
Advenit omnium!

Ridet amicus, prata rident,
Nosque rideamus!
Jam repetit domum,
Daulias advena!

Puis, assoiffés, nos écoliers lampaient de larges rasades « de cervoise d'Engleterre et de vin frais du pays de Touraine ».

La circulation était suspendue dans la ville pendant des heures entières, et si quelque convoi trop pressé essayait de couper le cortège, l'émeute éclatait infailliblement.

Le recteur, à son arrivée, faisait ses dévotions dans l'église, puis venait protester de ses droits de recteur sur les parchemins; des inspecteurs visitaient le papier. Les écoliers alors se débandaient, ils visitaient le trésor de Saint-Denis, s'approvisionnaient aux étalages de petits objets nécessaires pour l'étude, ou se baignaient dans la rivière, chose qui était défendue à Paris, comme contraire à la décence[1]. Comme toute discipline était suspendue, ils se livraient aussi à d'autres jeux moins innocents : ils pintaient aux tavernes, rossaient les archers, se querellaient et en venaient aux mains. Pendant ce

1. *De Disciplina Othonis Brunsfelsii.*

temps, les maîtres donnaient, dans la tente d'une auberge du bourg, le dîner du grand Landit d'été.

Pour mettre fin à ces batailles souvent sanglantes, aux maladies provenant de l'excès de la chaleur et des libations inaccoutumées, le Parlement limita au nombre de douze pour chaque collège le nombre des écoliers qui devaient accompagner le cortège : ce qui n'empêchait pas leurs camarades des Cholets, d'Harcourt, de Navarre, de Bayeux, de Montaigu, de Cambrai, etc., de venir, par groupes séparés, jouer de bons tours aux marchands de la foire.

L'arrêt fut publié à son de trompe aux carrefours de l'Université et de la ville. Comme bien on pense, la mesure fut mal accueillie par les étudiants; à Sainte-Barbe, élèves et régents en tête se rendirent au Landit, et au retour mirent le collège à sac. Malgré l'arrêt, les escholiers retournaient au Landit accompagnés des bacheliers et maîtres ès arts, qui, au lieu de porter leurs robes longues et chaperons, y venaient en manteaux courts, en chausses chiquetées, épées et dagues.

Le Parlement renouvela ses défenses et ordonna au prévôt de Paris de les constituer prisonniers s'ils étaient trouvés à la foire.

Mais ce qui contribua le plus à l'extinction de cette foire, qui rappelait par son importance celles de Beaucaire, Leipzig et Nijni-Novgorod, ce fut un incendie qui éclata en 1556 dans les logettes de marchands et obligea la foire de se tenir à Saint-Denis; de plus, l'abaissement considérable du prix du papier, qui fit qu'on pouvait en trouver partout.

Il ne resta de vestige du nom de *Landit* que dans le congé que prit, encore longtemps après, l'Université, le lundi après la Saint-Barnabé.

Le Landit, comme foire, existait encore il y a quelques années, mais bien déchu de son antique splendeur. Il étalait de modestes baraques au cours Ragot à Saint-Denis, mais ce n'était plus qu'une des étapes de saltimbanques et revendeurs qui « font » les fêtes de la banlieue parisienne.

CHAPITRE X

Les Petits Collèges. — Sainte-Barbe. — Montaigu. — Fortet. — Les Grassins. Les Escossois. — Les Lombards. — Hubant. — Les Trente-Trois.

Les collèges portaient soit le nom du fondateur, soit celui du diocèse ou pays du fondateur.

La plupart des bâtiments de ces collèges existent encore au versant nord de la montagne Sainte-Geneviève ; à chacun s'accroche un souvenir, s'attache un lambeau de notre histoire.

Mais presque tous ne sont plus que des sépulcres vides; dans deux seulement l'enseignement se donne encore.

Le plus important et célèbre est *Sainte-Barbe*, qui, seul d'entre eux, a persisté et a grandi jusqu'au jour où, écarté par la concurrence de l'Université et des écoles congréganistes, il a dû avoir recours à l'État. Depuis le 1er octobre 1460, où Geoffroy Lenormant, professeur de grammaire, acheta une maison au versant de la Montagne pour y fonder une petite pédagogie, jusqu'à nos jours, la célèbre maison a passé par bien des tribulations et des avatars. La prospérité de Sainte-Barbe date de Robert du Guast, ancien curé de Saint-Hilaire, qui donna les fonds nécessaires pour entretenir un principal, un procureur, un chapelain et les boursiers. On peut citer parmi les maîtres : *E. Bonnet, Buchanan, Postel, Fernel, A. Turnèbe, L. Duchesne, Marcile;* et parmi les élèves : *Inigo de Loyola, François-Xavier*, les *Saint-Gelais*, les *Du Bellay, Calvin.* A la Révolution, Sainte-Barbe fut fermée pendant quelques jours; mais elle fut relevée par un homme éminent, M. de Lanneau, qui en fit alors un des premiers pensionnats de Paris et dont les élèves suivaient les cours du *Prytanée français.*

Dans la rue du Cardinal-Lemoine, on voit encore la façade originale et la haute porte de l'ancien collège des *Escossois,* où se tient l'institution Chevalier, la plus florissante de Paris. *David,* évêque de Murray, l'avait fondé en 1523. L'archevêque de Glascow, avec l'assistance de Marie Stuart et des catholiques anglais, l'agrandit et y installa, comme boursiers, des fils d'exilés. En 1661, le principal *Barcklay* acheta l'ancien hôtel Verberie et y installa le collège, dans la chapelle duquel fut déposé le cœur de Jacques II et où, chaque année, les Anglais jacobites vont en pèlerinage. A la Révolution, le collège fut confisqué comme bien d'émigré et transformé en prison. C'est là que furent enfermés les soixante-deux députés arrêtés à la suite de la journée du 31 mai. Au soir de Thermidor, Saint-Just y fut détenu quelques heures. Une société fondée par un groupe de professeurs de l'Université d'Édimbourg s'est formée pour racheter ce collège.

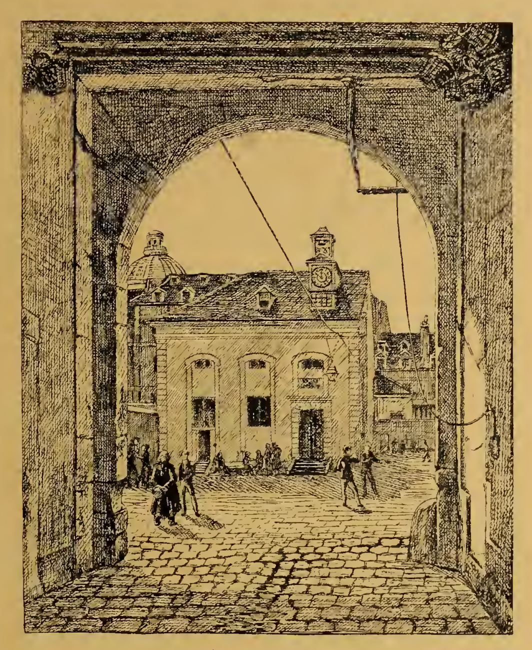
Dans le voisinage, un de ceux auxquels se rattachent le plus de souvenirs est le collège de *Fortet,* fondé en 1391 par Fortet, chanoine de Paris, et dont il reste une tour à hourdis des plus pittoresques. Le collège a eu Calvin comme écolier. C'est d'une fenêtre de cette tour qu'il s'enfuit par les toits au moment où on venait l'arrêter. Ce fut le berceau de la Ligue; c'est dans sa grande salle du rez-de-chaussée que se réunit, en 1585, l'assemblée des quarteniers, des curés de Paris et des prieurs des monastères qui élurent le *Conseil des Seize.* « Ce collège, dit l'Estoile, eut cette étrange destinée que c'est de lui que sont parties les premières étincelles du calvinisme et de la Ligue. »

En face s'élevait le célèbre collège de *Montaigu,* si redouté des écoliers par l'âpreté de la discipline et l'austérité d'une continuelle abstinence, et dont les bâtiments disparurent, en 1844, pour faire place à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le collège avait été fondé, vers 1314, par *Aicelin de Montaigu,* archevêque de Rouen; mais il végétait, lorsque le docteur *Standonk* restaura les études et imposa aux écoliers une observance copiée sur les règles monastiques les plus austères. L'écolier portait le froc grossier; il se livrait aux travaux les plus vils, aux labeurs les plus répugnants, « afin de tenir en haleine son renoncement, son humilité, et faire continuellement pénitence ». Il épluchait les légumes, faisait la cuisine, vidait les ordures. Le jeûne était de règle, la nourriture se composait de pain bis, de légumes cuits à l'eau; « on n'y sentait, dit Buchanan, que l'âpre odeur de la poirée ».

Érasme, qui y fut élevé, y eut l'estomac détruit sans remède par ce régime. Les corrections étaient féroces. Le père Tempestas fouettant jusqu'au sang avec un martinet garni de nœuds l'écolier coupable de la plus petite faute, a donné naissance à ce vers latin :



Horrida Tempestas montem turbavit acutum.



COLLÉGE SAINTE-BARBE

Les « pauvres escholiers de Montaigu » étaient salués du nom de *capettes,* à cause de la forme de leur froc. Mais ce régime de fer releva le niveau des études, et le collège eut une prospérité inouïe.

Au milieu de la rue voisine, de la rue Laplace, on voit une de ces hautes portes qui caractérisent nos petits collèges parisiens. C'était l'entrée du collège des *Grassins,* ainsi nommé parce qu'il eut pour fondateurs et bienfaiteurs : *Pierre Grassin,* conseiller au Parlement,

qui légua trente mille livres en 1569; *Pierre Grassin,* fils du précédent, qui légua soixante mille autres livres; *T. Grassin,* qui donna plusieurs maisons, une rente et sa bibliothèque. Grâce à ces libéralités, il fut composé d'un principal, d'un chapelain, de six grands boursiers en théologie, de douze petits en humanités et d'un portier. Les études furent très florissantes en ce collège, qui eut l'initiative de l'impression des palmarès. Parmi les écoliers, il faut citer *Boileau* et *Champfort.* La chapelle, très remarquable, a été en partie détruite par le percement de la rue de l'École-Polytechnique.

A côté, rue des Sept-Voies, est la haute porte du collège de *la Merci,* qui joua un rôle bien modeste dans l'Université de Paris. Il fut fondé en 1515, dans une partie de l'ancien *hôtel d'Albret,* par les religieux de la Merci. L'enseignement s'y maintint jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

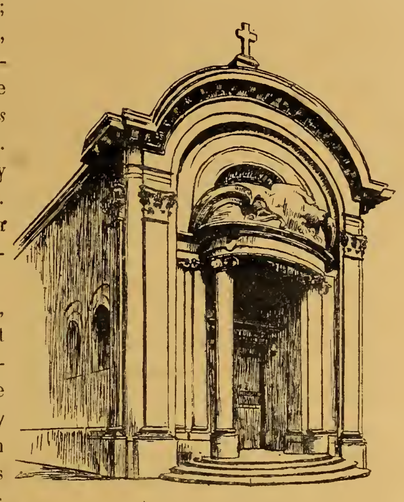
Sur le haut de la montagne se trouvaient les collèges de *Hubant* et des *Trente-Trois,* deux bâtiments qui existent encore. Le collège de Hubant fut fondé par un conseiller du roi, *Jean de Hubant,* qui laissa de quoi entretenir quatre pauvres étudiants, un maître et un chapelain. C'est aujourd'hui un lavoir. Le collège des *Trente-Trois,* dont, dans la rue de la Montagne, la haute porte donne entrée à une série de cours et de bâtiments irréguliers, fut fondé en action de grâces de la naissance de Louis XIV par *Claude Bernard,* dit le *pauvre Prêtre,* dans les dépendances de l'ancien hôtel d'Albiac. C'était plutôt un séminaire où « trente-trois pauvres escholiers, sans bien patrimonial, en l'honneur des trente-trois années que Notre-Seigneur vescut sur la terre, étaient, dit l'acte de fondation, rendus capables d'estre promus au sacerdoce ».

La cour de ce collège n'est séparée que par un mur du collège des *Lombards,* dont l'entrée est rue des Carmes. Les bâtiments de ce collège sont encore très bien conservés; ils ont bien l'aspect sinistre et morose des édifices scolaires du moyen âge. Au fond de la cour s'élève une élégante chapelle au portail d'ordre corinthien, précédée d'un porche elliptique, décoré de colonnes et de pilastres et portant un entablement terminé par un fronton brisé, dans le tympan duquel on remarque des traces d'armoiries et des devises à moitié grattées; on arrive néanmoins à reconstituer le texte :

Collegium Beatæ Mariæ Virginis
Pro Clericis Hibernis

In academia Parisiensi studientes
Instauratum anno 1681
Pro Italis fundatum anno 1330.

Ce collège fut fondé, comme le dit l'inscription, en 1330, par quatre Italiens établis en France : *Chinni*, évêque d'Arras; *L'Hôpital*, chef des arbalétriers du roi; *René de Pistoie*, apothicaire, et *Rolland*, chanoine à Saint-Marcel, qui lui donnèrent le nom de *Maison des paoures escholiers de Notre-Dame*. Onze boursiers devaient y être enseignés et nourris. L'évêque d'Arras donna sa maison, sise au clos Bruneau.



COLLÈGE DES LOMBARDS

Au bout de deux siècles, ce collège fut entièrement déserté, les bâtiments tombaient en ruine, lorsque deux prêtres irlandais, *Killy* et *Maguin*, obtinrent, en 1681, des lettres patentes qui les autorisèrent à les rebâtir pour y recevoir les Irlandais étudiant à l'Université de Paris. *Michel Servet* y enseigna la philosophie.

Le célèbre G. Postel y occupa une chaire ; son enseignement avait un tel succès qu'il était obligé de professer d'une fenêtre aux élèves entassés dans les cours.

A la Révolution, les bâtiments furent confisqués, mais restitués par Louis XVIII à la *Congrégation des prêtres écossais, anglais et irlandais,* qui les possède encore.

CHAPITRE XI

Les Petits Collèges. — Dormans-Beauvais. — Ramus et la Saint-Barthélemy. — Saint-Michel et le cardinal Dubois. — Les Bernardins. — Cardinal-Lemoine.

En descendant vers la Seine, nous trouvons, toujours dans la même rue qui, avec sa voisine, la rue de Jean-de-Beauvais, était la rue universitaire par excellence, le collège de *Dormans-Beauvais,* dont il reste encore la charmante chapelle construite en 1380 par *Miles de Dormans* et dont le roi Charles V posa la première pierre. Cette chapelle, classée dans les monuments historiques, est un précieux spécimen des constructions religieuses au seizième siècle. C'est un des plus gracieux édifices de Paris. Il se compose d'un vaisseau simple terminé par une abside à cinq pans; de hautes fenêtres ogivales à meneaux lui versent une abondante lumière. Les travées de la nef étaient ornées des figures des douze apôtres peintes à fresque sur des médaillons à cinq feuilles. C'était un petit chef-d'œuvre, que nous pouvons encore admirer aujourd'hui, malgré les mutilations subies.

Ce collège avait été fondé par *Jean de Dormans,* évêque de Beauvais, dans les bâtiments de l'hôtel du *Lion d'Or,* rue Clos-Bruneau. *François-Xavier* y professa la philosophie, en 1531, ainsi que le *cardinal d'Ossat;* y furent élevés Le Maistre, Patru, Boileau, le père A. Arnaud, Le Maistre de Sacy.

Le collège de Beauvais avait été précédé d'un demi-siècle environ par le collège de *Presles,* auquel il était contigu, et qui fut fondé par le célèbre *Raoul de Presles,* qui fut avocat au Parlement et secrétaire de Philippe le Bel, pour quinze boursiers natifs du Soissonnais,

comme ceux de Beauvais. Avec le temps, la proximité fit naître des relations si étroites de bon voisinage entre les deux maisons, que, vers la fin du seizième siècle, elles se partageaient les classes, devenues communes aux boursiers de l'une et de l'autre.

En 1544, pendant la peste noire qui dévastait Paris, le collège de Presles, jusque-là très florissant, devint désert. Le recteur pria l'éminent « *maistre Pierre de Ramus,* noble et savante personne, lecteur ordinaire du roy », d'y venir enseigner. Le professeur y consentit, et, malgré le fléau, les élèves accoururent en foule recueillir la parole du professeur éloquent et convaincu qui venait de soumettre au roi un plan de réforme de l'Université des plus remarquables et dont aujourd'hui beaucoup d'articles pourraient être appliqués.


COLLÈGE DE DORMANS-BEAUVAIS

Il demandait que, dans les facultés supérieures, les professeurs fussent astreints à faire eux-mêmes leurs leçons; que, dans la faculté de médecine, on substituât aux argumentations scolastiques l'étude clinique, et que les gages des professeurs fussent assignés, non sur les honoraires exigés des pauvres étudiants, mais sur les biens des moines. Il n'en fallait pas tant pour s'attirer bien des haines; il fut menacé de mort; il aurait pu l'éviter, il préféra rester à deux pas du bûcher de Dolet fumant encore. Comme platonicien, comme huguenot, il devait trouver la mort à la Saint-Barthélemy. Les massacres étaient terminés lorsque des bandits conduits par son rival Charpentier — la haine des cuistres! — saccagèrent le collège, brisèrent les portes et trouvèrent Ramus, qu'ils poignardèrent; ils jetèrent ensuite le cadavre par les fenêtres et, après l'avoir « frappé d'escourgées », le traînèrent jusqu'à la Seine à travers les fanges de la place Maubert.

Le célèbre *Rollin* fut principal des collèges réunis; il en fit un établissement de premier ordre. Mais, après la mort de *Coffin,* son successeur éminent, le collège ne fit que décroître; il fut réuni à Louis-le-Grand, et les bâtiments vendus aux enchères.

De l'autre côté de la place Maubert, au bas de la rue de Bièvre,

où habitait Dante, étudiant, on voit, au-dessus d'une porte cochère, un bas-relief très fruste représentant un *saint Michel* : c'est le collège *Saint-Michel,* fondé par *G. de Chanac,* évêque de Paris et marquis de Pompadour, pour douze boursiers limousins, parmi lesquels un seul fit parler de lui et parvint à de hautes destinées : c'est le premier ministre du Régent, le *cardinal Dubois,* qui y entra comme petit valet du principal. La grande porte d'entrée est rue Maître-Albert.

Dans la rue de Poissy, par-dessus un grand mur, à travers les barreaux d'une grille d'entrée, le passant découvre d'admirables portes du style ogival le plus pur; ce sont les restes de l'ancien *couvent-collège des Bernardins,* qui avait été fondé, vers 1244, par *Lexington,* abbé de Clairvaux, dans un clos de vignes appartenant au chapitre Notre-Dame, « pour l'entretènement de jeunes bernardins et pour faciliter leurs études ».

L'abbé Lexington voyait à peine son collège organisé que, par jalousie, il fut déposé par le chapitre général de Cîteaux : on avait trouvé ce novateur trop audacieux.

Au quatorzième siècle, le pape *Benoît XII* fit reconstruire le monastère et l'église qui tombaient en ruine. La première pierre fut posée solennellement le 23 mai 1338. Les études se bornaient à la théologie; l'enseignement du droit canon était rigoureusement interdit.

La vie n'y était pas douce : on se levait à cinq heures, on se couchait à dix; une demi-heure de récréation, assistance obligatoire aux messes, vêpres, complies, matines; à celui qui ne payait pas sa bourse à la Toussaint on refusait les sacrements. Chaque élève avait une chopine de vin et un pain; « les jours maigres, deux œufs en coque ou durs, hareng rôti; les jours de chair, une demi-livre de bœuf bouilli ».

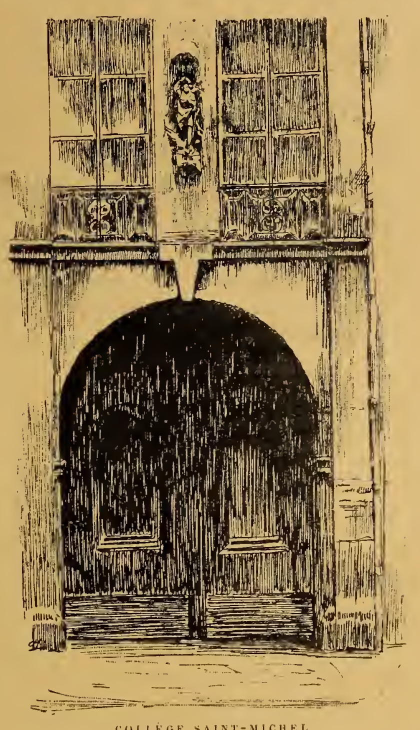
Il est ordonné de parler toujours latin, et, en cas de manquement, de payer une pinte de vin à la Compagnie.

Au moyen âge, l'établissement des Bernardins tenait une grande place dans l'Université. A la Révolution, le cloître des Bernardins servit de dépôt aux forçats. Aujourd'hui, une partie de l'église, qui n'a jamais été terminée, et le principal corps de logis du monastère sont affectés à une caserne de pompiers.

Le collège des Bernardins communiquait par un passage avec le collège du *Cardinal-Lemoine,* fondé en 1302 par *J. Lemoine de Créci,* qui fut cardinal et légat en France; il y établit un grand nombre de boursiers, « tant théologiens qu'artiens ». C'était une des quatre mai-

sons de théologie de la Faculté de Paris. Trois hommes remarquables y ont enseigné en même temps : *Turnèbe, Buchanan* et *Muret*. Il fut fort maltraité pendant la Ligue. Le prix de la pension était de quatre cent cinquante livres sous Louis XV, et les boursiers d'alors payaient quatre sols par repas.

Le 13 février de chaque année on y célébrait la *solennité du Cardinal*. Les anciens boursiers élisaient l'un d'eux. Revêtu des insignes de sa dignité d'un jour, il présidait un repas d'apparat, suivi d'une distribution de dragées, disait la grand'messe s'il avait les ordres, à la suite de laquelle les écoliers venaient lui réciter des compliments en vers et prose.


COLLÈGE SAINT-MICHEL

Il ne reste plus que quelques débris du collège.

Les *Jacobins* avaient fondé dans leur couvent de la rue Saint-Jacques de grandes écoles dites *Écoles Saint-Thomas;* on y enseignait la scolastique et la science de la prédication. C'est de ces écoles que sont sortis tous les préceptes de cette prédication macaronique qui précéda la venue des grands orateurs du dix-septième siècle.

Le percement de la rue du Dante a fait disparaître le collège de *Cornouailles*, rue Domat, fondé par *de Guestry*, maître ès arts et en médecine, du diocèse de Cornouailles, pour neuf Bretons.

Vient de tomber aussi sous la pioche du démolisseur, pour le percement de la rue Danton, le collège *Mignon*. Ce fut en 1343 que

« *Jehan Mignon,* archidiacre de Blois, en l'église de Chartres, maître des comptes à Paris », se sentant sur le point de mourir, résolut de fonder un collège pour douze boursiers à recruter autant que possible dans sa propre famille, et il y affecta des biens acquis dans la rue de l'Écureuil (depuis rue Mignon), qui vient de disparaître en partie. Toutefois, les volontés de Mignon ne furent pas exécutées sans peine : il était mort en 1343, et ses héritiers tergiversèrent tant et si bien qu'en 1353 rien n'était fait.

L'Université porta plainte par-devant le roi Jean, qui fit comparaître, en même temps que les délégués de l'Université, le frère du défunt. Une commission fut nommée, et la famille dut s'exécuter. A peine le collège était-il édifié qu'il devint un sujet d'interminables procès. En 1554, Henri III en fit don à l'*abbé de Grandmont;* mais il ne fit que décliner, et en 1789 il ne restait que quatre boursiers.

A la Révolution, *Robert Lindet,* ministre des finances, se logea dans l'immeuble, qui fut longtemps le siège de la mairie du cinquième arrondissement.

CHAPITRE XII

Les Petits Collèges. — Boissy, Daimville, Coqueret, Ronsard, Baïf et la Pléiade. — Le Trésorier, Maître-Gervais, Bayeux, Cluny, les Cholets.

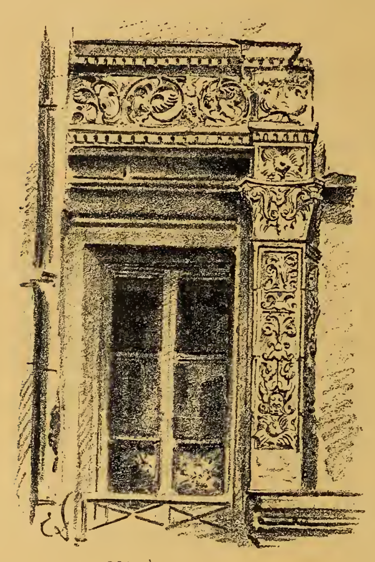
Le percement de la rue Danton vient de faire disparaître ce qui restait de l'antique collège de *Boissy,* place Saint-André-des-Arts, fondé en 1356 par *E. Vidé,* chanoine de Laon, exécuteur testamentaire de *Godefroy, de Boissy-le-Sec,* près Chartres, pour « y entretenir, outre un maître principal, douze boursiers : trois en théologie, trois en droit, trois en philosophie et trois en grammaire ». L'Université accepta la nouvelle fondation par acte du 7 mars 1358, et des statuts furent donnés au collège en 1366. Ils diffèrent peu de ceux qui régissaient alors les établissements du même genre.

La guerre fut fatale au collège de Boissy comme à toutes les autres fondations scolaires. Le manque de bras, les déprédations des bandes armées, diminuèrent dans une forte proportion les revenus affectés au principal et aux boursiers; les bâtiments dépérirent faute d'entretien, et le collège ne fit que languir; il n'y restait plus un seul boursier lorsque le Parlement prononça, en 1763, sa réunion à l'Université.

Rue Pierre-Sarrazin, en face de l'une des portes de la librairie Hachette, se trouve l'entrée du collège de *Daimville,* qui avait un *pourpris* considérable et s'étendait sur trois rues. Il avait été fondé au quatorzième siècle par la famille de *Daimville,* pour douze écoliers des diocèses d'Arras et de Noyon, clercs tonsurés, âgés de quatorze ans au plus; la durée des études ne pouvait dépasser six ans. Les boursiers doivent être convenablement vêtus, silencieux à table, assidus aux prières et aux offices, soir et matin, et au confessionnal

quatre fois par an; ils doivent parler latin; chaque écolier, en entrant, doit payer au procureur quarante sous parisis, et à ses camarades « un septier de bon vin sans plus pour son *béjaune* ».

La verge et la férule sont applicables aux grammairiens; pas de salles d'études : les boursiers sont logés deux à deux dans une chambre ouverte; l'un des deux est de semaine pour les provisions, il rend ses comptes tous les vendredis. On mange au réfectoire, et le boursier absent à l'heure du repas « dîne par cœur ».



COLLÈGE DE BOISSY

Cette réglementation scolaire, que nous trouvons à peu près partout identique, est presque la même que celle qui est aujourd'hui appliquée dans nos modernes petits séminaires.

Dans l'impasse Chartière, que clôt le bâtiment neuf de Sainte-Barbe, se trouve une vieille bâtisse au chef branlant, aux murs de guingois, élançonnée et tellement ruinée qu'elle est veuve de locataires.

Cette bâtisse, qui ne tient plus que grâce à ses béquilles, est l'ancien collège *Coqueret,* qui fut le berceau de la *Pléiade*. Ce collège, dont la porte est encore surmontée à son fronton d'une coquille symbolique, fut fondé par *Nicole Coqueret*. Un des premiers professeurs fut le savant *Du Bellay,* qui devint ministre de François Ier. L'éclat de son enseignement était tel que les ambassadeurs vénitiens écrivirent dans leur curieux récit que « la France n'avait rien à envier de l'Italie ». Cet humble collège, qui ne comprenait que dix boursiers, a eu dans notre histoire littéraire son heure de gloire rayonnante.

C'est là où commença la *Pléiade;* c'est dans cette retraite modeste et studieuse, dans ce pauvre et triste collège, que *Ronsard,* au retour

d'un voyage en Écosse, vint s'enfermer avec *Baïf, Rémy Belleau, Jodelle, Du Bellay,* lequel y lança le superbe manifeste de la nouvelle école : *Défense et Illustration de la langue françoise,* qui eut une si grande influence sur la littérature.

Les « Académiciens » n'hésitèrent pas à s'astreindre au régime sévère du collège. « Ronsard, dit son biographe, *C. Binet,* continuoit à l'estude jusques à deux ou trois heures après minuit, et, se couchant, il réveilloit Baïf, qui se levoit et prenoit la chandelle et ne laissoit refroidir la place. »

Coqueret et les nuits de haute solitude
Et durant sept hivers le flambeau de l'étude
Que chacun d'eux se passe avant de s'endormir!

Les revenus du collège étaient minimes, les bourses rares, les élèves peu nombreux; il fut supprimé par la Faculté des Arts.

Un certain nombre d'autres petits collèges, *Lisieux, Rheims, La Marche, Navarre, Boncourt, Le Plessis, Quimper, de Justice, d'Harcourt,* etc., ont été démolis et englobés dans de grands édifices universitaires, la *Sorbonne,* le *Collège de France,* les *Écoles de Droit, de Médecine,* etc., etc. Il en est parlé dans la notice consacrée à ces établissements. D'autres ont été détruits : *Le Trésorier, Maître-Gervais, Tours, Autun, Bayeux, Cluny,* les *Cholets,* etc.

Leur histoire et leurs constitutions sont à peu près les mêmes que celles des petits collèges dont nous avons parlé.

Tous ces collèges, en général fondés par des dignitaires de l'Église, n'étaient pas purement, bien que la discipline fût la même, des séminaires. Nés comme les cathédrales, ainsi que l'a fait remarquer Viollet-le-Duc, d'un mouvement de réaction contre l'influence monastique, ils étaient destinés non seulement à assurer l'existence du clergé séculier, mais ils contribuèrent aussi à faire l'éducation de la société civile.

Ils ont sécularisé l'étude, préparé l'avènement de la classe lettrée, introduit dans l'État cette noblesse de seconde main prédestinée à approvisionner l'administration de l'État et de la justice de ces légistes consommés, hardis, intrépides, prudents, subtils, qui matèrent la noblesse et donnèrent à la bourgeoisie la force nécessaire pour jouer un rôle prépondérant dans l'État.

CHAPITRE XIII

L'expulsion des Jésuites. — Arrêt du Parlement. — Louis-le-Grand, siège de l'Université.

Au milieu du dix-huitième siècle, la plupart des petits collèges fondés dans le Pays latin ne pouvaient plus remplir le but de leur institution. Grâce à la médiocrité de leurs revenus, qui avaient progressivement baissé, et à la mauvaise administration, la décadence, dès le seizième siècle, fut rapide. Au siècle suivant, la plupart des collèges ne possédaient plus qu'un ou deux boursiers, et pour entretenir ces élèves certains principaux étaient obligés de mettre une partie du collège en location.

Les Jésuites d'ailleurs, par la nouveauté de leur enseignement, la douceur de leur discipline, leur savoir-faire insinuant et câlin, leur avaient porté des coups terribles.

Mais, en 1762, ceux qui avaient tant proscrit furent expulsés de France, aux applaudissements du pays tout entier. Leurs biens furent affectés au payement de leurs dettes. Cependant un arrêt du Parlement déclara « tous les bâtiments et terrains composant le collège que les ci-devant soi-disant Jésuites occupaient rue Saint-Jacques, ne pouvoir être employés, suivant leur destination, à autre usage qu'à l'instruction publique ».

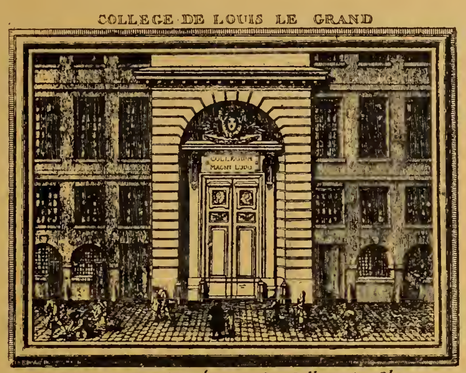
Le 21 novembre 1763, sur le rapport de MM. *Rolland, Roussel de la Tour et de Laverdy,* officiers du Parlement, des *lettres patentes* du roi ordonnent la réunion, dans le collège Louis-le-Grand, des boursiers de tous les collèges de Paris qui n'ont plus le plein exercice.

Dans le préambule de ces lettres, le roi déclare « qu'il veut former

dans le collège Louis-le-Grand une pépinière abondante de maîtres dont l'État a besoin ».

Le principal considérant de l'arrêt de 1763, c'est que les petits collèges sont chargés d'un passif énorme, qui se compose de quatre cent cinquante mille livres de rentes et de deux cent quarante mille livres de dettes.

On nomma un bureau permanent d'administration chargé de veiller aux intérêts des boursiers, divisé en quatre départements et composé



Ouvert en 1564, sous le nom de College de Clermont, et déclaré en 1682, être de fondation royale.

du recteur, de cinq professeurs émérites, du syndic et du principal du collège.

Louis-le-Grand devint donc le chef-lieu de l'Université ; c'est dans ses salles que furent transférées la halle au parchemin, les archives de tous les collèges et la bibliothèque de l'Université.

Cette réunion amena la suppression de vingt-six collèges, dont les revenus étaient presque anéantis. Les bâtiments de tous ces collèges furent vendus, les fonds versés dans la caisse de Louis-le-Grand, et la liquidation faite aux dépens et au nom du collège.

Elle laissa à Louis-le-Grand quatre cent cinquante livres de rentes, avec lesquelles on pourvut aux bourses en leur affectant des fonds inaliénables et susceptibles d'augmentation avec le temps ; aussi le nombre des bourses, qui n'était d'abord que de cent quatre-vingt-

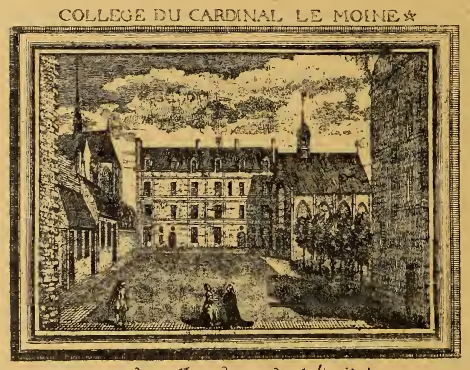
cinq, fut porté à quatre cent quatorze, pour s'élever plus tard à six cents. L'inauguration solennelle eut lieu le 20 novembre 1764.

Jusqu'à la Révolution, ce collège central fut en possession de toutes les immunités que la faveur de Louis XIV avait accordées aux Jésuites; il ne payait aucun droit sur le sel et le vin nécessaires à sa consommation.

Le collège avait huit professeurs, nourris et payés cinq cents livres par an, un principal, deux maîtres répétiteurs et régents, un chapelain.

Huit collèges qui avaient le plein exercice furent maintenus : *Lisieux,* le *Cardinal-Lemoine,* la *Marche,* les *Grassins, Montaigu, Navarre, Harcourt* et les *Quatre-Nations.* Ils disparurent avec la royauté, sauf *Louis-le-Grand,* dont les classes ne furent jamais interrompues.

COLLEGE DU CARDINAL LE MOINE



Cour du College du Cardinal le moine.

CHAPITRE XIV

L'École de médecine. — Une « bone roine ». — Le collège de la comté de Bourgogne. — Les Prémontrés. — L'Académie de chirurgie. — Jeanne de Bourgogne et Buridan. — La tour de Nesles.

On vient d'afficher la mise en adjudication des derniers travaux pour l'achèvement de l'École de médecine, dont l'agrandissement aura pris un temps double de celui du siège de Troie. Nous n'allons enfin plus voir ces vieux pans de mur, éventrés, zébrés des raies noires des cheminées, ces blocs de pierre énormes, ces chantiers presque vides, cachés par des clôtures diaprées d'affiches.

L'École de médecine fut bâtie sur l'emplacement du collège de Bourgogne, fondé en 1330 par Jeanne de Bourgogne, palatine de Franche-Comté, reine de France. « Ceste bone roine, dit le vieil historien comtois Gollut, mérite éternelle louange de tous les *gens de bien.* »

Or, cette *bone roine* n'était autre que la fameuse Jeanne qui, dit Villon,

..... commanda que Buridan
Fust jecté en ung sacq en Seine.

Cette souveraine vendit la tour de Nesles qu'elle avait illustrée, et en appliqua le produit à la fondation du collège de *Haute-Bourgogne* (Franche-Comté) « pour y nourrir vingt pauvres escholiers séculiers et réguliers devant étudier *in logicatibus et naturalibus* seulement », ce qui donnait à cet établissement un caractère exclusivement laïque.

Ces écoliers recevaient trois sols par semaine; ils devaient être de « bonnes mœurs et esprit, capables de la philosophie ». Ils mangeaient en commun, devaient assister chaque matin à la messe et fêter, le 30 janvier, l'anniversaire de la mort de leur fondatrice.

Vers 1660, le collège commença à décliner ; à cette époque, les fondations universitaires du quatorzième siècle ne suffisaient plus; il languit ; chapelains et boursiers étaient réduits à une portion de plus en plus « congrue », jusqu'à l'édit de 1763, rendu après l'expulsion des Jésuites, qui réunit la maison au collège de Louis-le-Grand.

L'Académie de chirurgie fit, en 1769, l'acquisition des bâtiments, qui tombaient en ruine. L'architecte Gondouin y fit élever le temple gréco-romain que nous voyons aujourd'hui. La nouvelle école ne servit d'abord qu'aux chirurgiens ; mais, pendant la Révolution, on y appela les médecins; les frères, jusqu'alors ennemis, y vécurent en bonne confraternité. Les vieux bâtiments de la rue de la Bûcherie et l'installation provisoire de la rue du Clos-Bruneau ne pouvaient, en effet, suffire à l'enseignement de la médecine; l'École y était plus à l'étroit que l'Académie de chirurgie dans son amphithéâtre de Saint-Côme.

La première thèse y fut soutenue le 31 août 1776. L'édifice devint bientôt insuffisant; on dut l'agrandir considérablement. Ces additions ont entraîné la démolition de la chapelle et du couvent des Prémontrés et la suppression de toutes ces vieilles rues de si curieux aspect, la rue Larrey, au coin de laquelle, près de la maison de Marat, s'élevait une si élégante tourelle, la rue du Jardinet, serpentante et sinueuse, où, par-dessus les murs, tant d'arbres passaient leurs têtes ébouriffées et fleuries.

Le collège des *Prémontrés,* dont les derniers débris viennent de tomber sous la pioche, avait été fondé sous saint Louis par Jean Ablée, pour fournir aux jeunes religieux de l'ordre les moyens d'étudier à Paris et d'y prendre leurs degrés. Le successeur de Jean acheta plusieurs propriétés, notamment une maison appelée Pierre Sarrazin, dans la rue Hautefeuille, et y fit édifier les bâtiments ainsi qu'une chapelle, qui fut, en 1618, reconstruite sur un plan plus vaste.

Supprimé en 1790, comme tous les établissements religieux, le collège des Prémontrés fut vendu en plusieurs lots, et les bâtiments convertis en maisons de commerce, d'industrie ou d'habitation.

Dès le commencement de la Révolution, l'éditeur Pankoucke se rendit acquéreur d'un grand corps de bâtiments, et il y emmagasina sa volumineuse *Encyclopédie.* Dans le chœur de la chapelle, qui fut entresolé, s'installa, vers 1830, un café qui devint célèbre au Quartier latin, sous le nom de café de la Rotonde. Il était fréquenté par des professeurs, des universitaires, des académiciens qui ne buvaient que



ÉCOLE DE MÉDECINE



des verres d'eau à la fleur d'oranger, dégustaient la *Revue des Deux Mondes;* on y parlait peu, on n'y fumait point; les garçons avaient des chaussons de lisière, et le sexe auquel M. Legouvé doit sa mère n'y était point admis.

Au-dessus était un vaste hall qui servait d'atelier à Courbet. C'est sous ces voûtes qui ont si longtemps entendu retentir les pieuses cantilènes des novices de la docte abbaye de Prémontrés en Laonnois que — extraordinaire retour des choses d'ici-bas — le maître d'Ornans a peint le *Retour de la conférence* et tant d'œuvres qui n'ont pas en général un caractère monastique et mystique très prononcé.

La superficie de l'ancienne école a été plus que quadruplée; elle ne comprenait jadis que quatre corps de bâtiments environnant une cour d'honneur de vingt-deux mètres de profondeur sur trente-deux mètres de largeur.

Une façade monumentale, mais d'un aspect triste et froid, a été élevée sur le boulevard Saint-Germain. C'est là qu'est installée la magnifique bibliothèque de l'École, qui contient cinquante mille volumes. Au-dessous est la superbe salle d'assemblée de la Faculté où se passent toutes les cérémonies universitaires, moins pittoresques que celles de l'ancienne Faculté dont Molière n'a fait que copier le cérémonial solennel, pompeux et burlesque.

Au coin de la rue Hautefeuille est la pharmacologie, où nos Esculapes en herbe — c'est le mot — apprennent la vertu des simples. A côté, la *chimie* aligne ses flacons où se prélassent les sels divers, les acides multicolores, les bases variées, et portant sur le ventre des formules cabalistiques. Où étaient les Prémontrés sont les salles d'examens et même la *cour des Étudiants,* que, dans sa sollicitude extrême, M. de Cumont voulait faire sabler pour que, en jouant aux barres, les escholiers du lieu ne se pussent blesser.

De l'autre côté, dans le pan coupé du boulevard Saint-Germain, sont les bâtiments d'administration et l'appartement du Doyen qui dirige cette grande manufacture d'où chaque année trois mille jeunes morticoles, âpres à la curée, viennent s'abattre sur notre humanité.

CHAPITRE XV

Le collège de Sainte-Catherine du Val des Écoliers. — Les collèges de la rive droite. Les sergents d'armes de Monsieur saint Loys, roi de France.

Tandis que la rive gauche était le *Pays latin* par excellence, le siège des écoles, des collèges, des imprimeries, des librairies, la rive droite était vouée à l'industrie, au négoce. Sur la rive droite, il n'y eut guère comme écoles que les écoles de Saint-Germain-l'Auxerrois et le collège de *Sainte-Catherine du Val des Écoliers.*

La fondation de ce collège eut pour origine une transaction faite entre les chanoines de Sainte-Catherine et les sergents d'armes du Roy.

Ceux-ci, qui étaient la garde du roi, avaient fait vœu, à la sanglante bataille de Bouvines, où ils étaient chargés de garder un pont, si la victoire se déclarait en faveur de Philippe-Auguste, qu'ils voyaient en grand danger, de faire bâtir une église en l'honneur de sainte Catherine. Mais les pauvres sergents d'armes avaient meilleure volonté que grandes finances : ils s'adressèrent au roi, qui fit la sourde oreille; « ils ne trouvèrent pas, dit un vieux chroniqueur, en sa personne, toute la promptitude et les dispositions qu'ils s'étaient imaginé ».

Il mourut, et son fils ne se soucia guère, lui non plus, du vœu des braves sergents, qui craignaient fort le courroux de « Madame Katherine, vierge et martyre ».

Ils furent plus heureux avec la mère de saint Louis, régente de France, Blanche de Castille, qui donna trois cents livres; un bourgeois de Paris, *Pierre de Bronne,* leur donna un terrain de trois arpents situé près de la place Baudoyer; *Groslay,* archidiacre de Reims, et deux Templiers augmentèrent ce fonds par des libéralités. Saint Louis

dota la nouvelle église « de vingt livres parisis de rente, d'un muid de blé à prendre tous les ans à la foire de Gonesse, de deux milliers de harengs, le jour des Cendres, à la foire des Brandons, de deux pièces d'étoffe de vingt-cinq aulnes chacune, l'une blanche et l'autre noire ».

Les sergents d'armes firent ensuite un accord avec les chanoines du Val des Écoliers. C'était une congrégation de quatre célèbres docteurs de la faculté de Paris, qui, dans un accès d'ascétisme fréquent à cette époque, s'étaient retirés, avec trente-sept écoliers, dans un vallon désert de la Haute-Marne, « pour y embrasser la règle de Saint-Augustin et les statuts de la congrégation de Saint-Victor, alors très austères, et devenir les véritables escholiers de Jésus-Christ ». Ils étaient vêtus d'une chape noire au haut de laquelle était cousu un capuce pointu, et ceints d'une ceinture de cuir avec bande.

Ces religieux, qui, probablement, trouvaient la pénitence trop dure et le Val trop désert, « se transportèrent incontinent à Paris; l'évêque de Paris refusa leur établissement ». Le pape, à qui ils s'adressèrent, leur donna l'autorisation.

L'évêque fut obligé de s'incliner, et saint Louis posa la première pierre du monastère.

Les sergents d'armes s'érigèrent en confrérie, dans laquelle on ne pouvait être admis qu'en donnant *deux francs d'or* lors de la réception, et un tous les deux ans.

Après les funérailles de chaque sergent d'armes, son écu et sa masse étaient appendus dans l'église, ainsi que sa bannière et celles qu'il avait prises à l'ennemi. Chaque mardi de la Pentecôte, les confrères dînaient dans l'église, où ils avaient droit de sépulture. Ils firent placer au-dessus du portail une pierre portant cette inscription :

A la prière des Sergents d'armes, Monsieur Saint Loys fonda ceste église et y mist la première pierre. Ce fut pour la joie de la victoire qui fust au pont de Bovines, l'an 1214. Les Sergents d'armes pour le tems gardaient ledit pont, et vouèrent que, si Dieu leur donnait victoire, ils fonderaient une église en l'honneur de Madame Sainte Katherine. Ainsi fut-il!

Les écoliers furent admis aux degrés dans l'Université. Ils suivaient, sous la direction de leurs docteurs, les cours du collège des Bernardins, mais le trajet était long et semé de périls.

En 1607, le général de la congrégation dut faire la réforme, « car,

dit le pieux chroniqueur, ces bons religieux, dans l'amollissement de la capitale, s'étaient relâchés de la régularité primitive ».

Les écoliers vivaient d'aumônes et souvent de rapines. *Rutebœuf* dit d'eux, dans les *Ordres de Paris :*

Li vau des escoliers m'enchante
Qui quièrent pain et si ont rante
Et vont à cheval et pied.

Les maréchaux de Champagne et de Normandie furent enterrés dans l'église; c'est sur les marches de celle-ci, contre un calvaire de pierre, que l'on exposa, en 1358, les corps d'Étienne Marcel, le grand prévôt des marchands, et de cinquante-quatre de ses partisans assassinés près de la première porte de la Bastille.

C'est dans le cimetière du Moustier que furent jetés dans une fosse Nicolas Desmarets et d'autres victimes de la réaction de 1383.

En 1583, la chapelle de Sainte-Catherine fut le théâtre d'un pugilat entre MM. de la Cour des aides et les conseillers de la Chambre des comptes. Simple question de préséance.

C'était à l'enterrement du *cardinal de Birague,* qui s'était retiré dans la maison priorale de Sainte-Catherine et y était mort.

« Il demeura trois jours exposé en habit d'évêque et de cardinal, ayant à ses pieds son habit de pénitent, avec la corde, la discipline et le chapelet. Il était Italien de naissance et de religion, dit un historien, bien entendu aux affaires d'Estat, peu en celles de la justice; d'un savoir très médiocre, libéral, voluptueux, homme de tems, esclave des volontez de son prince; disant souvent qu'il était chancelier, non du royaume, mais du roy; il avait été l'un des inspirateurs de l'exécrable Saint-Barthélemy. Il avait été marié à Valentine Balbiani, de laquelle il eut une fille, morte sans postérité. Le mardi 6 décembre, il fut inhumé en grande pompe dans sa chapelle, à Sainte-Catherine. Les princes de la maison de Bourbon et de Guise menèrent le deuil, suivis des cours souveraines, du prévost des marchands, eschevins et conseillers de ville et de l'Université. Ce fut le premier de la royale confrairie des pénitens qui mourut. Les confrères assistèrent à ses funérailles, et le roi mesme en habit de pénitent.

« Messieurs les conseillers d'État, Messieurs les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit et les maréchaux de France prétendaient précéder le Parlement.

« Messieurs les maîtres des requêtes prétendaient porter les deux bouts du drap mortuaire avec deux des présidens du Parlement, et Messieurs des Comptes prétendoient marcher à côté gauche du Parlement.

« Devant la fontaine Saint-Paul, rue Saint-Antoine, les conseillers de la Chambre des comptes se portèrent vivement à gauche et voulurent faire déguerpir les membres de la Cour des aides. Il y eut un échange de coups de poings que fit céder à grand'peine le premier président du Parlement, aidé d'une compagnie de piquiers[1]. »

1. Registres du Parlement. *Olim.*

CHAPITRE XVI

La nouvelle Sorbonne. — Robert Sorbon. — La première imprimerie parisienne. — La taxe des logements dans l'Université. — La taxe des logements dans le Quartier latin.

A quoi rêvait Sorbon lorsqu'il bâtit ce cloître
Où l'on voit mourir l'aube et les ténèbres croître?

V. Hugo.

La vieille Sorbonne a disparu pour faire place à un bâtiment tout reluisant de blancheur, tout battant neuf, d'une architecture massive et froide. La dernière pierre vient de tomber, au milieu des embruns de plâtras et de poussière, de ce vieux bâtiment d'une originalité si sévère, d'une élégance si austère, où tous, en notre pristine jeunesse, avons passé des bachots variés et hurlé aux cours réactionnaires. Je la regrette encore, cette vieille maison, dont l'architecture rappelait si bien qu'elle fut le sanctuaire de la dure et froide Scolastique.

De toutes ces pierres où s'incarnait l'âme de la vieille Sorbonne, raisonneuse, discuteuse, fanatique, il ne reste que la chapelle, qu'a protégée l'ombre de Richelieu.

Elle a bien grandi depuis le jour où Robert Sorbon fit acheter au « *benoict roy* (*saint Louis*) *mesons qui en deux rues, assises à Paris devant le palais des Thermes, esquelles il fit faire mesons bonnes si grandes pour ce que paoures escholiers demorassent là à toujours* ». Ledit Sorbon était un homme d'affaires, très versé dans les échanges, ventes et reventes d'immeubles, théologien consommé, mais ennemi des moines. Il résolut de séculariser l'enseignement de la théologie et de donner un emplacement convenable à l'enseignement.

Il y avait alors une telle affluence d'escholiers à Paris qu'ils logeaient où ils pouvaient, dans les caves, sous les échoppes; le dessous des ponts, où campent nos bohèmes modernes, leur était interdit, les ponts étant surmontés de maisons.

Les papes durent intervenir. Grégoire IX supplia saint Louis de faire établir une taxe de loyers. Il y avait telle pénurie qu'on se disputait alors les logements, les chambres les plus infimes, les salles de classe.

On dut édicter des pénalités et déclarer déchus des privilèges de l'Université tout maître ou écolier qui s'emparait par une surenchère déloyale d'une salle d'école occupée par un régent ou d'une maison louée par un autre.

Des commissaires furent nommés pour fixer le prix des loyers.

Voici des prix : la maison d'*Adam d'Arras,* rue Galande, composée de cinq chambres : 100 sous.

La maison neuve de *Fresnel,* rue Saint-Jacques, deux chambres : 8 sous.

La maison des Écoliers de Sorbonne qui sert d'habitation aux clercs : 10 livres, soit 222 francs 16 centimes.

On voit qu'il y a un abîme entre les loyers d'autrefois et ceux d'aujourd'hui.

Ces mesures eurent d'excellents résultats, et les écoliers purent se loger à peu de frais.

L'enseignement se donnait un peu partout, à un carrefour, sous le porche d'une église. Donner aux jeunes théologiens un logis décent, telle fut la première origine de la Société ou Maison de Sorbonne.

Ce modeste collège, cette *Congrégation,* comme elle s'appelait, *des pauvres maîtres de Sorbon,* devint de bonne heure l'organe de la théologie scolastique, et grandit bientôt en influence et en prestige. C'est de ses murs sombres, de ses petites cellules austères et froides, qu'âpres, implacables, rigides, partirent les monitoires, les décrets, les sentences qui devaient avoir force de fer dans toute l'étendue de la chrétienté.

Cette célébrité rapide, cette autorité précoce et hautaine, s'expliquent par la nature même de l'institution ; la Sorbonne conférait des grades en même temps qu'elle enseignait, et ses thèses étaient renommées par la longueur et l'étrange labeur de l'épreuve.

Le patient devait ergoter entre le lever et le coucher du soleil, en

baroco ou en *baralipton,* avec une série de docteurs à mine sombre et renfrognée, à bonnet carré, lesquels essayaient de le « coller ».

La Sorbonne est mêlée à toutes les choses de l'histoire de France.

Elle est, avec Étienne Marcel, contre le parti de la Cour et du Dauphin, elle se rallie au parti bourguignon; c'est un docteur de Sorbonne, Jean Petit, qui fait l'apologie de l'assassinat de Louis d'Orléans. Elle est anglaise avec Bedford et Henry V contre le dauphin Charles; elle sollicite l'extradition de Jeanne d'Arc et veut la faire brûler à la place Maubert.

Elle condamne Luther, Jean Huss; elle demande à François I[er] d'abolir à jamais l'imprimerie, « matrice de livres pernicieux au trône et à l'autel ».

Elle fulmine des décrets en faveur de la Ligue, des Guises, contre Henri III, voue Henri IV à la damnation éternelle, « alors qu'il serait catholique et absous par le pape », et délie ses sujets du serment de fidélité; elle offre la couronne à Philippe II.

Sa rage froide et son âpreté dévote ne cessent pas sous Henri IV; à plusieurs reprises, elle est réprimandée par le Parlement « pour ses thèses séditieuses, régicides et meurtrières ».

Ah! c'est qu'il fermente un terrible fiel dans l'âme des dévots et des théologiens!

Elle brandit ses foudres, lance ses monitoires *super orbem et urbem;* elle poursuit de ses féroces anathèmes Dolet, Ramus, Vanini, Descartes, Montaigne, Rabelais, Buffon, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, d'Holbach, Helvétius, d'Alembert, Bailly, Marmontel, Mably, Diderot, l'Encyclopédie, tout ce qui a une pensée au front, une lumière au cerveau, une croyance au cœur.

Elle était de bonne foi, tellement, selon le mot hautain et superbe de Lucrèce, la religion peut engendrer de maux!

Et cependant quelles contradictions!

L'homme perçait toujours sous le masque rigide du théologien.

Les Sorbonnistes proscrivaient le quinquina, la vaccine, tout ce qui peut apporter à l'humanité « soulas et réconfort », et ce sont cependant deux d'entre eux qui firent venir trois imprimeurs de Bâle : *Ulrich Gering, Michel Friburger, Martin Crantz,* qui ouvrirent en pleine Sorbonne un atelier typographique.

CHAPITRE XVII

La Sorbonne. — Richelieu. — Les docteurs en Sorbonne. — Les « Provinciales ». La Sorbonne moderne.

Tour à tour révolutionnaire, bourguignonne, anglaise, guisarde, espagnole, italienne, rarement royaliste et *loyaliste,* la Sorbonne, comme une vieille mégère, refléta et partagea, sous l'impression des événements, toutes les passions politiques de tous les temps. C'est pourquoi de ces disputeurs, de ces ergoteurs, pas une œuvre n'est sortie, comme de Port-Royal, comme de l'abbaye Saint-Germain, comme de la congrégation des Génovéfains.

A l'avènement de Louis XIII et sous la main de fer de Richelieu, son rôle politique cesse. Elle se renferme dans les discussions en *barbara* de la plus revêche des scolastiques. Elle devient le grand tribunal de l'autorité ecclésiastique. Aussi Richelieu comprit-il bien quel merveilleux *instrumentum regni* pouvait être cette institution à la forte et dure personnalité.

Les bâtiments et la chapelle tombaient en ruine. Richelieu, élu grand maître de Sorbonne, entreprit de reconstruire entièrement le vieux collège. Il chargea J. Lemercier, l'architecte du Louvre, de la reconstruction de l'antique arsenal de la théologie.

Il était de grande mode d'aller assister en Sorbonne à une soutenance de *thèses robertines.* C'était une « première » du temps, et il faut avouer que nos pères n'étaient pas difficiles sur la nature de leurs spectacles.

Pendant douze heures consécutives, à peine interrompues par un léger médianoche, dans un latin macaronique, hérissé de formules

barbares, le récipiendaire devait argumenter *de omni re scibili* contre tous tenants qui se relayaient d'heure en heure. Quelles gloses folâtres, quel galimatias centuple, quelles cuistreries rances les belles dames de la cour et de la ville devaient avaler, et comme elles devaient, le soir, se rattraper aux tendres discours, au flirtage coquet et langoureux des beaux seigneurs et des galants muguets!

Jusqu'à la Révolution, la Sorbonne ne faillit pas à la mission dont l'avait chargée Richelieu, de hautaine et implacable censure. Il n'est pas une idée hardie, un progrès, une découverte, une science nouvelle, qu'au nom de l'obscurantisme, de l'orthodoxie, elle n'ait durement frappés; il n'est pas un savant, pas un philosophe à qui elle n'ait jeté l'anathème.

Et c'est en face de la principale entrée de cette citadelle de la Foi farouche et implacable, dans la petite rue *Coupe-Geule,* que Pascal écrivit les *Provinciales,* ce livre immortel qui tua la vieille Sorbonne et fit trembler la milice puissante qui faisait pâlir, sur leurs trônes et leurs cathèdres, les rois et les papes.

Les gens de Sorbonne, les Jésuites, le firent épier; on perquisitionna pour trouver le manuscrit, caché derrière une plaque de cheminée; on voulut le faire taire, on brûla ses livres par la main du bourreau : l'indomptable écrivain s'écria fièrement : « On a bien délogé des gens de Sorbonne, on a jeté hors de France bien des Jésuites, mais cela ne me déloge pas de chez moi. »

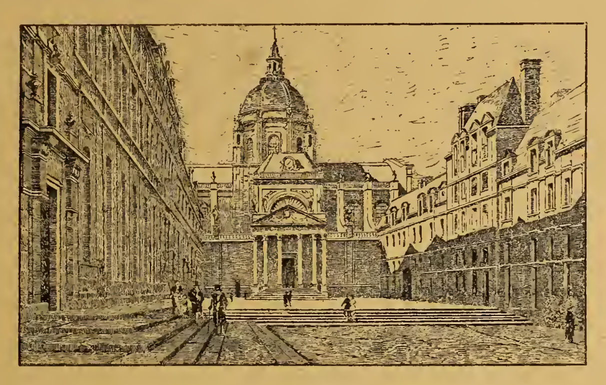
La Révolution, de sa rude et forte main, jeta bas cette divinité scolastique, implacable et sereine, demandant des bâillons et des chaînes, amante des tortures et des supplices, avide du sang et des pleurs des victimes et sourde aux cris d'agonie.

Pendant la Révolution, on y professa le droit. Quand Napoléon délogea les artistes qui, depuis Henri IV, étaient les hôtes de la royauté, il les installa à la Sorbonne. Dans les sombres appartements où dame Scolastique avait manié avec une ferveur si touchante et une si rude vigueur « la haire et la discipline » sur le dos des mécréants, Carle Vanloo, Lagrenée, Prud'hon, Latour, Vernet, David, firent étinceler les éblouissantes couleurs de leurs merveilleuses palettes.

Depuis, c'est dans ces salles froides et sombres où tant d'âpres théologiens avaient dogmatisé et excommunié, où tant d'aigres et vives controverses avaient éclaté stridentes et inféondes, où avaient tant bataillé le *dilemme au front cornu* et le *sorite aux longs et tor-*

tueux replis, que la jeune science en progrès incessant, que la nouvelle érudition avec sa critique élégante et sûre, que la nouvelle philosophie en travail d'idées hardies et fécondes, a parlé par la bouche des Laromiguière, Guizot, Villemain, Boissonade, Cousin, Thénard, Gay-Lussac, Geoffroy Saint-Hilaire, Janet, Dumas, P. Bert, Patin, J. Simon, Renan, Michelet, Aulard, etc.

C'est là qu'une jeunesse ardente et enthousiaste, qui se complaisait à autre chose qu'à des *conspuages* ineptes ou à des ballades niaises, allait saluer d'ardentes clameurs ces maîtres qui évoquaient l'avenir,



LA SORBONNE

le progrès, la liberté, au milieu des goupillons de la Restauration, des matraques des argousins de Louis-Philippe et des mitraillades de Décembre.

Depuis longtemps on avait reconnu l'insuffisance des locaux attribués au chef-lieu de l'enseignement dans la capitale. A partir de 1870 surtout, la reconstitution des Facultés avait été considérée comme une des premières réformes à entreprendre; on a compris qu'à ce prix seul pouvait être relevé notre enseignement national.

Après de longs tâtonnements et d'interminables pourparlers, l'État, la Ville, l'Académie, le Département, se mirent enfin d'accord, et, en 1885, le projet de M. Nénot fut adopté.

Les travaux commencèrent immédiatement; on posa la première pierre de la façade de la rue des Écoles.

Là furent installés ce qu'on pourrait appeler les services d'honneur de la Faculté : grand amphithéâtre, bureaux de l'Académie, secrétariat. Cette partie comprend un bâtiment central et deux pavillons.

Le premier est percé de sept portes donnant accès sur un vestibule monumental où se trouvent, à gauche, la statue d'Archimède par Falguière, à droite celle d'Homère par Delaplanche. Huit autres statues décorent la façade, d'un style trop sévère, trop massif et trop lourd.

Quatre escaliers partent du vestibule; ceux des extrémités aboutissent aux salles de cours et aux bureaux de la Sorbonne. Ceux qui s'élèvent au centre sont monumentaux; ils décrivent un circuit comme celui de l'Opéra, et ils donnent accès à un vaste atrium d'architecture moderne.

Dans divers compartiments sont racontées par M. Flameng les différentes phases de l'Université parisienne : la fondation de la Sorbonne par saint Louis, l'enseignement d'Abélard sur la docte montagne Sainte-Geneviève, la création de la première imprimerie de Géring, la Renaissance française, la Réforme de l'Université par Henri II, et, au milieu d'un paysage du Paris de Louis XIII, la pose de la première pierre de l'église de la Sorbonne par Richelieu.

L'atrium donne entrée aux gradins supérieurs de l'amphithéâtre et à la salle du conseil académique. Dix-huit balcons permettent de plonger les regards au-dessus des deux grands escaliers. Les balustrades en fer forgé et en cuivre ciselé sont d'un beau travail.

En façade sur la rue Saint-Jacques, où se trouvent une série d'édicules, sont situés la bibliothèque de l'Université, l'amphithéâtre de la Faculté des sciences, les salles de l'école des Hautes Études, les amphithéâtres de la Faculté des lettres, et la haute *Tour de l'Astronomie,* qui émerge du rectangle sorbonnique.

L'amphithéâtre des Lettres peut contenir huit cents étudiants. Il est de forme elliptique; la bibliothèque est merveilleusement disposée pour la commodité des lecteurs et la rapidité des services.

A côté est la salle de botanique, dont la paroi orientée au nord est constituée par une énorme glace de six mètres de haut sur vingt-trois mètres de large.

Sur la rue Cujas sont installés la plupart des services de l'Académie des sciences; le « clou » de cette partie du monde sorbonnique est la *Tour de la Physique,* que les badauds prennent pour un poste-vigie de sapeurs-pompiers. Un puits profond de trente mètres et le

prolongement de cette tour mettent à la disposition des physiciens une verticale de soixante-quinze mètres pour les grands manomètres et des expériences sur la chute des corps. A côté, amphithéâtres de physique, chimie, physiologie, minéralogie, géologie.

Sur la rue Victor-Cousin s'élève un monument qui est de beaucoup le plus réussi de l'ensemble des édifices. Sur la rue de la Sorbonne, attenante à l'église, est installée l'École des chartes, qui vient d'émigrer des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois. Le pavillon est spacieux et parfaitement aménagé. Deux ailes nouvelles sont destinées à renfermer les annexes de la bibliothèque (galerie des professeurs, salles des périodiques, des manuscrits), les salles de conférence de la Faculté des lettres, et les multiples salles où, devant Minos, Éaque et Rhadamante, de malheureux éphèbes vont passer, à chaque renouvellement des saisons, des épreuves redoutables ou subir des interrogatoires homicides.

Dans l'aile formant le fond de la cour d'honneur, on a rétabli, tel qu'il se trouvait encore il y a quelques jours, le vieux cadran solaire qui marqua les heures pendant tant de longues années aux martyrs du bachot, tel :

... Le vieux cadran de fer
Qui sonne
L'heure aux damnés d'enfer.

Au fond du parvis se dresse intacte la vieille et élégante façade de la chapelle.

Curieuses destinées de ce monument, affecté aux Facultés, auquel manque précisément celle de théologie, pour laquelle seule il avait été fondé.

CHAPITRE XVIII

L'École de droit. — Le collège de Lisieux. — Thèses et harangues. — Une thèse dédiée à la fille de Jephté.

De tous côtés, l'on voit la vieille Université

... fendre, comme Lazare,
De son front rajeuni la pierre du tombeau

scolastique qui l'enserrait; de toutes parts nos écoles se rebâtissent et rejettent ce manteau de murailles noires et tristes qui en faisaient des geôles sinistres. L'antique Sorbonne fait peau neuve, l'École de médecine s'élargit, l'École pratique a pignon sur trois rues, l'École de pharmacie, l'École coloniale, se prélassent dans des constructions neuves, et l'on vient d'ouvrir aux étudiants les nouveaux bâtiments que l'École de droit vient d'adjoindre à son chevet.

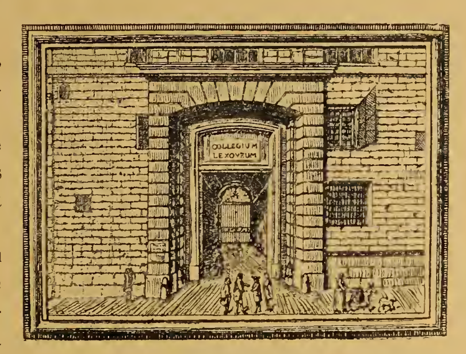
Sur l'emplacement où s'élèvent les nouvelles constructions étaient autrefois l'église collégiale de Saint-Étienne des Grès et le collège de Lisieux. L'église Saint-Étienne était une des plus anciennes de Paris; une tradition prétend qu'elle avait été bâtie et dédiée par saint Denis. Son nom venait des cornes en grès placées pour marquer les limites des terres du roi et de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Le roi de France possédait sur le versant du *mont Leucotitius,* la Colline Blanche, un immense clos — le clos Mureau — planté en vignes sur l'emplacement d'un ancien cimetière romain, où l'on a trouvé trente cercueils du temps de Constance Chlore; l'église dressait sa flèche grise au milieu des vignes, et le pressoir du roi s'élevait à son abside.

Elle n'avait de remarquable que son portail; au-dessus d'un bénitier fixé à l'un des piliers de l'orgue était une plaque de marbre rapportée de l'église Sainte-Sophie, à la prise de Constantinople, par un des Grecs qui émigrèrent en France. Cette plaque portait l'inscription de règle alors dans toutes les églises byzantines : *Lave tes péchés, et non pas seulement ta face.* L'église a été démolie sous la Révolution.

A côté se trouvait le collège de Lisieux, fondé par Guy d'Harcourt sur le fief de la Petite-Bretonnerie, pour vingt-quatre étudiants normands. Jacques Delille y fit ses études.

La première école de droit qu'ait eue la ville de Paris fut établie en 1384 rue Jean-de-Beauvais, où, à l'enseigne de l'*Olivier,* les Estienne avaient établi leur imprimerie.



COLLÈGE DE LISIEUX

On y enseignait le droit canonique, les décrétales et le droit romain.

A cinq heures du matin, à la sonnerie de prime à Notre-Dame, se donnait la première leçon. Le professeur, en robe rouge avec épitoge fourrée, chaperon rouge fixé au cou par une pièce d'étoffe, faisait son cours sur les textes, qu'il accompagnait de gloses savantes; au premier rang, les licenciés en robes noires et en capuce; derrière, la tourbe des *martinets* et *galoches,* que le bedeau, costumé de violet, la masse d'argent en main, faisait taire et écouter.

Les leçons avaient lieu d'heure en heure, entremêlées d'exercices scolastiques variés : *disputationes, argumentationes.* Un des plus curieux était la *harangue,* discours rimé, agrémenté d'assonances, farci de citations souvent burlesques et où l'esprit gaulois faisait la nique au pédantisme officiel et aux déclamations pompeuses de l'École.

Tous les samedis, les dissertations des *Vesperæ* entre les licenciés.

Messieurs les escholiers ès droit, qui d'abord étaient astreints au célibat, avaient une liberté plus grande que leurs confrères ès méde-

cine et ès arts. Ils n'appartenaient pas, pour la plupart, à des congrégations religieuses, et leurs rapports avec les gais compagnons de la basoche les avaient fort émancipés. Aussi la fustigation, cette punition des étudiants d'alors, sévissait fort à l'école de la rue Jean-de-Beauvais.

Au milieu du dix-huitième siècle, l'école menaçait ruine. L'intendant Trudaine fit faire par Soufflot les plans de la nouvelle école, qui, lourde, sans goût, ne fait guère honneur à l'architecte du Panthéon.

Le 5 décembre 1773, le nouvel édifice fut inauguré en pompe et solennité. Après un *Te Deum* chanté en grand appareil à la nouvelle église Sainte-Geneviève par l'archevêque de Paris, le corps des professeurs et des docteurs régents revêtus des chapes, barrettes et autres insignes de leurs fonctions, et précédés des *bidels* et *clavigers* aux verges d'or et aux fasces d'argent, viennent prendre séance au grand amphithéâtre.

Le Tout-Paris officiel d'alors : intendants, corps de ville, professeurs, savants, généraux, avait été convié. On distribua des dragées et des confitures aux dames, et on procéda en grande cérémonie, pour donner plus de lustre à la fête, à la *doctorizatio* — remise du bonnet — à un nouveau docteur, Edmond Martin, qui, par galanterie ou malice, dédia sa thèse à *Victimæ Pietatis,* à la fille de Jephté que le vœu imprudent de son père consacra vierge et martyre.

Un docteur moderne qui, à une thèse de doctorat, ferait une dédicace de ce genre aurait un certain succès de fou rire.

Par la construction de ces nouveaux bâtiments, la surface de l'École de droit se trouve à peu près doublée. Une superbe bibliothèque et deux grands amphithéâtres ont été aménagés.

Les nouveaux bâtiments s'ouvrent par trois portes monumentales rue Saint-Jacques. Ils se composent essentiellement d'une large galerie des pas perdus reproduite à chacun des deux étages et qui limite, d'une part, vers la rue Soufflot, des amphithéâtres et des salles de doctorat, d'autre part, vers la rue Cujas, la bibliothèque nouvelle, grande et belle salle qui remplace avantageusement le petit local auquel on accédait récemment par la rue Cujas. Au deuxième étage, une salle des fêtes curieusement décorée s'étend sous les toits mêmes, doublée d'une large galerie de dégagement.

Enfin, dernière expression d'un renouveau printanier, les nouvelles galeries et les salles neuves, ornées de faïences polychromes, sont éclairées à la lumière électrique.

Du côté de la rue Soufflot, le bâtiment n'est que le prolongement de l'aile primitive, si indigente et si nue. L'architecte a dû en conserver les lignes et le caractère.

Sur la rue Saint-Jacques, la façade ne manque pas d'un certain caractère de sobriété et d'élégance. Les portes et leurs encadrements de feuillage sont surtout remarquables : elles sont surmontées de lions, de licteurs et de cartouches de grande allure.

L'architecte, qui est un homme du talent le plus prime-sautier et le moins *pompier*, M. Lheureux, a dû obéir au passé et suivre l'architecture froide, compassée et *tombale* de Soufflot, qu'au siècle dernier on avait déjà critiquée fort. Il ne pouvait s'écarter de la ligne austère et adosser au monument rigide et étriqué de l'architecte du Panthéon une façade où il aurait prodigué les fantaisies charmantes d'un art qui ne s'enferme plus dans les règles de l'école.

Mais où s'est rattrapé l'élève du grand innovateur Labrouste, le disciple de Viollet-le-Duc, c'est dans l'aménagement, la décoration intérieure.

Ici, il pouvait se livrer, sans offenser Sa Majesté la ligne droite, à toutes les variations de sa fantaisie artistique ; il pouvait mettre au service de l'art tous les perfectionnements modernes, utiliser toutes les ressources de l'industrie. L'architecture ancienne, comme au temps des Pélasges, ne sait se servir que de la pierre et du bois ; elle ignore le fer, la faïence, le verre, etc.

Le morceau capital, le clou de la nouvelle École, c'est la bibliothèque, un très spacieux *hall* rectangulaire qui reçoit le jour, comme à la Bibliothèque nationale et au *British Museum*, par une coupole garnie de verres au ton grisâtre, qui tamisent la lumière trop crue.

La voûte de cette coupole est d'une hardiesse élégante et sobre avec ses briques rouges, qu'encadrent des mosaïques émaillées. Elle a, comme support, des arcades métalliques en acier bruni, d'une courbe gracieuse, et peintes de couleurs éteintes et pâles. Dans le pourtour, des lampes électriques versent des torrents de lumière sur les travailleurs, assis à des tables confortables et larges, où peuvent s'entasser tous les Digestes et les innombrables recueils de lois qui ont poussé sur notre vieille terre de France et qui suffiraient pour régir tous les mondes d'Épicure.

Le long des murs s'aligne l'armée innombrable des bouquins, commentaires variés sur le Droit, la Loi et l'Équité, *ad usum studiosæ*

juventutis. Depuis la loi de Moïse, de Pythagore et des *Douze Tables*, jusqu'aux derniers *Commentaires sur l'instruction criminelle*, tout y est, le pour et le contre, la glose et l'épiglose, la thèse et l'antithèse. Avec une goutte de toute cette jurisprudence distillée, vous pouvez faire plaider en divorce Philémon et Baucis, brouiller Damon et Pythias, faire condamner Cambon comme voleur, Bossuet comme hérétique, Jeanne d'Arc comme adultère.

On les voit tous, là-bas, au nombre de soixante mille, au fond de ces cinq baies, renfermant sous leur parchemin le venin qui empoisonnera la flèche que lancera l'avocat.

Tout est large, spacieux, vaste, aéré. Au lieu de ces petits locaux étroits, obscurs, tristes, où nous allions, dans notre pristine jeunesse, écouter de doctes leçons, de belles salles claires, agrémentées de mosaïques, où l'escholier est commodément assis à une tablette pour recueillir *verba magistri*.

CHAPITRE XIX

L'École pratique de médecine. — Les Cordeliers. — Étienne Marcel et les États généraux. — La reine Anne. — La mort de Marat.

Après de longs travaux, l'École pratique de médecine a été édifiée. Sur son emplacement s'élevait autrefois le *couvent de la Grande Observance de Saint-François*. Si l'on peut dire à Paris qu'à chaque pierre s'accroche un lambeau de notre vieille histoire, qu'à chaque carrefour, qu'à chaque coin de rue, surgit un souvenir, un témoin du passé, il est peu d'endroits où il se soit fait de plus grandes choses et passé d'événements plus formidables.

C'est aux Cordeliers, ce lieu prédestiné, ce terrain de la libre parole en ce temps-là, que se tinrent les états généraux de 1357, cette première Convention qui, après le désastre de Poitiers, sauva la France. C'est aux Cordeliers que sonna le tocsin du 4 août; c'est de là que se ruèrent les Marseillais à l'assaut de la royauté; c'est de là que sortit, sous l'impulsion de Danton, dont la voix vibrante sonnait la charge, le magnifique élan de 1792, où la France se leva pour vaincre ou mourir.

Le couvent des Cordeliers fut construit en 1230 sur les ruines du manoir sarrasin de Ganelon, le neveu de Charlemagne, qui trahit Roland à la bataille de Roncevaux, à l'extrémité de la rue Hautefeuille, ainsi nommée à cause des hautes futaies qui la bordaient jadis.

Le terrain avait été loué par l'abbaye de Saint-Germain à quelques pauvres disciples de saint François, amenés par saint Louis, à condition qu'ils n'auraient ni cloches, ni cimetières, ni autel, ni chapelle consacrée. Les pères mineurs se firent petits et humbles; mais, quand ils furent assurés de la protection du roi, ils eurent d'autres préten-

tions et se firent donner un grand logis, malgré leur vœu de pauvreté individuelle et collective.

Pourvus du vivre et du couvert, les Cordeliers obtinrent la permission d'avoir une église. Saint Louis leur affecta pour l'édifier l'amende de dix mille livres au payement de laquelle avait été condamné le haut baron sire Enguerrand de Coucy, quatrième du nom, lequel avait branché haut et court, sans aucune forme de procès, trois jeunes escholiers coupables d'avoir chassé sur ses terres.

A peine furent-ils tranquilles propriétaires de leurs couvents, qu'ils levèrent le masque, et « de fins et doulx renards se firent loups hurleurs ». Ils cherchèrent à empiéter sur les prérogatives de l'Université. Il s'éleva entre les angéliques disciples du Séraphique et le recteur et les professeurs des disputes très vives et des querelles très âpres, ponctuées de violences et de horions.

Il n'y avait pas que l'éternel combat de la grâce et de la foi, mais concurrence littéraire et jalousie de métier, les Cordeliers ayant obtenu de la mère de saint Louis une chaire à Paris.

Leur couvent devint l'asile de la casuistique; leur école fameuse, où vint étudier leur rival même, le jacobin saint Thomas, fut la capitale du mysticisme. C'est de ce lieu que partirent les controverses célèbres du moyen âge, les discussions entre *Conventuels* et *Spirituels,* le livre formidable de l'*Évangile éternel* qui concluait à cette formule de saint Augustin, carrément anarchiste : « Aimez-vous et faites ce que vous voudrez. » C'est là que se posa cette question qui faillit faire sombrer l'Église : *Christ est-il passé?*

De cette maison sortirent saint Bonaventure, le subtil Duns Scot, des pères de l'Église, des papes et des cardinaux.

Dans l'église, les états généraux du nord de la France s'assemblèrent au lendemain de l'effroyable désastre de Poitiers. C'est Paris qui, sous l'énergique impulsion de son grand prévôt des marchands, Étienne Marcel, prit l'initiative de la convocation de cette Convention de la nation.

Cette mémorable assemblée, qui avait à sa tête Robert le Coq et Jean de Picquigny, demande compte à la royauté de ce qu'elle avait fait de la France, de ce que « les gens de petite extrace avaient été par extorsion formenés et triboulés, de ce que les soldoyers avaient été mal payés et le royaume mal gardé et défendu était devenu[1] ».

1. Froissart.



RÉFECTOIRE DES CORDELIERS



Elle rédigea ensuite la Grande Ordonnance, nom qu'elle gardera dans l'histoire, où l'on sent la verve révolutionnaire unie au génie administratif, où l'on *voit une unité de jugement et une profondeur de vues qui arrachent des éloges aux historiens les plus hostiles*[1].

Ils n'y allaient pas de main morte, les rédacteurs de l'ordonnance. Ils reprochent au Parlement sa paresse, sa négligence, « sa musarderie », sa vénalité.

Ce n'était là qu'une préface aux maximes hardies des états généraux de 1481, qui déclaraient que la *royauté est un office, non un héritage, et que l'État est la chose du peuple.*

C'était, quatre siècles et demi avant la Révolution française, le gouvernement du peuple qui apparaissait et se posait du premier coup sur la base la plus large.

Les Cordeliers étaient les plus indisciplinés des moines; on voulut les réformer; en 1501, le légat du pape envoya deux commissaires, les évêques de Castellane et d'Autun, qui se présentèrent au couvent pour notifier l'ordonnance de réforme. A leur approche, les Cordeliers, qui, s'ils avaient du vague à l'âme, avaient aussi le diable au corps, exposèrent le saint sacrement sur l'autel, s'agenouillèrent à l'entour et, d'une voix tantôt formidable, tantôt glapissante, entonnèrent des hymnes sacrées et psalmodièrent des litanies nasillardes. Cette scène de haute comédie dura plusieurs jours.

Les évêques, lassés, allèrent chercher le prévôt de Paris et les archers, qui, *manu militari,* interrompirent ces hosannas et ces patenôtres.

L'église, entièrement incendiée en 1580, fut somptueusement rebâtie, mais, en attendant, on brûla quelques réformés, accusés par les Cordeliers d'avoir mis le feu.

Le cloître était superbe : c'était un carré oblong; il contenait cent vingt chambres et s'ouvrait sur le parterre du milieu par des arcades au cintre surbaissé, fermées par de superbes grilles en fer forgé. Le jardin, adossé au rempart de Philippe-Auguste, le long de la rue Monsieur-le-Prince actuelle, s'étendait jusqu'au-dessus du collège d'Harcourt.

L'ordre des Cordeliers ayant été supprimé en 1796, l'église fut dans la suite démolie; son emplacement a formé la place de l'École-de-Médecine.

1. Émile Gautier, *Étienne Marcel.*

Il manquait à ce couvent immense et plébéien un réfectoire en rapport avec son église, son chapitre et son cloître. La « bonne Royne Anne » fit bâtir la magnifique salle encore debout à l'heure actuelle et qui abrite les horreurs du musée Dupuytren.

Ce réfectoire pantagruélique mesure cinquante-sept mètres de long sur dix-sept mètres de large. La marmite était si grande qu'elle était passée en proverbe, et Sauval affirme que le gril, monté sur quatre roues, était capable de contenir une « mannequinée » de harengs.

Le premier étage, auquel on accédait par un escalier en colimaçon, était le dortoir des jeunes pères. Il est coiffé d'un comble très élevé, avec pignon à chaque extrémité. De grandes ogives percées dans les murs latéraux y répandent la lumière. Une sorte de loge surélevée, ménagée entre deux contreforts du côté gauche, était la chaire du lecteur.

Michelet se trompe quand il place le club des Cordeliers, cet *antre sibyllin de la Révolution,* dans cette *chapelle d'un style grave et fort,* où elle eut *son délire, son trépied, son oracle.* Le club se tint dans une des salles de théologie où étudiaient les novices, au côté est du cloître. Et Marat avait son imprimerie dans l'église souterraine.

C'est là où tonna Danton; c'est là qu'au 10 août le tocsin sonna le glas de la royauté mourante et que fut créée la Commune révolutionnaire. Ce club débordant de passion et de fièvre fut le clairon de la Révolution, tandis que les Jacobins, avec leurs fades bavardages, leur dogmatisme froid et clair, n'en étaient que la pâle et sèche formule. Si ceux-ci avaient l'oreille de la France et la direction du mécanisme gouvernemental, les Cordeliers, tous Parisiens, avaient l'humeur gouailleuse des faubourgs.

C'est dans le jardin du couvent, devant le réfectoire actuel, que fut transporté le corps ensanglanté du *divin* Marat, autour duquel le peuple de Paris vint pleurer la mort de l'*Ami du peuple.* Le mausolée haut et sombre se dressait devant le porche du monument; le cadavre de Marat, plaie béante et saignante, y était couché. L'encens fumait, on chantait des hymnes, la douleur était grande, le peuple croyant avoir perdu son défenseur.

Si le bâtiment nouveau de l'École pratique est d'une architecture rudimentaire, l'installation intérieure est des plus ingénieuses et fait honneur à l'architecte, M. Dupré. Amphithéâtre, salles d'opération, laboratoires, sont vastes et commodes et parfaitement aménagés.

L'ancienne École pratique ne mesurait que 3,954 mètres; la nouvelle, 11,784 mètres. Le nombre total des tables de dissection est de 178, dont 150 placées dans les salles de l'enseignement officiel, et 38 dans la salle de l'enseignement libre. De cette façon, 900 élèves (5 élèves par table) pourront prendre part dans les salles communes aux travaux anatomiques.

Un autre amphithéâtre est au rez-de-chaussée.

Les laboratoires supplémentaires, réclamés pour la pathologie interne, la pathologie externe et l'hygiène, sont établis dans le bâtiment sur la rue Antoine-Dubois.

Des salles de collections particulières sont installées à proximité des divers laboratoires, de façon que chaque amphithéâtre possède à proximité les pièces anatomiques, ustensiles et instruments nécessaires aux démonstrations.



PROFESSEUR DE DROIT CANON

L'emplacement destiné aux cadavres est bien disposé. Des voitures les conduisent dans une sorte de vestibule d'où, par un monte-charge, ils sont descendus dans un sous-sol très largement aéré et dans une salle au centre de laquelle est une glacière, disposition adoptée déjà en Angleterre et en Allemagne, et qui est particulièrement propre à la conservation des débris humains qui doivent être longtemps conservés.

Un quartier est disposé pour les animaux (chiens, lapins, etc.) qui sont destinés aux opérations. Les cadavres sont reçus d'abord dans une grande salle dont les murs sont peints, à la hauteur de deux mètres, en rouge sanguin verni. De là ils sont apportés dans la salle d'injection, où, assujettis sur des claies, on les plonge dans des cuves renfermant des bains de sels ammoniacaux. Puis ils sont portés

au séchoir et conduits ensuite, à l'aide d'un chariot très ingénieux, dans les sous-sols, par un couloir souterrain en forme de rampe qui, partant de la salle de préparation, va aboutir à la salle d'examen d'anatomie.

Un quartier spécial est réservé aux élèves et loges et tout ce qui concerne le professorat; les salles de collections, de réunions, sont disposées dans le bâtiment en façade de la rue de l'École-de-Médecine.

Le comble du bâtiment, largement aéré et éclairé, est consacré à l'histologie.

Ce bâtiment, qui s'élève sur l'emplacement où, sous la poussière des choses mortes, s'est agité tout un formidable passé, permettra à notre enseignement médical, jusqu'ici si mal et si étroitement logé, d'être à la hauteur de l'enseignement des Facultés allemandes, autrichiennes et suisses, si richement dotées, si merveilleusement outillées, si magnifiquement installées.

CHAPITRE XX

La vieille École de médecine. — Rue de la Bûcherie. — Le berceau de la Faculté. Cours et leçons. — Gradus ad medicinam.

Dans une des rues tortueuses qui entourent la place Maubert, *la vieille Maubre,* ce dernier reste du Paris truand du moyen âge, au milieu de masures sordides, s'élève une construction étrange, surmontée d'un dôme, que la Ville de Paris vient d'acheter et qu'elle a cédé à l'Association des étudiants.

Ce bâtiment est l'ancienne École de médecine, le berceau de la docte Faculté qui fut une des gloires de l'Université de France.

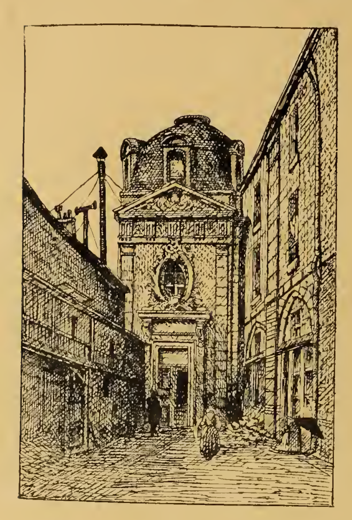
En 1354, la Faculté fut convoquée solennellement « autour du grand benoistier de Notre-Dame » pour donner aux Écoles un logis plus convenable. On acheta des Chartreux, « pour le prix de dix livres tournois de rente annuelle », une vieille maison où pendait l'enseigne des *Trois Roys,* rue de la Bûcherie.

Les maisons démolies, on reconstruisit; l'École à peine achevée, le Recteur se plaignit au régent, depuis Charles V, que la rue *au Feurre* était chaque nuit encombrée « de maulvaix garçons et escholiers qui faisaient tapage ». Le régent envoya le guet, lequel fut jeté en Seine; des archers de sa garde, qui, sous la grêle des projectiles, durent fuir « écloppés et meurtris ». Il s'avisa alors de faire délivrer par son intendant des domaines « troncs de chênes et de châtaigniers coupés dans sa forêt de Sénart » au doyen aux abois, qui fit « establir portes et barricades afin d'arrêter les actes malfaisants desdits maulvaix garçons ».

Un *claviger* (porte-clefs) fermait chaque soir, une heure avant que

le carillon du couvre-feu sonnât au lanternon de Saint-Séverin, les huis de la rue du Fouarre, qu'il ne rouvrait que le lendemain avant l'aube.

L'élève n'était reçu à l'École de médecine qu'après avoir fait des humanités complètes et en produisant un titre de maître ès arts et un certificat constatant qu'il avait fait deux ans de philosophie.



ANCIENNE ÉCOLE DE MÉDECINE
COUR

A la fin de quatre années d'études, il était admis à l'examen de bachelier en médecine.

Les quatre années étaient réduites à vingt-huit mois pour les fils de docteurs; il était entendu que les connaissances médicales pouvaient se transmettre par héritage comme les charges au Parlement ou les brevets d'officiers.

Les aspirants bacheliers étaient tenus d'assister « aux cinquante leçons sur les aphorismes d'Hippocrate, aux trente leçons sur le régime du même, aux trente-huit conférences sur les maladies aiguës et aux trente-six sur les pronostics, puis à un nombre indéterminé de gloses, dissertations sur Galien, Avicenne, Averroès, Fernel et l'École de Salerne ».

Et tout cela avait pour intermèdes des cours de médecine usuelle, de chirurgie pratique, de pharmacie. La première année, les élèves assistaient à des séances d'autopsie et de dissection; puis, entre temps, ils s'exerçaient à la parole en faisant entre eux des joutes oratoires *de omni re medicinali*.

Deux nouvelles années d'études amenaient le bachelier à la licence, et, s'il était reçu, il préparait alors le couronnement de l'édifice, le *doctorat*, qui seul pouvait lui donner le droit d'exercer.

CHAPITRE XXI

La vieille École de médecine. — Les anatomies. — La rareté des cadavres. — La chasse aux sujets. — La course aux gibets. — Luttes devant la potence.

L'étudiant suivait alors avec soin les « anatomies », ou séances de dissection, et fréquentait ses confrères futurs.

Il était assez difficile de se procurer des sujets d'études anatomiques : le vieux préjugé religieux étant encore dans toute sa force, les cadavres étaient rares.

Les hôpitaux, où régnait une mortalité très considérable à cause de leurs déplorables conditions hygiéniques, voyaient leurs morts emportés par les congrégations religieuses, les confréries de pénitents de la *Bonne Mort,* qui se faisaient un devoir et une obligation morale de les pourvoir « d'une sépulture décente et chrétienne ».

Restaient les cadavres qu'on pouvait faire écumer en Seine ou qu'on trouvait au coin des rues. Mais la ressource suprême était le bourreau, qui vendait ses clients, à moins qu'ils n'eussent été volés auparavant aux gibets et potences.

Il y avait concurrence terrible, c'était une guerre âpre et sans merci entre la docte Faculté et la confrérie rivale des chirurgiens de Saint-Côme, qui pratiquaient assidûment la chasse aux cadavres, dont ils faisaient une énorme consommation.

Les deux compagnies en étaient venues à organiser des expéditions pour aller, pendant les ténèbres de la nuit, dépendre du gibet ou déclouer de l'échelle patibulaire les cadavres des suppliciés

Que la pluie a débués et lavés
Et le soleil desséchés et noircis,

Que pies, corbeaux ont yeux cavés
Et arrachés la barbe et les sourcils[1].

Outre en place de Grève, on rouait un peu partout; chaque abbaye avait sa « haulte justice ».

Monseigneur l'abbé de Saint-Germain des Prés avait dressé ses fourches patibulaires au carrefour où s'élevait la sinistre Croix-Rouge. A la croix du Trahoir, au carrefour Saint-Paul, à la rue des Vieilles-Haudriettes, à Montfaucon, au Pilori des halles, à la Butte des Moulins, aux coins des principales rues, se dressaient de nombreux gibets où étaient exposés des misérables à qui les passants se faisaient un devoir de jeter des pierres.

Lorsque s'élevait la nouvelle que la justice humaine, ecclésiastique ou séculière, allait exécuter quelque malfaiteur ou quelque blasphémateur du saint nom de Dieu, des expéditions s'organisaient.

Des deux écoles, des bandes d'étudiants aidés de débardeurs et de crocheteurs partaient armées jusqu'aux dents et munies d'échelles et de cordes. Si, ce qui avait lieu souvent, les deux troupes arrivaient en même temps, après une marche forcée, au pied de la potence, c'était une bataille rangée.

On en venait aux mains, les bâtons sonnaient sur les crânes, des coups de scalpel étaient échangés, et la troupe victorieuse n'emportait souvent qu'un cadavre en morceaux.

Presque toujours les apprentis chirurgiens-barbants, de grands gars bien découplés qui souvent avaient commencé dans les étaux de l'*Apport Paris* leur apprentissage de dissection, restaient les maîtres de la place. Ils allèrent même, sous les yeux des professeurs et des élèves ahuris, jusqu'à enlever un cadavre placé sur la dalle de dissection de la docte Faculté.

1. Villon.

CHAPITRE XXII

Vieux bâtiments. — Vesperies et paranymphées. — Actes pastillaires et thèses. — La cérémonie du « Malade imaginaire ». — Images de thèses. — Les graveurs de la Faculté.

Les travaux de la vieille École ne furent achevés qu'au commencement du seizième siècle; le doyen Guillaume Bazin l'inaugura par la réception de quatre bacheliers. Les bâtiments étaient bien délabrés au commencement du dix-huitième siècle. Les *Medici Parisienses*, jaloux de leurs confrères les *chirurgiens-barbants,* qui venaient de construire, au chevet de l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien, un hôtel surmonté d'un dôme ambitieux, *ære suo collapserunt* (comme le dit l'inscription visible encore), élevèrent à leurs frais un amphithéâtre monumental sur les ruines du vieil édifice.

Un large perron a remplacé les deux vénérables montoirs qui servaient aux docteurs à enfourcher leurs mules et à aller, la barrette doctement posée sur une perruque bien calamistrée, combattre à la cour et à la ville les « humeurs puantes » de leurs malades.

Dans le *Malade imaginaire,* après que Thomas Diafoirus, ayant tiré de son haut-de-chausses son incommensurable thèse, l'offre à Angélique, la fille d'Argan, Toinette, la servante, lui dit : « Donnez! donnez! une thèse est toujours bonne à prendre pour l'*image*... Elle ornera notre chambre à coucher... »

Qu'était-ce que cette *image* dont parle Toinette?

Il était d'usage, dans les deux derniers siècles, que les candidats aux Facultés de théologie, de philosophie, de jurisprudence et de médecine se présentassent avec une thèse ornée de gravures de maîtres, tirées sur papier d'or et de satin, ou d'après les dessins

d'artistes tels que Vouët, Le Brun, Pierre Mignard, Sébastien Bourdon, Jean Le Pautre, etc.

L'accessoire artistique y étouffait le principal. Dans l'espace resté désert au milieu des feuillets s'imprimait l'argumentation de la thèse. Les candidats faisaient alors comme aujourd'hui et présentaient leurs thèses à leurs patrons, à leurs amis et amies. C'est le cas de Thomas Diafoirus.

Il y a, dans les collections, des thèses de récipiendaires d'un nom illustre qui sont des chefs-d'œuvre de la gravure française. Elles attestent le grand siècle. Quant aux candidats qui n'étaient pas riches et ne pouvaient avoir de gravure inédite, ils se contentaient d'une planche déjà tirée et livrée au commerce.

La rue Saint-Jacques était le centre de vente de ces estampes. Sous Louis XIV, les boutiques les plus fréquentées étaient celles de *Vallet,* à l'enseigne du Buste du roi; de *Gautret,* à l'image de Saint-Maur; de *Cars,* de *Laurent,* un des plus habiles artistes, qui gravait et vendait lui-même ses œuvres.

La plupart, d'ailleurs, faisaient de même. La boutique de vente était aussi l'atelier de l'artiste.

Ce qui était fort à la mode alors, c'étaient les almanachs, les calendriers historiés, portant des sujets exécutés en taille-douce, genre de gravure créé au seizième siècle, et qui a été supérieurement exécuté aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Les graveurs en taille-douce habitaient la même rue Saint-Jacques et les rues voisines. On les voyait travailler dans leurs boutiques situées rues Saint-Jean-de-Beauvais, Saint-Étienne-du-Mont, de la Harpe, des Noyers, du Four et des Mathurins-Saint-Jacques.

Ces rues ont disparu en partie avec le percement du boulevard Saint-Germain, du boulevard Saint-Michel et de la rue des Écoles.

Quelques-uns étaient logés aux Gobelins; un petit nombre obtenaient un logement au Louvre.

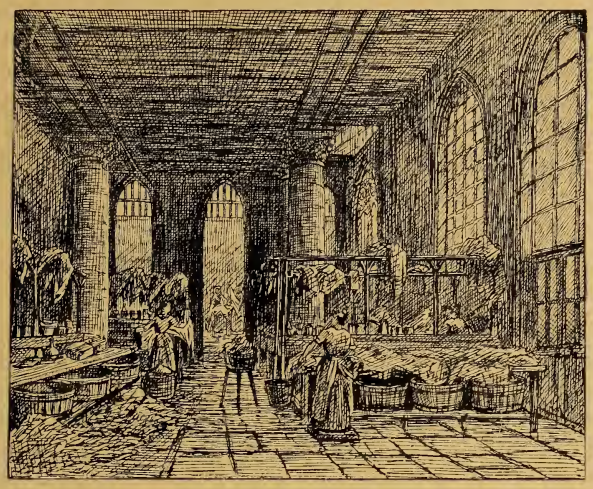
Parmi les graveurs dont le nom est resté justement célèbre, nous citerons :

Jacques Androuet, appelé *Du Cerceau* à cause d'un cerceau qui servait d'enseigne à sa boutique située dans la rue de la Harpe. Ce célèbre graveur était le père de l'architecte de ce nom, qui commença en 1578 la construction du Pont-Neuf.

Puis *Gérard, Audran,* demeurant rue Saint-Jacques, aux Piliers

d'or; *Cochin* le père, dans la même rue, à l'enseigne de Charlemagne, et *Anne Hortemets,* femme justement renommée pour son talent, qui grava au burin, en 1716, le portrait du régent, qu'elle étala sur le devant de sa boutique, ayant pour inscription à son enseigne : *Au Mæcenas.*

Huit colonnes d'ordre dorique soutiennent la rotonde de ce dôme, qui fut l'amphithéâtre de l'ancienne métropole de l'École de médecine de Paris. Dans la coupole se voient encore les Cigognes, emblèmes de la prudence et de la santé, tenant en leur bec la branche symbolique d'origan.



GRANDE SALLE

Dans le cadre de l'œil-de-bœuf qui termine cette façade sont enlacés des serpents pharmaceutiques et des branches d'olivier autour desquels se déroule l'ambitieuse devise de la Faculté :

Urbi et orbi salus!

Cet amphithéâtre remplaçait un ancien amphithéâtre en bois démoli par une inondation, à côté duquel était le jardin botanique.

Il fut inauguré en 1745, en grande solennité.

C'était d'ailleurs un spectacle de haut ragoût qu'une séance de dissection, et un public aussi nombreux que le comportait l'exiguïté de l'amphithéâtre se pressait à ces opérations, moyennant une redevance de quelques sols, car la Faculté n'était pas riche.

La Faculté tenait ses assemblées dans la grande salle d'honneur du premier étage, décorée des portraits des doyens, aux perruques à marteaux, aux besicles d'or. C'est là qu'en grand appareil se discutaient les thèses, dont on peut voir une soutenance dans le *Malade imaginaire.* Chaque thèse avait ses rites divers : il y avait les thèses de baccalauréat, où, assis sur les bancs, les aspirants bacheliers répondaient aux questions des docteurs, qui mettaient sur leurs bulletins de vote : *sufficiens* ou *incapax.*

La cérémonie de la thèse de licence était la plus curieuse. C'était la *Paranymphée.* Le Paranymphe était, chez les Grecs, celui qui faisait les honneurs de la noce, notre garçon d'honneur actuel. Par une hyperbole charmante et bien dans le goût du temps, le nouveau licencié épousait indissolublement la Faculté, à laquelle il jurait foi, amour, fidélité, dévouement, obéissance. Le doyen, en cape et capuchon de pourpre, tenant en main un ruban de soie entouré d'un cordon d'or, donnait au Paranymphe, revêtu d'une robe blanche, une bague d'opale, emblème du mariage contracté avec dame Médecine.

Puis moult discours, compliments et distribution de pâtisseries et de dragées à la noble assistance.

La *Vesperie* était l'examen de doctorat, où

Savantissimi doctores,
Medicinæ professores,

donnaient au récipiendaire

... bonetum
Venerabilem et doctum

et le droit

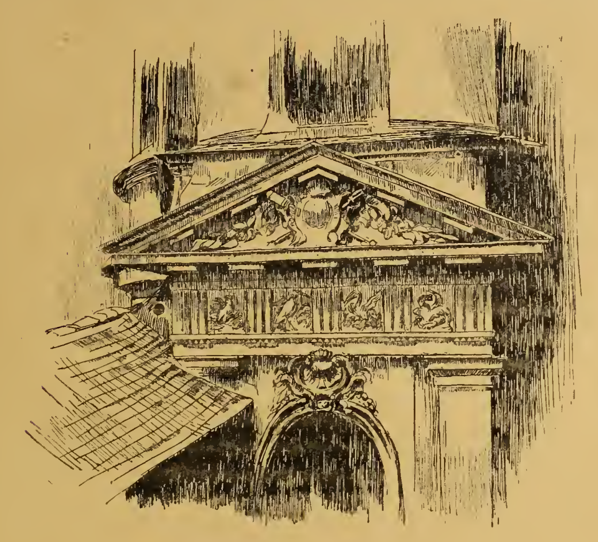
Clysterium donare,
Postea saignare,
Ensuita purgare,
Impune per totam terram.

C'est que la docte Faculté n'était pas douce pour ceux qui chassaient sur ses terres. Elle édicta une « inhibition, sous peine du fouet, portant

défense de donner à aucune personne nul remède altérant, purgatif et confortatif, sans la présence d'un docteur en médecine ».

Une fois entré *in docto corpore,* le nouveau docteur, s'il voulait être régent, ce qui lui donnait une sorte de confraternité plus étroite avec ses confrères, passait les *Actes pastillaires.*

Dans la salle du rez-de-chaussée avaient lieu les opérations de dissection et de travaux pratiques, sous la direction de l'*Archidiacre,* —



ENTRÉE DE L'AMPHITHÉATRE

aujourd'hui chef des travaux anatomiques, — qui était, comme nous l'avons dit, obligé de faire des prodiges d'adresse pour se procurer des sujets. Le corps disséqué était inhumé en terre sainte, et la pieuse Faculté faisait dire des messes.

Toutes les cours souveraines, le Parlement, le corps de ville, les intendants, étaient invités. La grande salle était ornée de tentures magnifiques; tous les docteurs aux robes multicolores, aux épitoges fourrées d'hermine, entraient d'un pas rythmé, précédés des bedeaux et des appariteurs, en cape bleue, portant les *fasces* d'argent, et allaient prendre séance.

Un discours « fleuri et orné » était prononcé par un docteur régent, auquel répondait le doyen. — Dans une séance solennelle, le célèbre anatomiste Winslow exécuta, « en présence et en l'honneur de la noble assemblée, la dissection et la démonstration des parties du corps humain sur un cadavre ».

Les sujets de thèse étaient des plus curieux; les professeurs se torturaient la cervelle pour trouver des sujets bizarres. Nous avons trouvé dans le recueil des actes de la Faculté ce sujet : *Quelle est l'influence de la soupe à l'oignon sur l'homme ivre?* Et alors de longues et savantes dissertations sur les vertus curatives et expansives de l'oignon, qui provoque les larmes et dissipe les fumées de l'alcool qu'il neutralise, et le tout avec force citations d'Aulu-Gelle, de Columelle, d'Hippocrate, d'Horace et de Plaute!

Un médecin, depuis très célèbre, traita ce sujet de thèse : *La cure de Tobie par le fiel d'un poisson est-elle naturelle?*

Les charges du *Malade imaginaire* sont bien près de la vérité.

On peut citer, à l'appui, un passage curieux du Voyage de Locke à Montpellier, en 1676, trois ans après la mort de Molière :

« Recette pour faire un docteur en médecine.

« Grande procession de docteurs habillés de rouge avec des toques noires, dix violons jouant des airs de Lulli. Le président s'assied et fait signe aux violons qu'il veut parler et qu'ils aient à se taire, se lève, commence son discours par l'éloge de ses confrères et le termine par une diatribe contre les innovations de la circulation du sang. Il se rassied. Les violons recommencent. Le récipiendaire prend la parole, complimente l'Académie. Encore les violons. Le président saisit un bonnet qu'un huissier porte au bout d'un bâton et qui a suivi processionnellement la cérémonie, coiffe le nouveau docteur, lui met au doigt un anneau, lui serre les reins d'une chaîne d'or et le prie poliment de s'asseoir. »

Au rez-de-chaussée il y avait un lavoir que le domaine de la Ville vient de faire déguerpir, ce qui permet de voir les proportions et l'architecture de la salle des cours. Cette salle est du quinzième siècle, avec ses fenêtres en ogive et ses colonnes carrées ornées de curieux mascarons.

Au-dessous, une cave profonde aux voûtes cintrées qui est du douzième siècle.

En 1775, malgré de continuelles réparations, les bâtiments de la

Faculté croulaient de toutes parts; les bons à rente perpétuelle étaient devenus une simple emphytéose.

La Faculté se transporta rue Jean-de-Beauvais, dans un vieil édifice qui avait jadis été l'imprimerie des Estienne.

La Ville a tenu à racheter ce monument, berceau de la docte Faculté de médecine, qui fut une des gloires de l'Université de France. Elle a loué ces nobles ruines à l'Association des étudiants, en attendant qu'elle y installe un musée et une bibliothèque de médecine, d'après le projet et les plans du docteur Le Baron, qui s'est attaché, en érudit consciencieux et sagace, à reconstituer l'ancienne École au beau temps de sa splendeur, et à rechercher, année par année, depuis sa fondation, quels furent sa vie, son développement. Le projet de restauration reconstituera la vieille Faculté telle qu'elle était au beau temps de sa plus brillante période et où se firent entendre Fagon, Berthelot, Vicq-d'Azir, Winslow et tant d'autres illustres médecins.

CHAPITRE XXIII

Le Conservatoire des arts et métiers. — Vaucanson. — L'évêque Grégoire. — Le prieuré de Saint-Martin des Champs.

Le Conservatoire des arts et métiers, ce merveilleux musée du travail, a été fondé dans l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs, par la Révolution.

Sauf Henri IV et Colbert qui l'avaient encouragée, l'industrie était fort méprisée par l'ancienne royauté, qui déclarait « privez, pour le temps qu'ils auront méchanisé, de la franchise de leur noblesse aucun desdits nobles et annoblis ».

A la fin du dix-huitième siècle, l'on comprit que « ces viles professions méchaniques » devaient prendre une place d'honneur dans la société transformée. C'était l'idée des encyclopédistes qui avaient préparé cette grande réforme, en appelant par leurs travaux l'intérêt et l'attention sur les métiers les plus nécessaires à la vie humaine. Grâce à eux, on commença à comprendre que les viles professions mécaniques ne méritaient par les dédains qu'on leur avait si longtemps prodigués, et on leur rendit la place d'honneur à laquelle elles ont droit.

Une seule tentative avait été faite auparavant par Vaucanson, qui avait formé, dès 1775, à l'hôtel de Mortagne, la première collection publique de machines, instruments et outils; en mourant il légua cette collection au gouvernement.

En 1794, Grégoire, au nom des comités d'agriculture, des arts et d'instruction publique, apporta à la tribune le rapport qui demande pour l'industrie un musée et une école. Il en présenta le plan; les dépenses annuelles ne se montaient qu'à seize mille livres.

Le règlement relatif aux cours d'enseignement sera fait par les membres mêmes du nouvel établissement, selon la libérale mesure qui avait été adoptée pour le *Conservatoire de musique*, l'*Observatoire* et le *Muséum d'histoire naturelle*.

Le projet est adopté le 19 vendémiaire an III; trois démonstrateurs et un dessinateur furent attachés à l'établissement.

Malheureusement il eut à compter avec la réaction qui ne manque jamais de se dessiner contre les innovations heureuses.

Quand, en 1795, le Directoire réclama pour le Conservatoire un local unique et convenable, un royaliste des Cinq-Cents, Fabre (de l'Aude), se fit le porte-parole de ceux que cette marche vers l'avenir effrayait, et il fit repousser le projet par un discours d'un ridicule achevé; « le local était beaucoup *trop vaste et trop précieux* pour y loger les machines et les instruments d'un conservatoire et cette collection de *joujoux inutiles* ».

Ce ne fut qu'au lendemain de la journée du 18 fructidor que Grégoire, toujours tenace, réusssit à faire adopter le projet.

En l'an VIII, tous les modèles et machines appartenant à l'État, la collection des machines et outils de Vaucanson, furent réunis dans l'ancien prieuré des chanoines de Saint-Martin des Champs.

Le lieu avait été admirablement choisi, et la fondation de ce musée préserva de la ruine le vieux prieuré, qui est un des plus anciens qui existent.

Alors que des quatre grandes abbayes, si puissantes déjà lors des premiers siècles, rien ou fort peu de chose a survécu aux ravages du temps et des hommes, le prieuré de Saint-Martin des Champs eut l'heureuse destinée de conserver presque intactes jusqu'à nos jours ses parties principales: une église, la base romane de sa tour, toute une superbe nef qui était le réfectoire, une porte, merveille d'élégance, qui donnait accès au cloître, une partie de son mur d'enceinte, une et même deux tours d'angle ainsi qu'une échauguette.

Ces différentes parties méritent une description spéciale.

L'établissement religieux de Saint-Martin des Champs existait sous Childebert III, qui, dans un plaid de 710, le qualifia de Basilique. C'était alors une abbaye. Elle existait déjà bien avant les incursions des Normands, qui la ruinèrent, et Henri Ier, roi de France, attestant cette ruine, déclare en 1060 qu'il fait réédifier l'abbaye et qu'il lui donne son privilège.

En 1079, l'abbaye est érigée en prieuré. Le prieuré était, comme son nom l'indique, situé au milieu des champs jusqu'à Étienne Marcel, qui l'enferma dans Paris. Il était entouré d'une enceinte de fortes murailles crénelées avec quatre grosses tours d'angle et une vingtaine de petites tourelles en encorbellement, reliées entre elles par un étroit chemin de ronde pratiqué sur l'épaisseur du mur.

Une tour, la tour du Vert-Bois, a été reconstruite tout à neuf, il y a quelques années, sous prétexte de restauration, au grand désappointement des antiquaires parisiens, qui désiraient un travail moins complet. A dix mètres on voit, en bordure d'une aile du Conservatoire, une jolie échauguette qui a conservé son vrai caractère.

Une autre tour subsiste, celle-là authentique, enclavée dans une construction de la rue Bailly, n° 7. Elle sert de cage d'escalier.

L'église du Prieuré, dont le portail est en façade sur la rue Saint-Martin, offre un très curieux mélange du style gothique, du style roman et d'une époque de transition entre ces deux genres. C'est un document des plus précieux. La nef gothique, grande, large, sans bas côtés ni transept, est du treizième siècle; le chœur, irrégulier, présente un mélange de roman et de gothique. C'est du gothique qui s'essaye. (MM. de Guilhermy et Charles Normand pensent que les ogives du chœur sont les premières construites à Paris.) Cette partie est antérieure à la nef d'environ un siècle.

Enfin, la chapelle absidiale en forme de trèfle, basse, trapue, avec ses arcades en plein cintre et ses courts piliers à l'intérieur, est purement romane. Elle a subi, surtout à l'extérieur, quelques restaurations qui lui ont laissé, il est vrai, tout son caractère, mais qui ne lui ont pas toujours laissé sa finesse dans les détails.

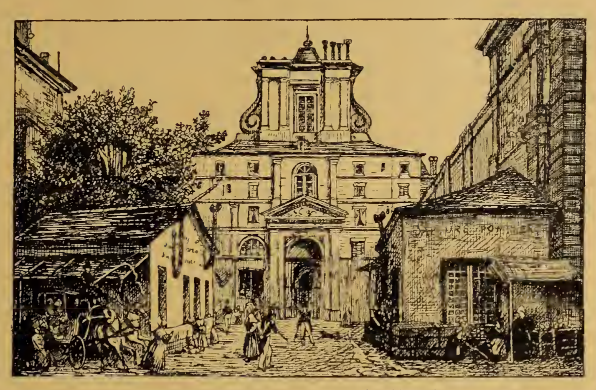
Sur le côté sud-est, la démolition récente de maisons de rapport élevées au siècle dernier a mis à jour deux arceaux romans avec de fines colonnettes couronnées de chapiteaux d'un style très pur. Ceux-là se présentent tels qu'ils devaient être lors de la reconstruction de 1060.

Sur ce même flanc, le soubassement d'une tour romane (la tour de la primitive église) se dresse carré, massif, avec d'épais contreforts, surmonté autrefois d'un haut clocher. Ce troncon est fort intéressant. Il comporte quelques ouvertures longitudinales très étroites, entre des piliers dont les chapiteaux témoignent d'un art vraiment primitif et bien inférieur à celui qui a conçu la décoration intérieure et exté-

rieure de la chapelle absidiale. Tout porte à croire que le soubassement de cette tour est plus ancien encore que l'abside elle-même. On y retrouve, en effet, les mêmes motifs que dans les chapiteaux de la crypte de la cathédrale de Saint-Denis. A part la date d'origine de cette tour, il ne semble pas qu'il se soit écoulé plus de deux siècles entre les trois genres d'architecture de l'église.

Mais la merveille, c'est le réfectoire du prieuré, actuellement bibliothèque du Conservatoire.

On en attribue généralement la construction à Pierre de Montereau; c'est un joyau d'architecture, trop peu connu. Le réfectoire est



CONSERVATOIRE. — ENTRÉE (1830).

formé d'une double nef aux fines ogives séparées par une épine de colonnes dont la légèreté et la finesse sont vraiment prodigieuses. Il est difficilement concevable qu'un vaisseau de cette importance puisse reposer sur de telles colonnettes depuis plus de six cents ans, et qu'on ait pu réaliser avec la pierre ce qu'on oserait à peine entreprendre de notre temps avec le fer. Un côté de la nef est garni de fenêtres à verrières, l'autre est massif et orné de peintures murales. L'ensemble est décoré de peintures du temps, qu'on a retrouvées après lessivage.

Une chaire (la chaire du lecteur), dont la présence s'accuse à l'extérieur par une annexe en saillie entre deux contreforts, présente à l'intérieur l'aspect d'une tribune en encorbellement, revêtue de feuillages sculptés, à laquelle on accède par un escalier ajouré.

Les lancettes de cet escalier offrent une particularité qui frappe le regard, celle d'être verticales dès les premières marches, et ensuite d'être montées à faux jusqu'à la dernière. Il y a là certainement une bizarrerie voulue, explicable selon l'art, et dont les hardis et savants constructeurs de ce temps étaient assez coutumiers.

Toutes ces merveilles, restaurées il y a quelques années par M. Vaudoyer, sont sous la garde d'un savant épris d'art, M. le colonel Laussedat, assisté de M. Masson, ingénieur, esprit fin et délicat; c'est, pour les archéologues et les amateurs épris du beau, l'assurance qu'elles leur seront conservées avec un soin jaloux.

Depuis la Révolution, sauf au 13 juin 1848, où les représentants de la Montagne s'y réunirent pour protester contre les violations de la Constitution, le Conservatoire n'eut plus d'histoire.

Malgré tous les développements qu'il a pris dans ces dernières années, le mouvement de l'industrie a été si fougueux que le Conservatoire était devenu insuffisant et qu'on a dû considérablement l'agrandir, pour qu'il puisse contenir les archives d'un siècle entièrement voué au travail, et les produits de la science et de l'industrie humaine.

CHAPITRE XXIV

L'École centrale des arts et manufactures. — L'industrie au moyen âge. — Jurandes et maîtrises. — Les cadres de l'armée du travail. — L'hôtel Salé. — L'école de l'avenir.

L'École centrale des arts et manufactures a des origines plus modernes que nos autres grands établissements universitaires.

Au moyen âge, l'industrie était à l'état rudimentaire ; elle était enseignée dans le cercle étroit des *jurandes* et des *maîtrises* par les maîtres et compagnons, dont l'enseignement était secret et hérissé de prohibitions.

Ce n'est guère qu'au dix-huitième siècle, sous l'énergique poussée de l'*Encyclopédie,* cet admirable livre qui fit faire à l'esprit et à la science humaine de si merveilleux progrès, que l'industrie commença à sortir

... de l'art confus des vieux métiers.

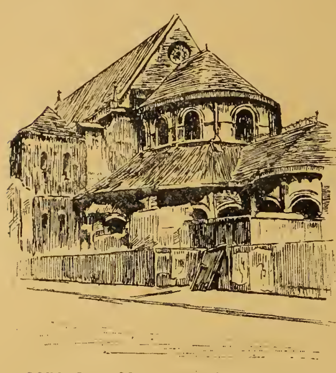
Il est de mode chez nous d'admirer à outrance nos voisins dans leur endurance, leur esprit d'initiative, leur ténacité indomptable. Mais il me semble que notre beau pays de France a donné certaines preuves de son initiative, de son affranchissement de l'État-providence.

La fondation de l'École centrale est une preuve bien frappante de la puissance de cette initiative privée, superbe dans ses manifestations quand la centralisation à outrance, la réglementation tyrannique dont nous ont gratifiés la monarchie de Louis XIV et le despotisme de Napoléon Ier ne viennent pas les contrarier et les étouffer.

Sous le Consulat et l'Empire, on s'occupa surtout de faire massa-

crer des milliers et des milliers d'hommes sur les champs de bataille; le laurier de la victoire était mis à toutes les sauces, et ce qui concerne l'industrie était surtout porté vers la fabrication de l'outillage de guerre!

En 1829, MM. *Dumas, Pictet* et *Ollivier,* aidés de quelques autres savants, ayant compris, après cette longue période de paix de la Restauration, que dorénavant la science et l'industrie allaient devenir les reines du monde, pensèrent qu'il était bon de donner à cette armée du travail des cadres et des chefs. Les Écoles des arts et métiers font de précieux sous-officiers, l'École centrale complète l'œuvre en faisant des officiers.



CONSERVATOIRE. — ÉCOLE CENTRALE

Les fondateurs, auxquels s'était joint M. *Lavallée,* qui apporta son concours pécuniaire et administratif, installèrent leur École au centre du grand quartier industriel de Paris, le *Marais,* centre des industries des produits chimiques, du bronze, de la serrurerie d'art, des instruments de précision. Ils trouvèrent un de ces vieux hôtels comme il y en a tant dans le quartier, habité jadis par les représentants de la grande noblesse de robe et d'épée, et qui, à cause de cette étrange loi de migration de Paris et des grandes villes vers l'Ouest, sont devenus déserts[1].

Cet hôtel était une des plus somptueuses habitations du règne de Louis XIV, bâti par un riche traitant, *Aubert,* fermier des gabelles, qui avait empanaché son nom roturier du vocable de *Fontenay.* Il avait acheté, de ses deniers acquis, un terrain des sœurs hospitalières de

1. Il est indiscutable qu'une mystérieuse loi de déplacement entraîne les villes comme les invasions, en les faisant glisser comme des fleuves, d'orient en occident, c'est-à-dire dans un sens contradictoire au mouvement de rotation de la terre.
D'une manière lente, mais continue, Paris, depuis qu'il est sorti des boues de Lutèce, s'est toujours avancé vers l'ouest.
Aujourd'hui, l'axe de Paris s'est déplacé, le centre d'attraction de Paris est la Madeleine et la rue Royale.
Les villes, pas plus que les hommes, ne reviennent dans leur berceau.

Saint-Gervais, qui lui transférèrent en même temps des droits seigneuriaux qu'il s'empressa d'exercer.

Il fit bâtir l'hôtel que nous voyons aujourd'hui, lequel coûtait fort cher au traitant, qui s'en consola par un bon mot : « Ah! quel hôtel salé! » Est-ce l'étymologie vraie du surnom de cette demeure, qui pendant plus d'un siècle conserva cette appellation? Ne serait-ce pas plutôt parce que le propriétaire avait gagné son immense fortune dans la perception des droits prélevés sur les sels?

L'hôtel, qui fut de tout temps désigné par les habitants du Marais sous ce sobriquet, était superbe. Des sculptures magnifiques décoraient l'escalier monumental, et des peintures des grands maîtres ornaient les murs. Aubert eut pour successeurs *Le Camus* et le comte de *Melun*.

Dans les dernières années de la Monarchie, il fut acquis par Monseigneur de Juigné, archevêque de Paris, qui le transforma en palais archiépiscopal.

Il fut acheté par les promoteurs de l'École centrale, et elle y vécut jusqu'en 1892, où, trop à l'étroit, elle fut transférée dans un bâtiment neuf adossé au Conservatoire des arts et métiers.

C'est grâce au dévouement des professeurs que l'École put naître et prospérer; pendant bien des années ils se sont contentés d'un revenu bien modeste, eu égard à leur tâche et à la haute réputation qu'ils s'étaient acquise. C'est à ce culte pour l'avenir de l'École qu'ils ont dû le succès et la durée de leur œuvre.

Malgré ces dévouements, la situation de l'École était précaire; il lui fallait devenir, au lieu d'une entreprise privée, une École d'État, conférant des grades, donnant des diplômes. C'est ce qui arriva.

L'enseignement de l'École a un caractère tout particulier qui le distingue des autres écoles. Il est le lien entre les *Écoles des arts et métiers*, essentiellement pratiques, et l'*École polytechnique*, trop scientifique pour les industriels.

Elle prépare à toutes les branches de la grande industrie : c'est l'école de l'avenir.

Tous les cours de l'École ne sont qu'un même cours, la science industrielle est une; tout industriel doit la connaître en entier; des arts en apparence les plus éloignés ont des points de contact et des opérations analogues à exécuter.

L'éducation générale de l'École apprend à transporter dans chaque

industrie les méthodes perfectionnées que les autres possèdent; elle tend à introduire dans les usines une perfection dans les détails, des procédés ou des mécanismes qui assurent la bonne marche de l'ensemble et le succès des opérations.

L'influence de l'École sur l'industrie est considérable. Presque tous nos chefs de fabrique y ont fait leurs premières études.

CHAPITRE XXV

L'École des beaux-arts. — La fondation de l'Académie des beaux-arts. — Les avatars. — Rue Traînée et hôtel Clisson. — Colbert et la maison des Coquilles. — Le Musée des Monuments historiques. — L'Arc de Gaillon et les Loges.

Au commencement du règne de Louis XIV, les maîtres jurés, peintres, vitriers, marbriers, maintenaient en servitude, grâce aux règlements draconiens des jurandes et maîtrises, les jeunes gens qui avaient quelque vocation pour la peinture ou la sculpture, et en faisaient des manœuvres serviles. Des amis de l'art, peintres et sculpteurs éminents : *Lebrun, S. Bourdon, Lesueur, Évrard, F. Perier, J. Sarrazin, Van-Opstal,* qu'indignait cette domesticité à des maîtres ignares, obtinrent non sans peine du conseil de Régence, en 1648, des lettres patentes qui les autorisaient à fonder une École libre, dite *Académie des beaux-arts.*

Sans perdre de temps, sachant combien étaient instables et précaires les faveurs royales et craignant un retour offensif des maîtrises lésées, un conseil de *Douze Anciens,* origine des professeurs actuels, se constitua, et le 1er février 1648, « au milieu d'un concours extraordinaire d'amateurs et de personnages d'élite », un cours de dessin et modelage fut ouvert dans un magasin vacant, rue Traînée, en face Saint-Eustache. Lebrun y posa, pour la première fois, le modèle vivant. Un mois après, l'école rudimentaire fut transportée rue des Deux-Boules, à l'hôtel Clisson. Le nouveau local, loué aux frais des membres de l'Académie, fut décoré des tableaux que Lebrun avait fait copier à Rome d'après les originaux de Raphaël, et de statues en plâtre moulées à Rome d'après les plus beaux antiques du Vatican.

Bientôt l'Académie fonda une chaire d'anatomie et deux chaires de perspective et de géométrie.

Les ressources étaient très restreintes; on dut taxer les élèves, mais cela n'empêcha pas leur affluence, et l'École dut quitter, comme trop exigu, l'hôtel Clisson.

L'Académie s'installa dans la maison Sainte-Catherine; mais alors, comme depuis, les artistes n'étaient pas en odeur de sainteté près de messieurs les propriétaires, car nous trouvons une citation en justice du sieur *Henriot,* 1654, « pour les professeurs se voir contraints et forcés de payer les deux termes arriérés de leur location ».

Ils s'adressèrent au roi, qui leur accorda un brevet de pension de mille livres et un local au Louvre. Quelques années après, *Colbert* obtint du roi une pension de quatre mille livres destinées à rétribuer les professeurs, à payer les modèles et à fonder des récompenses pour stimuler l'émulation des étudiants.

L'Académie avait dû louer, près des Halles, la maison des Coquilles pour y exposer ses collections : J. Colbert lui fit donner un local dans une galerie du Palais-Royal.

En 1663, des prix furent fondés pour récompenser les concours proposés : le premier grand prix fut décerné à M. *Monier,* peintre, qui depuis a peu fait parler de lui. Ce fut l'année suivante que Colbert fit envoyer les deux premiers grands prix à Rome pour y étudier. Telle fut l'origine des grands concours et de la pension de Rome.

L'Académie émigra encore, occupa au Louvre différentes salles, et définitivement la galerie d'Apollon.

En 1793, la Convention supprima toutes les Académies; mais, comme elle ne détruisait que pour reconstruire, elle fonda l'*Institut.* Ce ne fut que sous la Restauration que les Écoles de sculpture et de dessin vinrent s'installer dans l'ancien couvent des Petits-Augustins de la reine Marguerite, dont le musée venait d'être détruit.

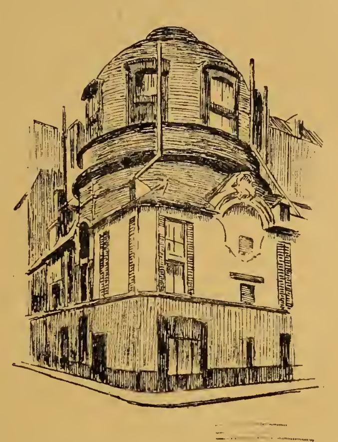
La Constituante avait décidé, au moment de la suppression des ordres monastiques et de la mise en vente des maisons religieuses, d'y déposer les monuments, désormais sans asile, dont la conservation pouvait présenter de l'intérêt pour l'étude de l'art et pour celle de l'histoire.

Un artiste plein de dévouement, *A. Lenoir,* fut chargé de rechercher les monuments et de prendre les soins nécessaires pour la translation. Il fit des merveilles. L'aspect de cet ensemble grandiose de

monuments produisit une profonde impression sur le public. C'est de là certainement que date, pour notre pays, l'ère de la réhabilitation de l'art du moyen âge.

L'ordonnance de 1816 prononça la suppression du musée et l'établissement, sur son emplacement, d'une *École royale des beaux-arts*. Les édifices actuels de l'École sont presque tous modernes. Il ne reste du couvent des Augustins que la chapelle et quelques constructions secondaires sans importance.

En entrant dans la première cour, on remarque à droite le charmant portique d'Anet, construit pour Diane de Poitiers par *Philibert Delorme*.



VIEILLE ÉCOLE DE MÉDECINE

La petite chapelle de droite, élevée par la reine Marguerite, est ornée de la porte du baptistère de Florence. A la suite de l'église, un grand bâtiment renferme les Écoles de Nature et de l'Antique.

Le corps de bâtiment, de même que la façade de gauche de la cour, sur laquelle on a appliqué des fragments de l'ancien hôtel de la Trémouille, sont décorés de l'arc dionique à arcades; ils se continuent de chaque côté jusqu'au portique de Gaillon, que fit élever le cardinal d'Amboise dans les premières années du seizième siècle, et qui sert de limite à cette première cour. Cet arc est un chef-d'œuvre de grâce, avec ses arceaux élégants se détachant de la manière la plus agréable.

La seconde cour s'arrondit en hémicycle en avant d'un vaste bâtiment qui contient des salles d'apparat, des ateliers et les magasins du moulage des plâtres et les loges où les artistes sont appelés pour les concours des grands prix de Rome.

C'est à l'étage supérieur de ce bâtiment que sont disposées les cellules où les concurrents aux prix de Rome s'enferment pour confectionner, dans le recueillement et le silence, une œuvre géniale ou quelque navet grotesque.

Ces cellules sont disposées de chaque côté d'un long couloir, d'où elles reçoivent le jour par un châssis à verre dormant, pour éviter que quelque fée secourable ne vienne suppléer Minerve récalcitrante.

Mais, on ne l'ignore pas, le talent a sa modestie; aussi chacun des *logistes* a-t-il cloué devant ce jour de souffrance une tenture pour empêcher que des regards indiscrets ne viennent surprendre le génie en pleine éclosion.

Il est inutile de dire qu'une surveillance de tous les instants est exercée sur les concurrents, à qui sont impitoyablement confisqués tout album, tout cahier de croquis où le rapin embarrassé pourrait puiser des inspirations.

CHAPITRE XXVI

Messieurs de Port-Royal. — La haine des Jésuites. — L'éducation janséniste. — Une concurrence dangereuse. — Les livres de Port-Royal. — Les petites écoles. — Persécution. — Les disciples de Port-Royal : ses Oratoriens.

Ce livre serait incomplet s'il n'y était parlé de cette grande École de Port-Royal, de ce groupe d'hommes d'un grand savoir, qui fondèrent des Écoles pour mettre en pratique leur pédagogie incomparable, leurs méthodes lumineuses et profondes, qui ont acquis un renom immortel. Mais cette communauté chrétienne des temps primitifs, savante et pieuse, laborieuse et sévère, indépendante et hautaine, dédaigneuse des splendeurs royales, en dehors de l'orbite de l'astre, le Roy-Soleil, inspirait une certaine crainte respectueuse et une haine grandissante.

Cet exil volontaire était comme une sorte de protestation contre les prodigalités et les débauches de la cour; il fallait supprimer ces censeurs si éloquents dans leur mutisme.

On les accusa d'hérésie; on essaya de trouver dans l'ouvrage du grand Arnaud sur la *Fréquente Communion,* une ou plusieurs propositions condamnables. On tortura les textes, on ne trouva rien. Quelque temps après, un évêque flamand, Jansénius, avait publié un livre, *Augustinus,* où l'on découvrit cinq propositions contraires à la doctrine de l'Église. On voulut obliger les solitaires de Port-Royal à reconnaître qu'elles étaient dans le livre; ceux-ci, qui condamnaient aussi nettement que la Sorbonne et le Pape lesdites propositions, déclarèrent qu'ils n'avaient pu trouver ces propositions dans le livre incriminé et refusèrent de signer le formulaire.

Alors la persécution se déchaîna furieuse; *d'Argenson* fait saisir les religieuses par ses mousquetaires, les enferme dans des carrosses qui vont les disperser dans l'*in pace* de couvents lointains, puis une bande de bas archers du guet pille, brise, casse, souille et rase à fleur de sol cette maison de prière et de méditation. La charrue y passa; il ne reste que quelques débris.

Le cimetière où reposaient tant de saintes femmes, de pieux solitaires, fut dévasté ; on brisa les tombes, on jeta à la voirie les cadavres. Ceux dont les parents avaient quelque pouvoir, comme *Racine,* les *Arnaud,* les *princesses de Conti* et *de Longueville,* qui avaient voulu reposer auprès de leurs amis, furent transportés ailleurs. Ce fut le 23 avril 1699, il y a deux siècles, que quelques amis désolés, conduits par *Boileau,* vinrent dire un éternel adieu au poète qui pensait dormir là son dernier sommeil, dans le vallon mélancolique, au pied du clocher où l'Angélus éploré tintait à la cloche du soir, au milieu de ses maîtres bien-aimés.

Et pourquoi cette persécution furieuse, cet acharnement féroce?

Simple question de boutique : les Écoles portaient ombrage aux Jésuites; elles leur faisaient une concurrence redoutable. Ceux-ci, qui connaissaient le mot de Leibnitz : « Donnez-moi l'éducation, et je changerai en un siècle la face de l'Europe, » essayaient d'accaparer l'enseignement, de façonner à leur guise les jeunes nobles et les jeunes gens de famille bourgeoise.

Maîtres des rois par la confession ou par le poignard, meneurs secrets de toutes les intrigues politiques et religieuses, écrasant les autres conjurations par leurs richesses, leurs talents en tous genres, leurs relations, ils voulaient détruire ces écoles rivales.

Aussi poursuivirent-ils les Jansénistes avec une « haine théologique », la plus furieuse de toutes.

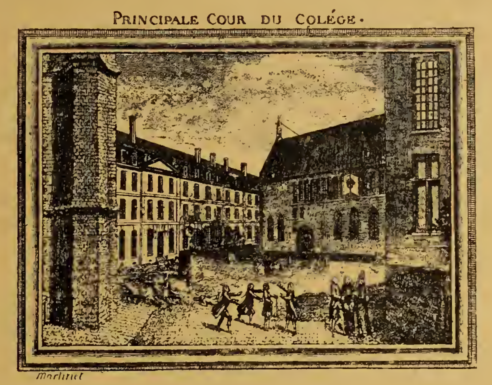
Messieurs de Port-Royal s'appliquaient aux sciences, aux méthodes philosophiques et philologiques; ils publiaient une *Grammaire générale,* une *Logique,* une *Géométrie,* des *Méthodes grecque et latine;* ils se faisaient instituteurs, fondant des classes rue Saint-Dominique-d'Enfer, à deux pas de Saint-Magloire, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'institution *Lelarge.*

Ces Écoles, au dire de *Sainte-Beuve,* de 1646 à 1660, ne formèrent pas moins de sept cent cinquante élèves : « Quelques personnes de qualité, écrit Racine, craignant la corruption qui n'est que trop ordi-

naire dans la plupart des collèges, résolurent de mettre leurs enfants sous la conduite de gens choisis. »

Le principal était M. *Nalon de Beaupuis,* aidé de quatre maîtres : *Lancelot, Nicole, Guyot* et *Courties,* chargés chacun de six écoliers; mais en 1648 l'excellence des méthodes amena une telle affluence qu'il n'y eut plus de place.

Le régime était doux, humain et en même temps rigide; les coups et les verges, en usage partout ailleurs, étaient inconnus; la menace de renvoi était la plus sensible punition dont on pouvait effrayer les enfants. On y enseignait à lire en français. Point de ces divertisse-



COLLÈGE DES JÉSUITES

ments mondains qui fleurissent aux collèges jésuites; ces remarquables éducateurs s'attaquaient au pédantisme et s'ingéniaient à rendre aux écoliers « l'étude plus agréable que le jeu et les divertissements ».

Ainsi comprise, l'école n'est plus un lieu de réclusion et de contrainte, une « geôle de jeunesse captive », comme disait Montaigne; l'étude n'a plus rien de rébarbatif ni de rebutant. L'enfant n'y est pas conduit et dirigé à l'aide de punitions et de pensums, mais par le sentiment de sa dignité, de son devoir vis-à-vis de lui-même, par l'attrait même des connaissances, qui lui sont présentées sous un tour aisé et facile; enfin par un mobile plus haut encore, par le désir de satisfaire des maîtres qu'il aime, et de les récompenser par ses pro-

grès de la peine qu'ils prennent à l'instruire. Voilà le principe supérieur de l'éducation : l'affection du maître pour l'élève, celle de l'élève pour le maître; elle rend toute tâche facile et pour l'un et pour l'autre, elle rend légère la chaîne ailleurs si pesante de l'écolier.

Cet enseignement simple et austère forma des hommes comme les *Bignon, du Fossé, de Luynes, Tillemont, Saint-Ange, Harlay, Wallon, Desseaux* et *Racine,* qui gardèrent la forte empreinte du jansénisme.

Devant cette prospérité grandissante, cette concurrence qui menaçait de devenir dangereuse, les Jésuites « furent animés, dit Racine, à la destruction de Port-Royal, et crurent devoir tenter toute chose pour y réussir ».

On sait ce qui fut fait. Les écoles furent fermées. On dispersa les religieux au fond des cloîtres, on chassa en exil les Solitaires, on détruisit de fond en comble Port-Royal, on jeta à la voirie les cendres de « Messieurs ». Les Jésuites se montrèrent plus féroces que contre les Réformés.

Après la ruine de Port-Royal, détruit, fouillé, rasé jusque dans ses tombes, plusieurs communautés héritèrent de son esprit et continuèrent ses traditions; en première ligne vinrent les Oratoriens. M. de Bérulle, leur premier général, était un ami de Saint-Cyran.

Les Jésuites, craignant de voir une concurrence nouvelle, essayèrent de détruire l'ordre de l'Oratoire comme ils avaient fait de Port-Royal. Le père *Letellier,* l'exécuteur des basses œuvres de la secte néfaste, tenta un grand coup; il écrivit au roi :

« L'institution de l'Oratoire est formée sur un projet tout à fait séditieux et opposé à la forme de l'État. Une communauté sans vœux ne fait qu'entretenir l'esprit d'indépendance et de liberté. L'esprit de l'Oratoire est entièrement opposé à la religion romaine, et surtout à la monarchie. Les pères de l'Oratoire sont très instruits de la politique du peuple, ils rapportent tout au peuple, excellents personnages dans une république, mais mauvais sujets du Roi.

« Il faut donc détruire totalement l'institution de l'Oratoire, et c'est à quoi il faut travailler au plus tôt. »

Cette fois, la haine des Jésuites ne fut pas assouvie; les Oratoriens avaient de chauds défenseurs à la cour, il furent protégés.

Ce fut des collèges de l'Oratoire que sortirent nombre d'hommes qui jouèrent un rôle dans la Révolution française et dans les luttes du

parti libéral, sous la Restauration; *Fouché, Billaud-Varennes, Grégoire, Lanjuinais, Rémusat, Royer-Collard, de Barante,* etc.

La tradition de Port-Royal est restée toujours vivace à l'Oratoire; c'est la seule institution ecclésiastique favorable à l'Université ; elle envoie ses élèves aux cours des lycées et a pour doctrine, comme le dit un de ses membres les plus distingués, « qu'entre l'enseignement des Pères Jésuites et celui de l'État, il y avait place pour une œuvre qui concilierait les avantages de l'un et de l'autre ».

CHAPITRE XXVII

Le collége du Plessis. — Un collége aristocratique. — Duplessis-Balisson et Duplessis-Richelieu. — Lettres d'un étudiant. — Organisation intérieure. — Administration ordinaire. — Un prospectus du temps.

Voici un collège de bonne maison, mais qui eut des commencements humbles et difficiles. *Geoffroy Duplessis-Balisson,* notaire apostolique et secrétaire de Philippe le Long, donna, pour fonder un collège, une maison qu'il possédait rue Saint-Jacques, avec la vigne et jardin attenant, en faveur de quarante pauvres maîtres et écoliers, dont vingt étudieraient aux Arts, dix en Théologie et Droit canon.

Comme d'usage, les biens du collège diminuèrent considérablement, le nombre des boursiers fut réduit de moitié; la décadence n'en continua pas moins. Les bâtiments tombaient en ruine, et son principal cherchait « une main puissante pour le soutenir ou le relever; la Providence lui en fournit une ». Ce sauveur n'était rien moins que le cardinal de Richelieu, qui, attiré par ce nom de Duplessis, qui était sien, par la nouveauté de son enseignement, donna la forte somme pour rétablir et augmenter le collège.

Il dut être administré par MM. de Sorbonne, qui mirent tous leurs soins à faire de ce collège un établissement rival et destiné à contre-balancer la vogue que les Jésuites, par la nouveauté de leur enseignement, les blandices de leur direction, leur habileté profonde, avaient su donner à leur collège de Clermont, qui était contigu.

Les héritiers du cardinal de Richelieu, s'inspirant de son testament par lequel celui-ci donnait des fonds pour faire bâtir, près de la Sorbonne, un collège qui serait destiné à l'enseignement des humanités, « fournirent une somme d'argent très considérable qui serait

employée à la restauration d'un ancien collège de l'Université, et choisirent de préférence le collège de Plessis ».

Ce fut la maison de Sorbonne qui fut mise en possession; elle fit relever les bâtiments et mit à sa tête un de ses docteurs les plus éminents, C. Gobinet, « qui, dit un auteur du temps, ne négligea rien pour y faire fleurir les lettres, et faisait observer une discipline des plus régulières. Les pensionnaires des meilleures familles de Paris et de la province y affluèrent[1] ».

C'était l'un des plus brillants établissements de Paris, « tant à cause des études qui y furent constamment florissantes, ainsi qu'on peut en juger par la liste des prix du Concours général, où il a le plus de nominations, que par le *nombre* et la *qualité* de ses pensionnaires, recrutés, pour la plupart, dans la haute noblesse du royaume et des pays étrangers.

Le collège, à bon droit, s'enorgueillissait de compter au nombre de ses anciens élèves : le *cardinal de Richelieu,* le *marquis de Lafayette,* ainsi que plusieurs professeurs illustres dans l'Université : *Rollin, Hersan,* etc.

Au point de vue matériel, il était confortable et n'avait pas cet aspect sinistre des autres collèges, « les geôles de jeunesse captive ». Les logements y étaient sains, commodes, clairs; les salles destinées aux exercices publics et aux cours de récréation, spacieuses, bien aérées et parfaitement entretenues.

Les visiteurs admiraient beaucoup le réfectoire, qui recevait le jour par un plafond vitré, ainsi que la chapelle, bâtie en 1660 et ornée d'un beau buffet d'orgue, don du cardinal de Choiseul.

Une série de lettres fort intéressantes d'un jeune étudiant donne des détails curieux sur l'administration et l'organisation de ce collège très aristocratique, et la vie qu'y menaient les fils de famille bourgeoise et les jeunes gentilshommes. C'était pendant l'année 1786, à la veille de la Révolution.

« Nous nous levons, écrit-il, à cinq heures et demie; aussitôt habillés, nous faisons en commun la prière, puis une lecture spirituelle que nous reprenons le soir à neuf heures, avant de nous coucher.

« Nous avons ensuite étude jusqu'à la messe, à laquelle nous assistons tous les jours jusqu'à sept heures. Un quart d'heure nous est alors accordé pour déjeuner, après quoi nous entrons en classe.

1. Beguillet.

« L'ordinaire du collège est assez bon; pour premier déjeuner : un petit pain tout frais excellent et un verre d'eau; de même pour la collation; à midi, on sert une bonne soupe, ce qui est rare à Paris, puis le bouilli, une entrée et du dessert.

« Le soir, on a du rôti, gigue de mouton, veau, agneau, avec une salade et du dessert. Le dimanche à souper on donne, pour varier, de la volaille : poularde, pigeonneaux, etc., le tout très grandement toujours. Nous n'avons pas de vin, seulement j'ai pu en obtenir une demi-tasse à chaque repas, en payant un supplément de cent livres par an.

« On nous fournit des chandelles. Nous avons aussi un domestique pour faire nos chambres et un perruquier. Vous me dites d'avoir soin de mes cheveux, je n'y manque pas, et puis dire, sans me vanter, que j'ai la plus belle tête de cheveux de tout le collège. A ce propos, je vous prie de m'envoyer un peignoir, pour que la poudre ne gâte pas mes habits.

« Hier, aux expériences physiques, nous avons été électrisés deux fois sans en ressentir aucun mal. Nous ne nous ressentons pas du tout du froid, car, bien que le collège compte trois cents pensionnaires, nous ne sommes que six dans ma classe, ce qui nous permet de nous chauffer à notre aise.

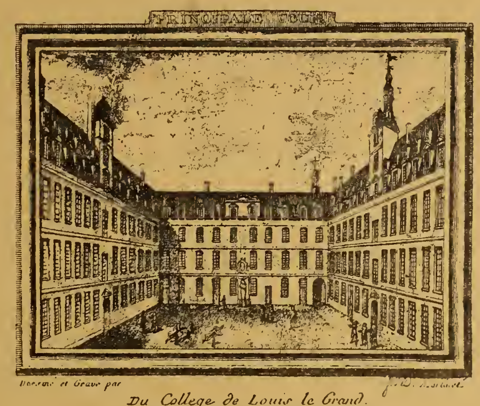
« Vous n'avez pas besoin de me recommander de me confesser souvent, car nous avons congé le samedi, exprès pour ceux qui veulent y aller, et nous sommes obligés de présenter un billet de confession tous les mois. Quant aux sermons, je suis charmé de vous apprendre que l'on nous prêche les évangiles tous les dimanches et à toutes les grandes fêtes, et que nous avons aussi catéchisme dans chaque classe. Nous autres, philosophes, nous avons, comme prédicateur, un docteur en Sorbonne, et je vous prie de croire qu'il nous fait des sermons bien en forme, un peu mieux qu'à notre cathédrale de Dax, je vous l'assure.

« Ne vous tourmentez pas de notre nourriture pendant le carême, elle est très bonne. Les jours maigres, nous avons quatre plats à dîner : deux de poisson, deux de différentes entrées, et une pomme. Le soir, à la collation, du riz, des haricots ou des lentilles, avec du fromage, du raisiné, des pruneaux ou des mendiants.

« Dans ce pays-ci, en dehors du collège, on se croirait avec des huguenots, car on ne connaît pas le maigre, même dans les plus grandes maisons.

« Nous avons célébré la Fête-Dieu en grande pompe. L'évêque du Puy vint officier au collège, et le prédicateur du roy nous fit un sermon. Représentez-vous le coup d'œil : soixante encensoirs, soixante fleuristes, cent chapes, quarante prêtres, la musique des gardes-françaises composée de trente exécutants, et chacun de nous portant un cierge.

« Le 22 octobre, c'est la fête de M. le principal; ce sont les philosophes qui, tous les ans, sont chargés de cet embarras, recueillir les cotisations et tout organiser; ce n'est pas une petite affaire. Nous aurons



Du College de Louis le Grand.

des symphonies, feux d'artifices, et nous illuminerons le collège jusqu'au toit. Le principal, M. Dupuy, docteur en Sorbonne, invita les trois délégués à un souper superbe, avec trois services et force bouteilles de vins; mais ne voilà-t-il pas que mes deux compagnons se grisèrent, de telle manière que l'un d'eux ronflait comme un chantre, tandis que l'autre pleurait à chaudes larmes... Fort heureusement, je ne perdis pas la tête; je dus quitter la table pour veiller à tout. Je n'ai pas trop mal manœuvré, puisque, sur quatre mille livres, il me reste encore quatre cent cinquante livres. »

Voici, d'ailleurs, le *prospectus* imprimé du collège que le jeune étudiant envoyait à ses parents, en ajoutant :

« L'*État* de la pension que je vous envoie complète les renseigne-

ments que je vous ai déjà donnés, quoiqu'il passe sous silence la moitié des choses, afin de ne pas épouvanter les gens, sans doute. »

Ce document a le mérite de nous montrer ce qu'était un collège de fils de famille au dix-huitième siècle.

« 1° *La pension de chaque écolier en chambre commune ou quartier (y compris le chauffage, la chandelle, le perruquier, papier, plumes et encre, les étrennes du portier, du domestique du quartier et des garçons de réfectoire, les bougies et le balayage des classes, le cierge de la Chandeleur et celui de la Fête-Dieu) est par an de six cent cinquante livres.*

« 2° *Chaque écolier paye vingt-quatre livres en entrant au collège pour droit de table, chaise, pupitre, chandelier, mouchettes* (?), *lingerie, etc.*

« 3° *Tous doivent avoir un lit complet de deux pieds et demi, garni d'un pavillon monté sur une demi-lune attachée à la tête du lit...*

« 4° Certains élèves ont le droit d'amener avec eux au collège un gouverneur et un domestique, mais ils doivent rester assujettis, ainsi que les personnes qui les accompagnent, aux usages et règles de la maison.

« 5° Le prix du loyer de l'appartement est proportionné à la grandeur et celui de la pension; il en coûte six cent cinquante livres pour la pension du gouverneur, et cinq cent cinquante pour celle du domestique.

« 6° Les portes du collège sont fermées le soir à neuf heures, et les clefs remises au principal. »

En 1794, le collège devint une prison pour les détenus qui ne trouvaient pas place à la Conciergerie. On l'appelait alors la *Maison de l'Égalité.*

Là furent enfermés Saint-Hurugue, la Montansier, M. de Buffon et Fouquier-Tinville. Cet édifice resta sans emploi jusqu'en 1830, où il fut assigné à l'École normale, aujourd'hui démolie; son emplacement est réuni à Louis-le-Grand.

CHAPITRE XXVIII

Le Collège de France. — François Ier et Budé. — Luttes contre l'Université. Collèges de Tréguier et de Cambrai.

Aujourd'hui que tous nos anciens bâtiments scolaires à l'étroit viennent de s'élargir considérablement, il est question d'agrandir le Collège de France. Il y a quinze ans que le projet est à l'étude, mais il a fallu d'abord achever les autres palais universitaires commencés.

Pourvu qu'on n'y touche pas trop, comme à la Sorbonne et à Louis-le-Grand, à cette antique école de « haulte science » si pleine de souvenirs, pour la remplacer par une grande et lourde bâtisse, flambant neuve, banale et cossue! Ne pourrait-on garder le vieux collège en le rendant symétrique, en étendant l'aile droite jusqu'au nouvel alignement de la rue Jean-de-Beauvais?

On va supprimer ce petit square qui met un ravissant seuil de verdure au portail donnant accès dans cette noire petite cour, que Michelet, dans sa tristesse, trouvait si charmante, encadrée de pavillons d'architecture élégante et sobre, et d'où « *a monté si haut le resplendissant fanal des sciences de la nature* ».

Qu'est-ce que le Collège de France? On ne le sait qu'en remontant à ses lointaines origines. La prise de Constantinople par Mahomet II, qui retentit si douloureusement dans toute l'Europe savante, chassa une foule d'hellénistes, d'érudits byzantins, qui, fuyant la barbarie ottomane, vinrent se réfugier en Occident, — entre autres le vénérable Lascaris.

Jusque-là, les chefs-d'œuvre de la littérature antique n'étaient ni étudiés ni compris; seul, Aristote écrasait de son nom toute la sco-

lastique du moyen âge. Les cuistres de l'Université discutaient en *barbara* et en *baralipton,* déroulaient des *sorites,* faisaient force *dilemmes* et *syllogismes,* mais d'érudition, d'études générales des connaissances humaines, point.

La théologie était florissante, mais le droit était toujours réduit aux décrétales; le droit civil, proscrit par Honorius, n'avait pu jusqu'alors se débarrasser de ses entraves, et l'Université fortifiait en 1536 par un règlement nouveau cette absurde défense.

La Faculté des arts exigeait également des améliorations importantes; l'étude des langues anciennes, de leur mécanisme et de leur génie, si nécessaire pour bien écrire, avait été, malgré quelques essais infructueux, presque constamment négligée, et lorsque l'on rencontrait dans les explications quelque passage d'un auteur grec, ces mots étaient passés en proverbe : *Græcum est, non legitur.*

Le savant ami de Rabelais, *Budé,* avait fait accepter de François Ier, vers 1529, l'idée de la création d'un « collège des trois langues », des trois langues sacrées, l'hébreu, le grec, le latin. Ce fut le noyau du Collège royal. Novateur en choses brillantes, François Ier avait conçu des plans grandioses pour l'accomplissement de son projet. Il voulait élever un bâtiment splendide sur l'emplacement de l'hôtel de Nesles, où sont aujourd'hui l'Institut et la Monnaie. Et, afin de couronner dignement l'édifice, il devait en confier la direction à Érasme.

Les guerres d'Italie en empêchèrent l'exécution, puis la Réforme éclata; François Ier eut peur, s'arrêta, et ce ne fut qu'après la paix des Dames que l'idée fut réalisée. Des professeurs payés sur le trésor royal furent nommés.

Ces professeurs, qu'on appelait *lecteurs royaux* et dont le traitement était de deux cents écus d'or, ne formaient pas de corporation particulière. Ils faisaient partie de l'Université. Ils étaient destinés à répandre le goût des belles-lettres en expliquant les langues anciennes dans les leçons publiques et gratuites. Budé, mathématicien autant qu'helléniste, fit ajouter aux premières chaires une chaire de mathématiques.

Cette chaire tint pour ainsi dire la porte du nouveau collège entrebâillée à toute science, qui va peu à peu s'y installer. Quelque temps après, la *Médecine* y entra, bientôt suivie de la *Botanique,* de la *Chirurgie,* de l'*Anatomie.* C'était ville gagnée, mais l'érection du collège déplut à l'Université de Paris.

Cette revêche personne, gothique en son enseignement, à la première apparition d'une critique de la Bible, ce livre sacré, frémit et s'indigna. Et comme presque toujours une question de gros sous se cache sous le bel étalage des principes, la Sorbonne, qui faisait payer ses leçons, ne put supporter de voir ses chaires pédantes abandonnées par les écoliers, qui allaient à la nouvelle école entendre les éloquentes leçons de professeurs qui ne demandaient rien.

Le programme du professeur d'hébreu annonçant l'explication des psaumes et des proverbes de Salomon, fit bondir la Sorbonne.

Aussi messieurs de l'Université présentèrent requête au Parlement,


VUE DU COLLEGE ROYAL & de la place de Cambray jusqu'à St. Benoît.

dénonçant « les grammairiens et rhétoriciens, non ayant étudié en Faculté, qui lisaient publiquement et interprétaient la Sainte Écriture, même en but contre la foi et chose publique chrétienne. Ils demandaient que ceux-ci fussent tenus à avoir permission de la Faculté de théologie de faire lesdites lectures et interprétations ».

Dans son épître au Roi, Clément Marot flagella ces pauvres gens de « savoir tout étique ».

Sans cause qui soit bonne
Me veult mal l'ignorante Sorbonne.
Bien ignorante elle est d'être ennemie
De la Trilingue et noble Académie
Qu'as érigée!...

François I[er] donna raison à Marot et conféra aux lecteurs et professeurs royaux le droit de *Committimus,* c'est-à-dire la faculté de faire juger leurs actes par le Parlement sans qu'ils fussent tenus de plaider ailleurs. Les premiers professeurs n'avaient pas de lieux déterminés pour donner leurs leçons, qui étaient annoncées par son de trompe ou affiches « ès carrefours de la docte montagne ».

Henri II, mettant un terme à cet enseignement nomade, autorisa les professeurs à faire leurs cours dans les deux collèges de Tréguier et de Cambrai, situés côte à côte sur le mont Saint-Hilaire.

Sous François II, les appointements des professeurs n'étaient pas payés, les cours se trouvèrent quelque temps suspendus.

L'Université, cependant, rancunière et aigre comme les vieilles filles délaissées, ne désarmait pas et continuait contre le Collège une guerre à outrance dans la personne de Ramus. En 1568, un édit royal portait que tous les professeurs devraient appartenir à la religion catholique ; ceux qui ne firent pas de profession de foi conforme à l'édit royal furent remplacés, comme dit Ramus, « par des loups dévorants ».

A la Saint-Barthélemy, Ramus mourut d'un coup de poignard qu'avait aiguisé la Sorbonne, et son corps fut traîné par les fanges « de la vieille Maubre ».

Dans ses chaires y brillèrent les *Vatable,* les *Domès,* les *Toussaint,* le savant *Turnèbe* et le disert *Lambin,* dont le nom est devenu proverbe.

Henri III se montra favorable au Collège de France. Il créa une troisième chaire de médecine, et augmenta de cent cinquante livres le traitement des professeurs. A sa mort, J. Amyot, le traducteur de *Longus,* grand aumônier, était directeur du Collège de France.

Sous la Ligue, le Collège était en plein désarroi ; un de ses professeurs écoutés était au nombre des auteurs de la *Satire Ménippée,* Passerat, qui, comme tant d'autres, dans ce tourbillon de folie furieuse, s'était réfugié dans un scepticisme profond, ce dernier asile des espérances trompées et des illusions déçues.

Henri IV résolut de construire sur l'emplacement des collèges de Tréguier et de Cambrai un bâtiment uniquement destiné aux cours des professeurs. Les travaux, commencés en 1610, furent interrompus par les troubles qui suivirent la mort du Roi. En 1636, les bâtiments furent mis à la disposition des professeurs, et deux salles de cours

ouvertes au public. Le plan avait été tracé par l'architecte ingénieur C. de Chastillon, qui mourut en 1640. A la suite de l'*Histoire de Henri IV,* par Poirson, ce plan est reproduit.

Les luttes entre l'Université et le Collège continuèrent plus ardentes que jamais ; mais la pesanteur du règne de Louis XIV, les longues et stériles disputes du jansénisme, engourdirent à la fois les deux rivaux. Colbert créa des chaires d'arabe, de droit français, et décida que les aumôniers n'auraient plus d'autres fonctions que de recevoir le serment des professeurs qui prenaient possession de leurs charges.



COLLÈGE DE FRANCE

Seignelay, d'Argenson, Phélippeaux, témoignèrent beaucoup d'intérêt au Collège de France. Un arrêt du Conseil institua définitivement les dix-neuf chaires, et l'architecte Chalgrin fut chargé d'achever l'édifice. En 1776, Turgot et Malesherbes fondèrent l'enseignement de la *Philosophie morale.*

En 1791, Lalane, doyen, décidait qu'à l'avenir les programmes des cours seraient rédigés en français. Le 12 mars 1795, un décret de la Convention nationale confirma l'existence du Collège. Sous la Restauration, l'éclat du Collège de France fut incomparable, avec Ampère, Savart, Magendie, Cuvier, Champollion, Biot, Rémusat, Sacy, etc.

En 1838, Michelet fit l'histoire de Paris ; ce fut le début de ses cours admirables, où, fouillant les origines générales du moyen âge,

les communautés des campagnes et les fraternités des villes, étudiant les légendes, les symboles du droit primitif, il dit comme les foules en vinrent à adorer ce qu'elles avaient fait. Quinet y professait les langues et les littératures de l'Europe méridionale. On n'a pas oublié encore ces retentissantes leçons de haut enseignement que le coup d'État vint briser.

Tel était le Collège de France, et tel il est encore. Il ne ment pas à sa devise : *Docet omnia.* C'est la synthèse de toutes les connaissances humaines, « la haute école de la vie, dit Michelet, alternant des sciences morales aux sciences de la nature, d'elles encore à la morale ».

CHAPITRE XXIX

Le lycée Louis-le-Grand. — Le doyen des collèges. — Collège de Clermont. — Les Jésuites. — Leur enseignement, leur habileté. — Leur lutte avec l'Université. — Robespierre et Camille Desmoulins.

L'étudiant bousingot de 1832 revenant aujourd'hui dans son vieux Quartier latin, comme l'*Homme à l'oreille cassée* d'About, ne reconnaîtrait plus sa vieille rue Saint-Jacques, si tumultueuse et si animée jadis, avec ses crèmeries tapageuses, ses boutiques de vieux habits, ses bouquineries enfumées, ses caboulots sonores. Il trouverait une voie large, bien ratissée, dont on a adouci la pente escarpée aux pavés pointus, bordée de beaux édifices d'une architecture louis-philippique, symétriques et alignés, aux pierres bien blanches, aux lignes bien correctes, d'où sortent de jeunes messieurs, à la raie médiane et au monocle conquérant.

Il demanderait à retourner chez Pluton, regrettant l'ancien quartier de jadis, la vieille rue aux tapageuses fredaines, aux petites maisons vieillottes et pittoresques, et ses vieux copains d'autrefois aux cheveux léonins, aux pipes gigantesques, aux bérets écarlates et aux *classiques* énormes.

Le lycée-Louis-le-Grand est le plus vieux des établissements scolaires actuels de Paris. Là s'élevait jadis l'hôtel de Clermont, dont Duprat, évêque de Clermont, avait fait un collège pour les écoliers de cette même ville. Pendant la tenue du Concile de Trente, ce prélat et le cardinal de Guise conçurent tant d'estime pour la Société de Jésus, qu'ils appelèrent des jésuites à Paris et les chargèrent de diriger le collège naissant; mais l'évêque de Paris, le Parlement et la

Sorbonne s'opposèrent à l'établissement des pères, qui, eux, n'étaient pas gens à se rebuter.

Ils persistèrent, malgré vents et marées, dans leur tentative, avec l'opiniâtreté qui les a toujours caractérisés. Ils tenaient, d'ailleurs, à s'établir au collège de Clermont, car c'est tout près, dans le collège antique de Sainte-Barbe, qu'avaient été jetés les premiers fondements de la Compagnie de Jésus; c'était là qu'Ignace de Loyola, patriarche de l'ordre, avait fait choix de ses premiers compagnons.

L'évêque de Clermont leur avait laissé à sa mort trois mille livres de rente et un gros fonds en argent comptant. Ce qui était bon à prendre était bon à garder.

Enhardis par la protection de la famille de Guise, ils intriguèrent tant qu'ils décidèrent Catherine de Médicis à ordonner au Parlement d'enregistrer les édits en leur faveur. Le Parlement refusa, la Cour passa outre, et, en 1561, leur établissement à Paris fut décidé.

Ce premier point conquis, ils voulurent avoir le droit d'enseigner la jeunesse. L'Université s'opposa ardemment à cette entreprise; à force de patience, ils arrivèrent à leurs fins, et en 1564 ils établirent leur collège.

Ils eurent grand succès en promettant aux familles meilleure discipline, meilleure instruction et meilleur marché. Ils ne faisaient payer que le prix de la pension, grâce aux donations qui leur arrivaient de toutes parts.

L'enseignement des jésuites était de beaucoup supérieur à celui de l'Université; ils n'avaient comme professeurs « qu'une séquelle infime, dit le recteur de l'Université, de pédanteaux et maîtres de village »; mais, avec un flair merveilleux, ils le comprirent vite, et s'empressèrent d'aller chercher au dehors des professeurs distingués, auxquels ils donnèrent de forts appointements. On n'ignore pas que ce système est encore employé par eux avec succès aujourd'hui.

Mais ce qui fut leur côté excellent, et qui prouve combien leur savoir-faire est grand, c'est l'organisation de la discipline. Elle était, dans l'Université d'alors, aride, uniforme, sèche et parfois féroce.

Ils s'attachèrent à l'enfant, l'étudièrent pour découvrir le mode de direction qu'il convenait d'user envers lui. Leur doctrine était qu'il faut faire du travail un agrément, et de l'obéissance un plaisir. Aussi reléguèrent-ils les verges au second plan; les stimulants qu'ils employaient étaient ceux de l'émulation et de l'amour-propre : les con-

fréries d'honneur et les académies, des titres honorifiques, des décorations et cordons de distinction.

Ils surent agir également sur la vanité des familles, à qui les élèves, choyés, flattés, câlinés, vantaient la douceur et l'aménité des bons pères.

Ces moyens ingénieux sont continués, et c'est par là surtout, plutôt que par l'excellence des méthodes, qu'ils battent en brèche notre Université.

Pendant le siège de Paris par Henri IV, il fut arrêté au Palais, en assemblée générale, que les communautés religieuses, qui regorgeaient de vivres, seraient chargées de nourrir les affamés, et qu'il serait fait, en conséquence, une visite dans tous les couvents, pour constater la quantité de denrées dont ils étaient approvisionnés.

Tyrius, recteur de leur collège de la rue Saint-Jacques, accompagné du P. Bellarmin, vint alors supplier le légat d'en exempter leurs maisons.

Le prévôt des marchands, présent à cette demande, s'indigna et interpella le recteur : « Monsieur, votre prière n'est ni civile ni chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avaient du blé l'aient exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique? »

Les jésuites avaient de puissants motifs pour s'opposer à la visite de leurs maisons; elles étaient abondamment pourvues de vivres : « On trouva, dit l'Estoile, quantité de blé et du biscuit pour les nourrir plus d'un an, quantité de chair salée, de légumes, de foin et autres vivres en plus grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. »

En 1594, le Parlement rendit un arrêt chassant les jésuites du royaume; Henri IV en suspendit l'exécution; quelque temps après il était frappé par le couteau de Châtel. Châtel fut brûlé, le jésuite Guignard pendu, et le Parlement ordonna que « les prestres et écoliers de Clermont et tous autres soy disant de la dicte Société, seront dedans trois jours hors de Paris et autres villes, et seront leurs biens employés en œuvres pitoyables ».

Chassés, les jésuites se gardèrent bien de résister à l'orage; ils plièrent et ne rompirent point. Henri IV les rappela[1]. Ils s'occupèrent aussitôt de la reconstruction de leur collège. La première pierre de

1. *Œconomies royales* de Sully, t. III.

l'édifice fut posée le 1er août 1628. En 1637, la Société acheta aux Clunistes le collège de Marmoutiers, qui avait été fondé en 1329 par Geoffrin Plessis pour les écoliers que ce couvent envoyait à Paris afin d'y faire leurs études.

La Société, continuant à faire tache d'huile, — *domus acquirit eundo,* — acheta ensuite les collèges du Mans, rue de Reims, et des Chollets, qui était contigu.

En 1674, Louis XIV, invité par les Pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, s'y rendit, et fut tellement enthousiasmé qu'il dit à un courtisan qui admirait : « Faut-il s'en étonner, c'est mon collège! » Inutile d'ajouter que cette parole tomba dans l'oreille du recteur, qui n'était pas un sot et qui sut en tirer parti; le soir même, l'inscription

COLLEGIUM CLERMONTANUM

fut enlevée, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une plaque de marbre noir ces mots, en grandes lettres d'or :

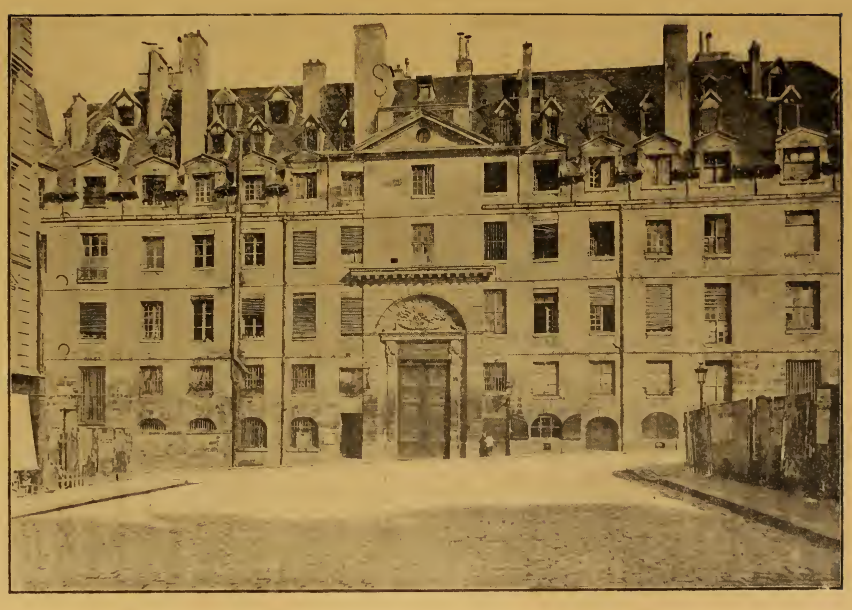
COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI

Le collège devint alors nécessairement fort à la mode ; la noblesse tout entière y fit instruire ses enfants.

En 1763, le Parlement prononça l'arrêt qui réorganisait le collège Louis-le-Grand, dans lequel on transféra tous les petits collèges.

En 1781, Robespierre étant élève à Louis-le-Grand, le bureau du collège, « sur le compte rendu par M. le principal des talents éminents du sieur de Robespierre, de sa bonne conduite pendant douze années et de ses succès pendant le cours de ses classes, accorde audit sieur une gratification de six cents livres ». Le 8 thermidor, une troupe armée conduisant quatre hommes pénétrait dans le vieux collège et demandait au concierge une salle pour les garder prisonniers; parmi ces hommes était l'ancien boursier de Louis-le-Grand. Le concierge refusa de les recevoir, et on les emmena au Luxembourg.

En 1790, la veille de la fête de la Fédération, après la récréation, les élèves se précipitèrent dans les cours en criant : « Au Champ de Mars! » Ils parcoururent tout Paris en se tenant par le bras. Le soir, à dix heures, ils rentrèrent harassés de fatigue et de sommeil. Le soir



LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

du jour de son arrivée à Paris, le bataillon des Marseillais, conduit par Barbaroux, vint se loger à Louis-le-Grand avant d'aller aux Cordeliers.

Sous la Terreur, Louis-le-Grand, qui s'appelait le collège de l'Égalité, fut le seul qui resta ouvert.

Louis-le-Grand a compté d'illustres élèves : *Molière, Crébillon, Voltaire, Gresset, Favart, C. Desmoulins, Burnouf, Crémieux, E. Delacroix, Dupuytren, V. Hugo, J. Janin, Laboulaye, Littré, Villemain, Deschanel,* etc.

Tout le vieux « bahut », où tant de générations de potaches ont trimé et potassé, a été retapé, rebâti et remis à neuf. La reconstruction a cependant respecté les deux tourelles de l'Horloge et du Cadran, dont le frontispice est toujours surmonté des inscriptions gravées en lettres rouges.

C'est tout ce qui reste de l'ancienne école où les jésuites ont façonné tant de générations.

CHAPITRE XXX

L'École Polytechnique. — Une création de la Convention. — L'illustre collège de Navarre. — Le collège de Boncourt. — Traditions libérales.

On annonçait, il y a quelque temps, le déplacement de l'École Polytechnique, trop à l'étroit dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre qu'elle occupe depuis l'an XIII. Cette information a été démentie, et l'on annonce que des crédits vont être demandés pour l'agrandissement de l'École.

Aucune institution n'a été plus louée et plus décriée; on a accusé l'instruction qui s'y donne d'être plus scientifique que pratique, de ne pas préparer les élèves qui en sortent pour le monde réel et de n'en faire, selon le mot de Tocqueville, que des *bêtes savantes*.

Ils sont, dit Proudhon, vierges de toutes les inventions modernes; l'École est partout où elle ne devrait pas être. Les *pipos* ont établi en France cette opinion, appuyée d'une redoutable camaraderie, que le titre de polytechnicien est un brevet de supériorité universelle, qu'il suffit de sortir de la sacro-sainte École pour être considéré comme appartenant à l'élite du pays et y occuper les premières places.

Le fait d'être fort en algèbre, de s'être anémié pendant deux ans le cerveau sur les x n'implique pas un esprit supérieur. L'atmosphère de l'École, la conviction naïve que « c'est la plus chouette des Écoles », — à cause du hibou que la Minerve du portail tient en sa dextre, — développent chez le *pipo* une suffisance et une vanité morbides.

Il n'y a pas à se dissimuler qu'il y a bien du vrai dans ces critiques, que le calcul intégral est une mauvaise préparation pour les études pratiques, et que cette omniscience prêtée au « cher camarade », qui

sort marin, artilleur, ingénieur, sapeur, chimiste, forestier, physicien, comptable, etc., est d'une outrecuidance assez forte.

A cela, les défenseurs enthousiastes citent les savants que l'École a fournis et ses traditions libérales. La vérité est, croyons-nous, dans cette opinion du général Foy : « Il est regrettable qu'on ait mêlé le civil et le militaire dans l'organisation, et que cette école, après avoir été un foyer de lumière, ait été reconstruite sur un plan plus étroit et moins libéral. »

La Convention avait fait table rase de toutes les écoles de divers ordres de l'ancien régime, qui toutes n'offraient qu'une instruction très défectueuse et où la faveur seule décidait de l'admission.

Elle s'occupa de les réorganiser sur un plan nouveau. Le 12 ventôse an II, une loi décréta l'établissement d'une *École centrale de travaux publics* et chargea une commission de déterminer le mode d'examen et de concours auxquels seraient assujettis ceux qui voudraient être employés à la direction de ces travaux.

Fourcroy fut chargé de présenter un rapport détaillé sur cette institution; toutes les propositions contenues dans son projet furent votées à l'unanimité.

Le premier organisateur fut Lamblardie, ingénieur des ponts et chaussées, à qui un local fut livré dans les dépendances du Palais-Bourbon; on y établit rapidement un cabinet de physique, une collection de minéralogie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque, des tableaux, des estampes, des bustes, le tout provenant « des effets nationaux ».

Monge y improvisait la géométrie descriptive, Berthollet y créait la chimie, Lagrange faisait des conférences sur les mathématiques.

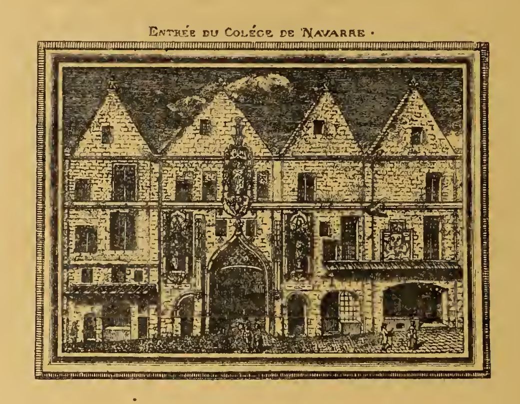
Le régime primitif fut l'externat : « L'État doit un traitement aux élèves, » avait dit Fourcroy. Aussi alloua-t-on à chacun douze cents livres par an en assignats, ce qui n'excédait pas deux cent quarante livres en numéraire. Le traitement était mince, et la Convention chercha à placer les élèves chez des pères de famille *sensibles et bons patriotes* qui, au prix de neuf cents livres, fournissaient la nourriture et le logement. C'était primitif, mais cela valait mieux encore que l'internat actuel, qui fait de l'École une sorte de « séminaire de soldats », comme l'appelait A. Comte, qui y avait été *colleur*.

L'entrée à l'École se faisait à la suite d'un concours public ouvert dans les vingt-deux premières villes de la République. Les élèves

devaient être présents à l'École tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi et depuis cinq heures jusqu'à huit heures du soir.

Le cours d'études était fixé à trois ans.

Les nécessités de la défense de la patrie transformèrent l'École, qui fut chargée de fournir les officiers d'artillerie et du génie. Le décret qui la réorganisa lui donna le titre d'*École Polytechnique,* qui, malgré sa tournure savante et un peu pédante, est devenu si populaire. Il fut décidé — et c'est là ce qui donna à l'École une si large extension, une si capitale importance, contre lesquelles pro-


Entrée du Colège de Navarre ·

testent aujourd'hui tant d'esprits indépendants — qu'à l'avenir il ne serait plus admis aux Écoles spéciales du génie militaire, des ponts et chaussées, des mines, des géographes, de l'artillerie, du génie naval, que des jeunes gens ayant passé par l'École polytechnique.

Napoléon, qui aimait peu l'École, œuvre de la Révolution, à cause de ses allures indépendantes, du républicanisme de ses professeurs et des manifestations libérales auxquelles elle se livrait, résolut de la discipliner en la casernant et de lui enlever son caractère démocratique en supprimant la gratuité. Le général Lacuée fut nommé gouverneur.

On chercha dans les châteaux de la liste civile celui qui pourrait être transformé en caserne-école. Rien ne put convenir. On se décida

pour le vieux collège de Navarre, dont les vastes bâtiments s'étageaient sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève.

Ce collège avait été fondé en 1304 par Jeanne de Navarre et son mari, le roi Philippe le Bel. Il fut pillé au siècle suivant par les Bourguignons, qui voulaient massacrer les maîtres et les étudiants, attachés au parti des Armagnacs. C'était alors le seul collège de Paris où l'on enseignât complètement les humanités.



COLLÈGE DE NAVARRE. — RÉFECTOIRE

Ruiné pendant les guerres civiles, il fut rétabli en 1404 par Louis XI et obtint des privilèges, des revenus considérables et une grande renommée. Les rois, les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, y envoyaient leurs enfants en pension; aussi Mézeray l'appelle-t-il l'*École de la Noblesse française*. Henri III, Henri IV et le duc de Guise y furent ensemble pensionnaires, et Charles IX les venait visiter souvent. *Gerson, Richelieu, Bossuet,* y ont été élevés. Le roi de France en était le premier boursier, et le

revenu de sa bourse était affecté à l'achat des verges destinées à la correction des écoliers, ce qui suppose l'emploi très fréquent de cet instrument de pénitence.

*
* *

Pour agrandir l'École on va démolir quelques vieux bâtimeuts en bordure de la rue Descartes, jadis Bordet, dans la partie déclive de cette rue où, autrefois, Pantagruel, à ce que raconte Rabelais, faisait de bons tours au guet.

« A l'une fois il assembloit trois ou quatre bons rustres, sur le soir, les menoyt auprès du collège de Navarre et à l'heure que le guet montoit par là (à ce qu'il congnoissoit en mettant son espée sur le pavé et l'aureille auprès) prenoyent un tombereau et lui bailloient le bransle, le ruant de grande force contre la vallée et einsy mettoyent tout le pauvre guet par terre, comme porcz, pui fuyoient de l'austre cousté, car en moins de deux jours ilz suzt toutes les rues, ruelles et traverses de Paris. »

Là s'élevait l'ancien collège de Boncourt, fort renommé au seizième siècle par les comédies et tragédies que les élèves donnaient. Jodelle y fit représenter plusieurs de ses pièces, et Voiture y fut élevé. Le collège de Boncourt était séparé du collège de Navarre par la rue Clopin, ancien chemin de ronde des remparts de Philippe-Anguste. Cette rue, à laquelle sa déclivité avait fait donner ce nom, s'appelait au moyen âge chemin Gaillard, à cause des gaillardises dont les escholiers la rendaient le théâtre.

En 1809, la rue fut supprimée, et les collèges réunis.

L'École prit possession des bâtiments en 1805, après une inauguration officielle où Napoléon Ier remit au sergent-major Arago le drapeau qui portait : « *Tout pour la patrie, les sciences et la gloire.* » Dix ans plus tard, les élèves justifièrent héroïquement cette devise : leur batterie, installée à la barrière du Trône, fit reculer l'armée des alliés et la refoula jusqu'au delà de Vincennes.

*
* *

En 1816, l'École fut licenciée. Réorganisée peu de temps après, elle se retrouva, comme la veille, libérale et frondeuse. Elle prit une large part aux journées de Juillet ; ce sont des combattants commandés par des *pipos* qui enlevèrent l'Odéon, le Luxembourg, la caserne Babylone où Vaneau fut tué, le Louvre et le Palais-Royal.

Sous le règne de Louis-Philippe, nous retrouvons le coquet uniforme de l'École partout où retentit la voix de la liberté, aux funérailles de La Rochefoucauld et du général Lamarque.

Aux premiers coups de feu de février 1848, une grande agitation se manifeste à l'École. Le général veut faire fermer les portes ; le sergent-major Freycinet s'écrie : « Nous voulons nous jeter entre les combattants pour arrêter l'effusion du sang. » Les élèves sortent et servent d'aides de camp au gouvernement provisoire.

Sous le second Empire, l'École continua à se montrer quelque peu révolutionnaire : à une revue elle défila devant le prince impérial avec un silence glacial. « Pourquoi donc ne veulent-ils pas crier, ces petits *architectes ?* s'écria, furieuse, l'impératrice au maréchal Vaillant. — Madame, répondit le maréchal, ces *architectes* aujourd'hui ne crient pas, mais demain ils se feront tuer. »

CHAPITRE XXXI

Le lycée Henri IV. — La basilique de Clovis. — La tour d'Abélard. — L'abbaye Sainte-Geneviève. — Le club du Panthéon.

Au sommet de ce *Mont de Paris,* comme l'appelaient nos pères, du vieux mont Lucotitius, qui fut, avec la Cité, le berceau de la grande ville, le Capitole de cette nouvelle Rome, existait, du temps des Gallo-Romains, un cimetière, au milieu duquel s'élevait un temple de Diane.

Là, Clovis, à son retour de la bataille de Vouillé, et sur la prière de sa femme Clotilde, fit élever une basilique dédiée aux apôtres Pierre et Paul. Pour en mesurer l'emplacement, il lança sa hache devant lui, afin qu'on pût un jour mesurer la force de son bras par la longueur de l'édifice. C'était, d'ailleurs, dans le droit germanique, le symbole de la prise de possession.

Il ajouta à cet édifice, pour son habitation personnelle, des constructions qui figurent dans les anciens plans sous le nom de *Château de Clovis.*

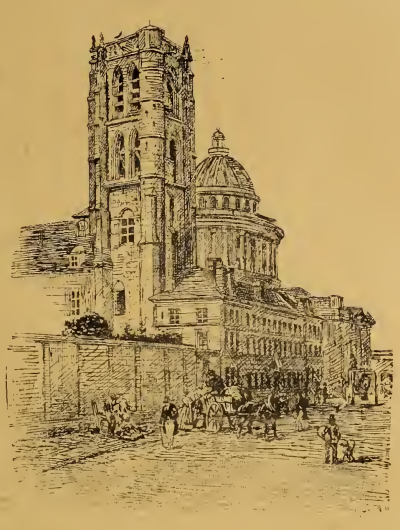
Après la mort de Clovis, qui fut enterré dans la basilique ainsi que sainte Geneviève, ces constructions devinrent la demeure des moines qui avaient été préposés à la garde de la basilique.

Bien des fois, du haut de la haute tour qui, aujourd'hui, disparaît dans l'ombre du dôme du Panthéon, mais qui, alors, s'élançait, au haut de la montagne, avec sa flèche hardie et légère dont elle est découronnée, les moines de Sainte-Geneviève, angoissés de peur, virent arriver, au détour des méandres de la Seine, où aujourd'hui voguent de plus joyeuses escadres, les *holders* des Northmans aux

voiles de peau rousse, et purent entendre leurs clameurs féroces et leurs *sagas* de pillage.

En 857, elle fut prise par ces pirates, qui dévastèrent les mosaïques, les tombeaux, et « mesme le cors de la Vierge », dit Étienne, abbé de Tournay, qui la fit réparer et fit, sur les fondations anciennes, élever la nouvelle tour.

L'abbaye était entourée de vignes et de vergers qui dévalaient vers la Seine. C'est là-haut, en face de cet immense horizon, que le grand Abélard entraînait tout un peuple d'écoliers, de prêtres et de bourgeois, et qu'au milieu de ces verdures il lançait ses hardies leçons, où la liberté de la pensée humaine revendiquait pour la première fois ses droits.



LYCÉE HENRI IV ET TOUR CLOVIS

« C'est du pied de cette tour, dit Michelet, que toutes les écoles modernes descendirent comme du Sinaï et inondèrent l'Europe, se ruant à l'assaut de la Scolastique. La Révolution de l'esprit, la Révolution de l'épée, vinrent de là briser Barberousse, et les juristes eux-mêmes, tout en plaidant pour l'Empereur, n'eurent de base que le libre arbitre de la tour d'Abélard. De cette tour, vous voyez à la fois l'espace et le temps. »

La tour dominait toute cette forêt de clochers brodés en dentelles, de clochetons sculptés, de lanternons historiés, de tourelles en poivrières, de flèches dentelées, d'échauguettes en fuseau dont les cloches tintinnabulaient à l'envi et qui s'érigeaient sur la croupe montueuse de la docte Montagne, ce Parnasse du pays latin.

« Le septiesme jour de juin 1483, dit Jean de Troyes, huit à neuf heures du soir, se leva un grand tonnoire, l'un des esclats vint en-

flamber le feu au clocher de Madame Saincte Geneviefve, lequel brûla la charpente qui estait demourée par l'espace de neuf cents ans. »

Il fut reconstruit quelques années après.

Autrefois, sur cette tour, s'élevait une pyramide accostée de clochetons plantés sur les contreforts d'angle. On l'a restauré en 1889. Pourquoi ne pas lui avoir rendu sa flèche svelte et aérienne qui piquait la brume de sa pointe hardie, comme on peut la voir dans une très curieuse gravure d'*Ivan Merlen,* hérissée de gorgones grimaçantes, de gargouilles hideusement grotesques?

La tour d'Abélard, c'est un prélat sans sa mitre, une colonne sans chapiteau. Elle est romane à la base, et percée de baies de plein cintre; ses deux étages supérieurs appartiennent, l'un au quatorzième siècle, l'autre au quinzième siècle.

L'église Sainte-Geneviève était un lieu d'asile, où se réfugièrent Leudaste, comte de Tours, et Prétextat, évêque de Rouen.

C'est au sommet de cette tour, détruite en partie par la foudre en 1843, que le savant docteur Sainctonc, le deuxième fondateur du démocratique collège de Montaigu, alors marmiton à Sainte-Geneviève, allait étudier, faute d'huile, au clair de la lune plantée « comme un point sur un I », et conquérir tous ses grades universitaires. Ce travailleur féroce fut non moins terrible contre les rois, et Louis XII l'exila quand il était recteur de l'Université, pour avoir tonné contre son divorce.

Quoi qu'en aient dit les romanciers, l'abbaye de Sainte-Geneviève, depuis Clovis jusqu'à sa destruction, n'a guère vu d'hommes illustres fréquenter sa solitude. Elle est demeurée bien calme, en possession de cette fameuse montagne que les partisans des idées romaines appelèrent sournoisement « la montagne d'ambition ».

Le seul homme remarquable qui l'ait habitée est le fils du régent, Louis de Bourbon, dont une grande dame disait : « Il est resté toute sa vie nigaud, maniaque, caliborgnon et punais. » Portrait peu exact, car Louis de Bourbon était un érudit; il a publié divers ouvrages d'archéologie et de théologie qui dorment aujourd'hui sous la poudre des bibliothèques.

Les Génovéfains étaient fort ignares; lorsque, en 1619, le cardinal La Rochefoucauld, devenu leur abbé commendataire, prit possession de sa charge, il admira le réfectoire et s'informa de la bibliothèque. Les

chanoines, fort confus, répondirent que, à part leurs *eucologes,* ils n'avaient pas un seul livre.

Aussitôt le cardinal envoya prendre chez lui six cents volumes et en fit don à l'abbaye. A dater de ce jour, l'amour-propre s'en mêla, et les Génovéfains se mirent avec ardeur à travailler à l'accroissement de ce premier fonds; ils formèrent à l'aide de leurs grasses prébendes cette magnifique bibliothèque Sainte-Geneviève, réédifiée aujourd'hui sur l'emplacement du fameux collège de Montaigu.

A la Révolution, les chanoines se dispersèrent, et la Convention, qui ne détruisait que pour reconstruire, y installa la première École Nationale.

En 1807, l'église fut démolie quand on perça la rue Clovis; dans les fouilles on découvrit quinze sarcophages. De l'antique abbaye royale, il ne reste plus qu'un fragment de réfectoire, des cuisines et la fameuse bibliothèque avec escalier central dont le dôme fut repeint par Bertout, en 1750. Le réfectoire est maintenant la chapelle particulière du lycée Henri IV. Les cuisines, mutilées par des plafonds qui les coupent en deux parties, ont perdu tout leur caractère; quant à la bibliothèque, si bien illustrée par Claude de Moulmit, chanoine régulier de la Congrégation de France, elle sert aujourd'hui de dortoir aux élèves du célèbre collège.

C'est là que se tint, en 1796, le *club du Panthéon,* où se réfugièrent tous les vieux jacobins et qui fut fermé par le Directoire.

Les bâtiments sont occupés aujourd'hui par le *lycée Henri IV,* qui est, avec Charlemagne, celui des lycées de Paris qui a eu les élèves les plus illustres : *C. Delavigne, A. de Musset, O. Barrot, Saint-Marc Girardin, Scribe, É. Augier, Salvandy, Rémusat, Laugier, É. Hervé, Sainte-Beuve, Viollet-le-Duc, Bastide, d'Eichtal, Haussmann,* etc.

CHAPITRE XXXII

Le Muséum d'histoire naturelle. — Hérouard et Guy de la Brosse. — Buffon. Un acte de vandalisme révolutionnaire. — Le recrutement des animaux.

On a inauguré, il y a quelque temps, les nouvelles galeries du Muséum d'histoire naturelle, aujourd'hui ouvertes au public et où sont installées l'*anatomie comparée,* la *paléontologie* et l'*anthropologie.*

Ce superbe bâtiment, à l'architecture un peu massive, où la pierre de taille se marie à la brique, abrite les magnifiques collections « autrefois empilées comme dans un grenier », dit un rapport de Geoffroy Saint-Hilaire.

Le rez-de-chaussée est consacré à l'anatomie comparée; le premier étage, à la paléontologie, et le second étage à l'anthropologie. Une visite dans ces belles et spacieuses galeries est des plus intéressantes.

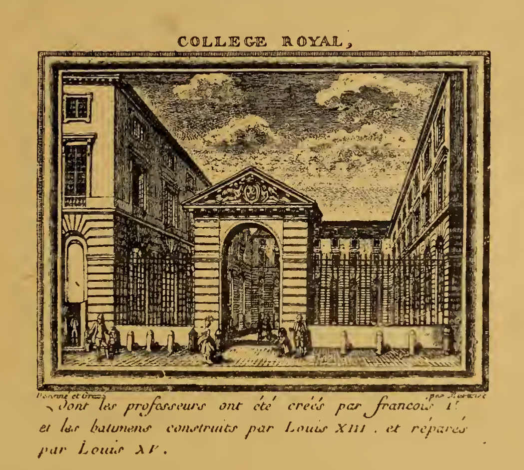
Les tourlourous et les provinciaux qui vont admirer les gentillesses de Martin ne se doutent guère que le *Jardin des Plantes* est un établissement d'enseignement public, où professent gratuitement des savants et des spécialistes de premier ordre.

Ce furent deux médecins de Louis XIII, Hérouard et Guy de la Brosse, qui eurent l'idée de fonder un *Jardin des Plantes Médicinales.*

On y traitait de toutes les choses qui sont du ressort des officines, la connaissance des plantes et des médicaments, la confection des drogues. Guy de la Brosse s'occupa avec ardeur de la création nouvelle; il s'adjoignit V. Robin, *arboriste du Roy.* Comme de juste, la Faculté de médecine prit ombrage du nouvel établissement; elle seule avait *puissantiam saignandi, clysterizandi et mittendi ad patres* les sujets du roi.

A la mort de Guy de la Brosse, Fagon, qui avait la laborieuse tâche de médicamenter le Roi Soleil, fut nommé *surintendant* du Jardin. Il s'entoura d'une pléiade de savants : *Levaillant, Tournefort, Jussieu.* Après lui, l'œuvre fut abandonnée; Colbert la releva. Il n'y avait que deux salles : l'une renfermait des squelettes que l'on se gardait bien de montrer au public, l'autre contenait des collections de fossiles et d'animaux empaillés.

Enfin, l'intendant s'appelait Buffon. Sous l'impulsion de cet homme de génie, le Jardin des Apothicaires devint le splendide dépôt de



Dont les professeurs ont été créés par François I.er et les batimens construits par Louis XIII. et réparés par Louis XV.

toutes les richesses de la création; au lieu d'être une simple officine pharmaceutique, il devint le majestueux sanctuaire des sciences naturelles.

Sous la direction influente et active du grand naturaliste, le *Jardin au Roi* prit un développement merveilleux[1]. Ce fut Buffon qui fit construire le grand amphithéâtre, les laboratoires de chimie, les galeries d'histoire naturelle.

Buffon fit tracer le plan du jardin et augmenta les chaires attachées à l'établissement. Il professait dans l'une, non en manchettes

1. *Notice sur la vie et les travaux de M. Brown-Séquard*, par M. Berthelot, secrétaire perpétuel, lue dans la séance publique annuelle du 19 décembre 1898.

de dentelles et l'épée au côté, comme le veut la légende, mais, au contraire, dans un négligé tel qu'un cordelier, qui était de ses auditeurs assidus, en était scandalisé.

Alors vint la Révolution; par un des actes de ce *vandalisme révolutionnaire* dont elle était coutumière, elle créa de toutes pièces les chaires d'enseignement et les sujets d'observation. Bernardin de Saint-Pierre fut nommé directeur; il fit transférer au Jardin les animaux de la Ménagerie royale de Versailles, qui demandaient leur roi disparu.

Dans un rapport superbe du 10 juin 1793, Lakanal proposa une réorganisation complète et demanda « d'ouvrir à la Science le livre immense de la nature ».

La Convention créa douze chaires au Muséum, qui fut soumis à une constitution absolument libre ; c'était une pure République.

Les professeurs nomment au scrutin le directeur, le trésorier; lorsqu'une place est vacante, les professeurs y appellent le savant qu'ils jugent le plus propre à la remplir.

La Convention donna des collections et une bibliothèque qui fut ouverte au public.

Quant à la ménagerie, elle se forma d'une façon toute révolutionnaire. Un matin, Geoffroy Saint-Hilaire travaillait dans son cabinet; on vint le prévenir qu'un ours, une panthère et d'autres animaux demandaient à le voir. C'était une rafle que venait de faire la police. Il fallait indemniser les propriétaires; le Muséum n'avait pas d'argent, on en fit des gardiens. L'année suivante, une allocation fut votée, et le Comité de salut public agrandit le jardin de tous les terrains compris entre le boulevard de l'Hôpital, la rue Poliveau et la rue Saint-Victor. La même année, l'amphithéâtre fut terminé, et on l'inaugura en y installant les cours de l'École normale.

Tel est cet agrandissement du Muséum qui équivaut, en réalité, à une seconde fondation. C'est ce que constatait une lettre adressée par les professeurs à Lakanal pour le remercier de ses efforts. « Vous êtes le second fondateur, » disaient-ils.

Le jardin devint rapidement populaire. Depuis cette époque, il a subi diverses réformes, surtout la ménagerie, qui est néanmoins encore bien inférieure à celles de Londres, de Berlin, d'Anvers et d'Amsterdam. Cette infériorité provient de l'insuffisance flagrante de son budget.

L'installation d'ailleurs des animaux est des plus défectueuses. Les animaux ont à peine la place de se mouvoir; aussi l'abrutissement,

la cachexie, l'atrophie, sont le lot ordinaire des fauves et des plantigrades.

A Londres, à Anvers, les fauves ont, pour évoluer, de hautes et larges cages en forme de rotonde. L'hiver, on les fait rentrer en bâtiment clos et chauffé au moyen de la circulation de l'eau ou de l'air chauds dans des tuyaux à ailettes circulaires, lesquels, brunis de noir, dégagent le maximum de chaleur. Des prises d'air en haut et en bas des salles permettent enfin à l'air de circuler sans avoir le temps de se vicier. Grâce à cette installation, les jardins zoologiques étrangers parviennent à conserver longtemps leurs animaux.

Il est incontestable que la ménagerie a besoin d'une transformation radicale, d'autant qu'elle sert aux travaux du Muséum dans une si faible mesure qu'on ne peut faire entrer son utilité en ligne de compte avec les sommes dépensées pour l'entretien. Qu'on envoie au Jardin d'Acclimatation une partie de ces animaux, qu'on fonde au bois de Vincennes un Jardin zoologique dans le grand parc où Georges Ville faisait ses expériences, et là nos animaux, dans de larges espaces, dans la verdure, pourront vivre; les rapaces y déploieront leurs ailes à l'air, et les lions ne ressembleront plus à des descentes de lit.

Le Muséum a dix-huit chaires; chaque professeur doit faire, au minimum, quarante leçons publiques suivies sur la partie spéciale de la science qu'il est chargé de représenter. Certains cours sont complétés par des conférences pratiques et des expériences dans les laboratoires de chimie, de physiologie, de pathologie, et des herborisations et excursions sur divers points de la France, sous la direction des professeurs eux-mêmes.

Des cours de dessin appliqué à l'histoire naturelle sont actuellement en plein exercice : les arts de la dentelle, de la tapisserie, de la guipure, du papier peint, des industries multiples qui ont pour objet l'ameublement, la sculpture, la peinture, etc., ont tout à gagner à se retremper dans l'observation attentive de la forme et de la flore des pays exotiques et tropicaux.

Un cours a été inauguré en faveur des voyageurs et explorateurs, dans le but d'étudier avec profit la nature et de rapporter des collections réellement intéressantes.

Un service d'envoi d'échantillons, d'échange de graines et de plantes, un système de bourses d'études, complètent heureusement cette organisation.

Il y a encore beaucoup d'améliorations à réaliser dans le Muséum, et, de ce côté, le budget doit pourvoir amplement aux dépenses qu'elles nécessiteront. Il faut qu'on mette les ménageries dans une situation plus digne de la grande capitale où elles figurent. Les collections d'animaux vivants ont rendu aux sciences et aux arts d'inappréciables services; en étant pour les foules une distraction, elles les instruisent, elles sont, pour les yeux, de toutes les leçons celle qui se grave le plus sûrement dans la mémoire.

CHAPITRE XXXIII

Le lycée Charlemagne. — L'Hôtel de Graville. — Hugues Aubriot. — Les Hyéronymites. L'École centrale. — Les succès du lycée. — Les élèves célèbres.

Le seul grand bâtiment universitaire qui ait un passé dans l'histoire de Paris est, sur la rive droite, avec le *lycée Condorcet,* le *lycée Charlemagne,* qui, dans toute la première moitié de ce siècle, eut une destinée si brillante.

Au onzième siècle s'élevait, sur son emplacement, le rempart de Philippe-Auguste, qui fut bientôt rendu inutile par l'accroissement prodigieusement rapide des faubourgs. De superbes hôtels furent construits. L'un, dont nous voyons encore, dans le passage Charlemagne, les restes fort beaux, une tour élégante comprenant un escalier à vis et de gracieuses constructions du temps de la Renaissance, est l'ancien *hôtel de Graville,* connu alors sous le nom de l'*hôtel du Porc-Épic,* dont Charles V fit présent à son prévôt, Hugues Aubriot, « pour qu'il fût plus près de l'hôtel Saint-Paul ». Aubriot mourut en disgrâce et ses biens furent confisqués. En 1772, l'hôtel et ses dépendances appartenaient aux héritiers de Jean de Montaigu, surintendant des finances. Un autre hôtel contigu, séparé seulement par la muraille de l'hôtel de Graville, appartenait aux La Rochepot, une branche des Montmorency.

Après la mort de Henri II, tué au carrousel de la rue Saint-Antoine, Catherine fit démolir le palais des Tournelles et alla habiter les Tuileries. La cour la suivit, et Madeleine de Savoie, veuve d'Anne de Montmorency, vendit pour seize mille livres l'hôtel de La Rochepot au cardinal de Bourbon, qui voulait y établir la maison professe des

Jésuites; ils le récompensèrent en le faisant élire par la Ligue roi de France sous le nom de Charles X.

L'hôtel de La Rochepot, dont ils avaient fait leur *Maison professe,* devint le foyer de toutes leurs intrigues et le hurloir d'où partirent toutes leurs déclarations furieuses contre le roi. Les Seize y tinrent leurs assemblées. Les Jésuites ne furent point inquiétés à la rentrée de Henri IV, mais, à la suite de l'attentat du P. Châtel, ils furent expulsés de France. Leur maison professe fut donnée aux *Hyéronymites,* qui y restèrent peu de temps, les Jésuites ayant obtenu de rentrer en possession de leurs biens.



HOTEL DE GRAVILLE

Sous Louis XIII, très protégés par Richelieu, ils élargirent considérablement leur domaine; sur le jardin de l'hôtel de Montmorency, ils construisirent les bâtiments où sont les classes du lycée Charlemagne, qui règnent sur les trois côtés de la grande cour, et dans l'une des tours de l'enceinte ils placèrent le grand escalier. Ils firent aussi construire l'église Saint-Louis, dont la façade est d'un goût si déplorable.

La bibliothèque occupait le second étage, au nord de la grande cour : cette magnifique galerie sert de salle de dessin et de banquet pour la Saint-Charlemagne. Dans cette maison professe vinrent se retirer une foule d'hommes distingués : les Pères *Lachaise, Lingendes, Bourdaloue, Huet, Tournemine, Daniel, Menestrier, Bouhours, Petau, André.*

A la suite de la banqueroute Lavallette, ils furent bannis par le Parlement, et leurs biens furent mis sous séquestre pour payer leurs créanciers.

Après l'expulsion des Jésuites, la maison professe resta vacante quelques années et fut cédée, en 1767, aux génovéfains de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, qui transportèrent dans leur nouvelle résidence toutes les collections qui ornaient le prieuré de Sainte-Catherine, ajoutant ainsi aux richesses que les Jésuites, grâce aux libéralités des plus puissantes familles, y avaient accumulées pendant plus d'un siècle : tableaux, statues, manuscrits, livres, médailles, estampes, pièces rares et exotiques. Non seulement l'église renfermait une foule d'objets précieux par leur valeur artistique ou matérielle, mais la sacristie et diverses salles offraient l'aspect d'un véritable musée. On y voyait des peintures signées des noms les plus illustres : Annibal Carrache, l'Albane, le Titien, Albert Dürer, Simon Vouet, Van der Meulen, Lebrun, etc. De toutes ces belles œuvres, détruites ou disséminées à l'époque de la Révolution, il ne reste que deux fresques en assez mauvais état : l'une à la voûte du grand escalier, l'autre au plafond de la longue galerie qui sert aujourd'hui de classe de dessin. Ajoutons que, pendant le séjour des Génovéfains, la bibliothèque de la Ville fut transférée de l'hôtel Lamoignon dans les bâtiments de la maison professe; elle y resta de 1773 à 1817.

Sur le rapport de Daunou, la Convention vota l'établissement de trois écoles centrales à Paris, dont une à la maison professe de la rue Saint-Antoine. Les premiers professeurs furent *Saint-Ange,* le traducteur d'Ovide, *Valmont de Bomare,* naturaliste distingué, l'historien d'*Iray, Lakanal,* qui fit tant pour l'instruction publique et mourut membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

En 1802, l'*École centrale de la rue Saint-Antoine* devint le *lycée Charlemagne*. Les exigences du local l'obligèrent à ne prendre provisoirement que des externes; ce provisoire dure encore. Le nouveau lycée était placé sous le patronage « du vieil Emperor à la barbe florie », à qui une fausse tradition attribue la fondation de l'Université. *Guéroult* en fut nommé proviseur.

En 1808, le lycée remporta son premier prix d'honneur avec l'élève *Glandaz;* en 1810, ce fut *Victor Cousin*. En 1812, un décret daté de Moscou, comme celui de la Comédie, ordonna l'agrandissement du lycée.

En 1820, la grande cour des classes était ornée de vignes magnifiques plantées par les Jésuites et qui donnaient tous les ans une fructueuse récolte. Il était de tradition de les respecter; mais ces grappes

vermeilles donnaient de trop fortes tentations aux élèves; aussi l'Université, en mère prévoyante et qui voulait écarter de ces jeunes âmes la coupe enchantée des tentations, les fit arracher.

C'est vers cette époque que Michelet y étudia, sous *Villemain* et *Leclerc*. Parmi les élèves qui arrivèrent à une certaine notoriété, on peut citer *Arvers, Bonnardot, Colincamp, Rendu, Saint-René Taillandier, Auguste Maquet, Théophile Gautier, P. Meurice, Saint-Agnan-Choler, Félicien Mallefille, Éd. Thierry, Got, Sainte-Beuve, Cortambert, Pierre Petit, Edm. About, Buffet, G. Doré, Joanne, Jurieu de la Gravière, L. Ulbach, Fr. Sarcey, A. Vacquerie, Charles* et *François Hugo, Maxime Ducamp, Laurent Pichat, Cavaignac.*

Le lycée fut, au milieu de ce siècle, le plus remarquable de Paris; au Concours général, en quinze ans, il remporta seize prix d'honneur. Le lycée, qui n'admettait pas d'internes, était entouré d'institutions particulières qui, toutes, ont disparu, mais qui contribuèrent à l'éclat de son enseignement, à sa prospérité et à ses succès. Les plus remarquables étaient les institutions *Massin, Jauffret, Bourdon, Favart, Verdot,* qui s'étaient installées dans les plus beaux hôtels du Marais, les hôtels Le Peletier Saint-Fargeau, de Fourcy, de Lionne, Sully, Flesselles, Carnavalet. Aujourd'hui, plus modestement, mais non moins utilement, il fait grand honneur à l'Université sous l'habile direction de M. *Dhombres*.

CHAPITRE XXXIV

L'École de chirurgie. — Saint-Côme-et-Saint-Damien. — Les chirurgiens barbants. — Plaies, bosses et apostêmes. — Maîtres et apprentis. — La confrérie du Saint-Sépulcre. — Le chef-d'œuvre. — Matière des cours.

A l'entrée de la rue de l'École-de-Médecine, au fond d'une cour étroite, se cache un petit bâtiment surmonté d'un dôme; la façade est agrémentée de quelques sculptures symboliques et ornée de colonnes doriques; un débris d'inscription se voit encore au-dessus d'une porte :

Consilio manuque.

Cette devise, qui orne le plat à barbe de Figaro, était celle de la haute et puissante corporation des chirurgiens de Paris, et le bâtiment est le *Collège royal de messieurs les maistres et docteurs chirurgiens jurés de Paris.*

Cette puissante communauté prit là naissance, dans les dépendances de l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien, qui fut bâtie, vers 1210, par l'abbé de Saint-Germain. La communauté revendiquait une ancienne origine; elle prétendait avoir été fondée par saint Louis, à la sollicitation de Jean Pitard, son *chirurgien-mire,* lequel réunit ses confrères, qui ne voulaient plus être confondus avec « les *barbants* œuvrant de la main ». Ils se donnèrent des statuts, une organisation, fondèrent des chaires de professeurs.

« L'apprentissage de cette profession était bien dur, si l'on en croit un pamphlet du dix-huitième siècle. A peine le coq a-t-il chanté, que le garçon se lève pour balayer la boutique et l'ouvrir, afin de ne pas perdre la petite rétribution que quelque manœuvre qui va à son tra-

vail lui donne pour se faire faire la barbe en passant. Depuis ce temps jusqu'à deux heures de l'après-midi, il va chez cinquante particuliers, les peigner, attendre dans l'antichambre ou sur l'escalier la commodité des pratiques, mettre les cheveux des uns en papillote, passer les autres au fer et leur faire le poil à tous. Vers le soir, s'il est de ceux qui ont envie de s'instruire, il prendra un livre; mais la fatigue et le dégoût que cause nécessairement l'étude à ceux qui n'y sont point accoutumés, lui procurera bientôt un profond sommeil, qu'interrompra quelquefois le bruit d'une petite cloche suspendue à la porte, qui l'avertit de faire payer le poil à un paysan qui entre. Onques homme n'a jamais exigé tant de respect d'un domestique, et jamais dans les îles un blanc n'a cherché plus évidemment à profiter de l'argent que lui coûte un nègre, qu'un chirurgien-barbier à profiter du pain et de l'eau qu'il donne à ses garçons. Une autre après-midi que celle où ils ont congé, il ne leur permettra pas de sortir pour aller aux leçons publiques, de peur de perdre l'argent d'une barbe, qui ne viendra peut-être pas[1]. »



ÉCOLE DE CHIRURGIE

La situation était peu folâtre, mais il fallait en passer par là ou y renoncer.

D'ailleurs, avec nos mœurs et nos habitudes d'égalité, il est difficile de se faire une idée de la puissance qu'exerçait dans les corporations le patron sur ses apprentis; c'était non seulement le maître, mais le professeur et l'homme à qui l'on avait juré obéissance et

1. Libelle contre les chirurgiens.

dévouement, qu'on ne pouvait quitter pour aller chez un autre sans sa permission écrite, et qui pouvait vous signaler aux rigueurs des chefs de la corporation, si l'on ne remplissait pas auprès de lui tous ses engagements. Or, il y avait beaucoup à faire au service d'un barbier, sans parler de la barbe et des cheveux ; il fallait consulter et panser les nombreux malades qui se pressaient tous les jours dans la boutique.

Pendant longtemps les barbiers avaient possédé le privilège de pratiquer les opérations chirurgicales. Ils cumulaient, rasant et peignant des perruques, comme Figaro, donnant au besoin un coup de lancette ou coupant une jambe. Un beau jour, les deux corporations se divisèrent, devinrent ennemies irréconciliables.

Les chirurgiens, très méprisés de leurs grands confrères les médecins, gagnaient peu; ils étaient obligés de tenir boutique où leurs garçons se préparaient à donner le coup de lancette et à couper une jambe, en rasant le client et en rafistolant de vieilles perruques.

Les barbiers réclamèrent ; les chirurgiens tinrent bon. Le roi trancha le différend : il conféra aux maîtres perruquiers le droit de faire le poil; il leur accorda en même temps celui des bains et des étuves pour les deux sexes, mais seulement pour les personnes en bonne santé. Ils furent autorisés « à panser bosses, apostèmes et toutes plaies ouvertes non mortelles ».

Mais le privilège des opérations chirurgicales était réservé aux *gradués,* chirurgiens de robe longue qui avaient, de plus, le droit de donner des bains, mais seulement aux personnes malades.

La fusion se fit peu à peu, et au siècle suivant il n'existait plus aucune distinction entre les deux communautés.

Unis, ils formèrent une corporation puissante et riche. Lorsque Louis XI répartit les corps de métiers en soixante bannières, les maîtres avec leurs garçons et leurs valets suffirent à en former une à eux seuls. Ils se réunissaient tous les premiers mardis du mois pour discuter les intérêts de la corporation, à l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, et, après avoir entendu la messe, ils consultaient et pansaient, à l'exemple de ce que faisaient leurs rivaux de Saint-Côme, tous les pauvres qui se présentaient.

En outre de la confrérie du Saint-Sépulcre, vingt-quatre corporations marchandes, sans compter les barbiers, contribuaient à donner beaucoup de splendeur aux cérémonies religieuses. Les barbiers y

faisaient dire la messe le premier mardi de chaque mois. D'ailleurs, les statuts les obligeaient à beaucoup de dévotion.

Ils ne pouvaient barbifier, mais seulement soigner, le dimanche, aux fêtes de Notre-Dame, les jours de la Toussaint, de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de l'Ascension, du Saint-Sacrement, de saint Jean-Baptiste, de saint Côme et de saint Damien, sous peine de cinq sols d'amende! Ils se devaient secours entre eux, et lorsqu'un chirurgien-barbier mourait, ses collègues devaient suivre son enterrement.

On trouve de pareilles dispositions dans les autres corporations parisiennes et dans la confrérie de Saint-Côme; elles étaient dans l'esprit du temps.

Pour devenir maître barbier-chirurgien, il fallait non seulement payer cent sols tournois, mais passer le chef-d'œuvre. Il fallait raser un client avec un rasoir neuf sans le faire saigner, fabriquer d'une manière irréprochable une série de lancettes, et, comme la profession se composait de deux parties distinctes, l'exercice de la chirurgie ainsi que l'art du coiffeur de nos jours, le candidat devait répondre à une série de questions posées sur la chirurgie, devant les deux chirurgiens du Châtelet et devant deux docteurs régents de la Faculté.

S'ils répondaient d'une façon satisfaisante, ils recevaient le diplôme de maître barbier-chirurgien, après avoir versé cent sols tournois, et probablement d'autres sommes aussi, dont nous n'avons pas trouvé le relevé.

Les docteurs régents de la Faculté de Paris leur faisaient les cours en français, car ils n'auraient pas été compris des barbiers s'ils avaient parlé en latin, ceux-ci n'étant pas lettrés.

Les matières de leur enseignement étaient limitées. Palcon, Tagault et les autres ne leur enseignaient que les trois premiers livres de Guy de Chauliac; plus tard, on recourra un peu à Galien, à Oribase, à Hippocrate et à Paul d'Égine, mais faiblement. On admettra aussi Tagault et Gourmelen.

Les docteurs régents étaient des personnages fort érudits; ils savaient tant de choses qu'ils devenaient difficilement accessibles aux intelligences peu cultivées, même quand ils y mettaient de la bonne volonté.

D'ailleurs, comme le remarque justement Quesnay, s'ils connaissaient la théorie, ils ignoraient la pratique de la chirurgie.

Quant à l'anatomie, ils l'enseignaient *ex cathedra*, et comme ils ne

voulaient pas faire œuvre manuelle, un barbier servait de prosecteur et démontrait, le scalpel à la main, ce que le professeur venait d'enseigner. Ce préjugé permettait ainsi aux élèves studieux de remplir un certain rôle à la Faculté et de devenir habiles dans l'art de la dissection.

L'enseignement clinique leur était donné d'abord par leur maître, qui, tout ignorant qu'il fût en réalité, connaissait au moins les éléments de son art; parfois même ce maître en savait un peu plus, grâce à la traduction de Guy de Chauliac par Joubert, et grâce aux admirables œuvres d'Ambroise Paré, un des leurs qui avait passé à Saint-Côme et dont il avait fait la gloire. Son savoir ne se bornait pas toujours, comme le voulait l'ordonnance du Parlement du 4 septembre 1425, aux clous, bosses et plaies non mortelles.

CHAPITRE XXXV

La maison du Barbier du Roi. — Un furieux ligueur. — Le Collège des chirurgiens. Lutte avec la Faculté de médecine. — Un palmarès lapidaire.

La maison du Barbier du Roi était le siège officiel et l'endroit où se trouvaient les archives de la société.

Saint-Côme n'avait pas permis aux barbiers-chirurgiens de Paris d'avoir l'importance de leurs collègues de la province, où, sauf quelques villes importantes, ils étaient entièrement maîtres de la profession chirurgicale. Cette confrérie avait des droits qui lui avaient été conférés par des chartes royales, et ses membres entendaient les maintenir. Ils voulaient bien laisser les barbiers exercer la petite chirurgie, mais ils leur défendaient les grandes opérations et les assimilaient aux dentrates, aux chirurgiens herniaires, aux lithotriteurs, aux oculistes, etc., dont le rôle à Saint-Côme était bien modeste, comparé à celui des maîtres chirurgiens.

Or, les barbiers avaient un protecteur puissant dans le Barbier du Roi, qualifié de chirurgien ordinaire et de premier valet; plusieurs, entre autres Jacques Coyctier, avaient été les ministres ou les confidents du monarque, — il est vrai que cela ne leur avait guère réussi, — mais ils tenaient plusieurs fois dans la journée la tête de leur maître pour lui faire le poil, et ils profitaient de ce tête-à-tête au mieux de leurs intérêts.

Leur crédit était considérable, et ils avaient des courtisans tout comme un souverain. L'un d'eux, Jean de Pracontal, las des prétentions de Saint-Côme sur la corporation dont il était le chef, s'adressa à la Faculté en 1505, et, moyennant certaines conditions, parvint à

faire reconnaître les barbiers comme écoliers de l'*alma mater*. Celle-ci avait à faire à leurs apprentis un cours de chirurgie et un cours d'anatomie; elle les admit, en outre, à ses dissections.

Pendant tout le courant du seizième siècle, les barbiers délaisseront Saint-Côme pour s'enrôler sous la bannière de Saint-Luc. Plus tard, ils essayeront de se rapprocher des chirurgiens de Saint-Côme.



COLLÈGE SAINT-CÔME

L'église Saint-Côme avait eu pour recteur Hamilton, qui pendant la Ligue en fit un parloir où il vomissait les anathèmes, les menaces de mort, les invocations au poignard contre le Parlement et le Béarnais. C'est Hamilton qui fit arracher de son lit le conseiller Tardif malade, et le fit pendre, grelottant de fièvre, en même temps que l'héroïque président Brisson.

Dans l'église, chaque jour, les chirurgiens « visitaient les pauvres malades qu'on apportait et pansaient les navrez ».

Mais ce ne fut pas sans peine que cette confrérie put vivre, se développer et résister aux attaques de sa jalouse et puissante voisine, la Faculté de médecine. Une lutte s'engagea, furieuse; les pamphlets en latin macaronique sifflaient dans les deux camps. Les doctes médecins traitaient les chirurgiens de *laquais bottés* (Guy Patin). Ceux-ci cherchaient à secouer le joug pédant et lourd de messieurs les docteurs régents.

Cependant ils sentirent, dans leur propre intérêt, la nécessité de ne pas se faire une ennemie de la Faculté de médecine, et, le 30 janvier 1507, conduits par l'un d'eux, maître Philippe Roger, ils se présen-

taient devant elle, *ayant tous le bonnet au poing,* pour déclarer qu'ils se considéraient toujours comme leurs disciples. « Sachez, messieurs, dit l'orateur, que jamais nous ne pourrons nier que nous soyons vos écoliers; nous nous confessons tels, et si nous avions songé le contraire, nous nous irions coucher pour le désonger. » Malgré cette humilité, la concorde ne fut pas complètement rétablie.

En 1616, le Parlement ayant rendu un arrêt reconnaissant aux chirurgiens le droit de faire des lectures publiques sur « l'anatomie, la démonstration et l'extraction de la pierre en la vessye », les médecins eurent recours à l'Église et obtinrent un bref du pape attribuant à l'archevêque de Paris l'élection des démonstrations de chirurgie.

Louis XIII fit expédier des lettres patentes portant confirmation des privilèges du collège des chirurgiens jurés et se fit inscrire parmi les membres de la confrérie. Celle-ci en eut la tête tournée et fit graver au fronton de son bâtiment l'inscription ambitieuse que nous avons donnée plus haut. Les médecins entrèrent en fureur, ils en appelèrent au Parlement.

Après un procès qui dura un demi-siècle, les chirurgiens furent condamnés à faire disparaître l'inscription et à « oster la haulte chaire » en laquelle ils s'ingéraient à faire des leçons publiques.

A cet arrêt qui les menaçait de la prison, les chirurgiens répondirent par une réorganisation de leur école et la reconstruction de leur collège. Ils voulurent appeler le public et les élèves en donnant plus d'éclat à leurs démonstrations anatomiques.

Il y eut trois cours *ex cathedra:* d'anatomie, d'opérations, d'ostéologie.

Les élèves s'appelaient garçons chirurgiens; ils devaient faire deux ans d'apprentissage chez les maîtres, et trois ans dans les hôpitaux.

Ils étaient divisés en trois classes ou grades, qui répondent à nos divisions actuelles : *compagnons* (internes), *commissionnaires* (externes), *externes* (stagiaires).

La réception au compagnonnage devait être accompagnée du *banquet de dégraissement de tablier,* offert par le récipiendaire, et du *droit de lancette,* payé au maître.

Pour être reçu maître, il fallait passer quatre examens : d'*immatricule,* de *tentative,* de *semaines,* puis l'acte de réception, couronné par la *thèse.*

Le mur du réfectoire des Cordeliers servait de palmarès lapidaire à messieurs les maistres en chirurgie.

On peut voir encore, gravés profondément entre les lourds contreforts, les noms de messieurs les garçons chirurgiens qui avaient eu les prix au concours de *compagnonnage*.

Nous avons relevé plusieurs de ces inscriptions :

Discipuli magistri. — *Sub moderamine sapientis magistri.* — 1636. — 1640. — 1670. — *Me Gaigniort,* 1696. — *Me Frasson,* 1699. — *Me Morini,* 1704. — *De Clinchan-Duler,* 1704.

Sous Louis XIV, l'union se fit entre médecins et chirurgiens. Les deux sœurs ennemies fusionnèrent, et même, si l'on en croit Molière, se prêtèrent un touchant et mutuel appui. Dans le ballet du *Malade imaginaire,* le premier chirurgien chante :

Puisse-t-il voir doctas
Suas ordonnancias
Omnium chirurgorum
Et apoticarum
Remplire boutiquas.

En 1775, l'Académie royale de chirurgie prit possession du palais que l'architecte Gaudoin venait de construire sur l'emplacement du collège de Bourgogne. A cette occasion, l'Académie envoya une adresse au roi, où nous cueillons cette phrase qui fait rêver :

« La chirurgie de Paris est, à l'égard du roi, ce qu'un arbre est vis-à-vis du soleil : les fruits qu'il porte sont essentiellement dus aux influences de l'astre bienfaisant, et l'Académie les cueille pour l'humanité, lorsqu'elle les croit mûrs. »

L'École gratuite de dessin qui avait été installée en 1764 dans l'ancien collège d'Autun, rue Saint-André-des-Arts, fut transférée à Saint-Côme aussitôt que les chirurgiens eurent évacué les locaux.

L'église Saint-Côme, où avaient été enterrés Omer Talon, La Peyronie, le grand chirurgien, et Chamousset, l'inventeur de la petite poste, fut jetée bas en 1836, pour faciliter le percement de la rue Racine.

CHAPITRE XXXVI

L'École de pharmacie. — La pépinière du Luxembourg. — L'hôpital Saint-Valère. — Nicolas Houël. — La corporation des épiciers apothicaires. — Lances et pondera servant. — Sic ibis ad astra.

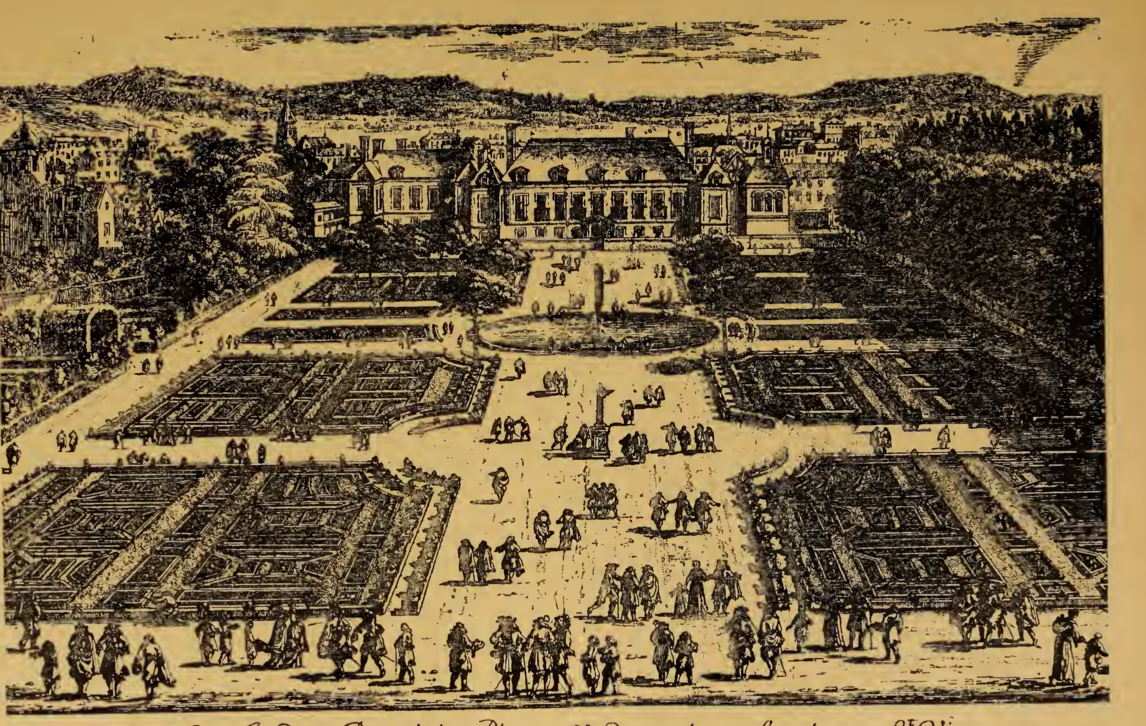
Depuis plus de vingt ans, l'École de pharmacie broye ses simples, manipule ses drogues, compose ses électuaires, dans un bâtiment d'assez laide architecture, élevé sur une partie de l'emplacement de ce qui était autrefois cette charmante pépinière où

> Dans les fleurs des lilas et des ébéniers jaunes
> De mes doux souvenirs cachés comme des faunes
> La troupe joue et rit...

L'Empire détruisit ce coin charmant, et pendant longtemps on n'y put bâtir à cause des catacombes, où la surface du sol n'avait pas été étayée par des blocages. On décida un jour de faire des travaux de consolidation et d'y bâtir l'École de pharmacie, qui avait son siège (si j'ose m'exprimer ainsi) dans un vieux logis de la rue de Lourcine et de la rue de l'Arbalète. Elle craquait de toutes parts, se lézardait de partout, était étayée comme un paralytique.

Elle datait de 1559 : c'était l'ancien hôpital de Saint-Valère, consacré au traitement des maladies vénériennes, dont les administrateurs, comme d'usage alors, finirent par s'approprier les biens.

Un brave épicier droguiste de Paris, Nicolas Houël, imagina de créer une maison de charité où les orphelins, nés en loyal mariage, seraient instruits et élevés dans la piété, l'apothicairerie et l'art de préparer les médicaments et de les administrer « aux pauvres honteux de Paris et fauxbourgs »



Veüe du Jardin Royal des Plantes Medecinales au fauxbourg S.t Victor.

Il installa d'abord à l'hôpital des *Enfants rouges* les jeunes officiants du nouveau culte, puis acheta et transféra son école dans l'hôpital Saint-Valère, le 2 avril 1579, qu'il trouva, dit le procès-verbal, « désert et abandonné par mauvaise conduite, tout miné et les pauvres non logés ».

Houël, qui a gagné une jolie fortune dans le soulagement de ses semblables, répara les bâtiments dévastés, acheta les granges voisines et des jardins de maraîchers, où, à l'instar de l'École de Padoue, il établit un jardin botanique, le premier qui ait existé en France et qui est de quatre-vingts ans plus vieux que le Jardin des Plantes.

Les orphelins étaient instruits « aux bonnes lettres, à la religion et aux arts médicinaux ».

Nous trouverons des renseignements curieux sur les études, les exercices pratiques des jeunes *potards,* dans la *Déclaration et Advertissement de l'Institution de la charité chrétienne établie ès fauxbourg Saint-Marcel.*

Après la mort de cet homme de bien, dont le nom est oublié et qui n'a pas sa rue à Paris, l'établissement fut négligé par ses successeurs; mais, en 1624, la corporation des *Épiciers apothicaires* en fit l'acquisition et y établit son siège social. C'était une corporation d'élite, — elle prenait rang immédiatement après celle des drapiers, — qui faisait le commerce des *épices* à l'époque où le poivre et la cannelle étaient de précieuses raretés. Elle était divisée en quatre corps d'état : les *apothicaires,* les *droguistes,* les *confituriers,* les *ciriers,* mais tous obéissaient au même règlement et étaient gouvernés par les maîtres et *gardes.*

Ces derniers, au nombre de six, étaient pris moitié parmi les épiciers et moitié parmi les apothicaires; ils étaient obligés de tenir la main aux statuts et aux règlements, de faire trois visites par an et, en outre, des visites générales chez tous les marchands, maîtres de coches, etc., pour confronter les poids et balances.

C'était un droit dont ils jouissaient exclusivement, ayant eu de tout temps les étalons de poids en dépôt. Mais, néanmoins, ils ne pouvaient exercer ce droit sur les cinq autres corps d'état.

Ce droit cessa en 1777, lors de la séparation faite entre le corps des épiciers et celui des apothicaires.

Du reste, leurs statuts furent confirmés par plusieurs lettres patentes de Henri IV en 1594, de Louis XIII en 1611 et 1625.

Ils avaient pour armoiries : *coupé d'azur et d'or, à la main d'argent sur l'azur tenant des balances d'or, et sur l'or deux nefs de gueules flottantes aux bannières de France accompagnées de deux étoiles à cinq pointes de gueule avec la devise* : LANCES ET PONDERA SERVANT.

Au-dessus de la cheminée de la grande salle de la maison des apothicaires, un tableau de Nouet représentait : *Hélène composant un breuvage qui fait oublier tous les maux.* La grande salle comptait les portraits de quatre-vingt-treize épiciers apothicaires nommés gardes et qui étaient les chefs de l'École par voie d'élection. Ils décorent aujourd'hui la nouvelle école, ainsi que les vieux panneaux et les statues et bustes des anciens directeurs.

La corporation agrandit considérablement son jardin botanique, qu'elle enrichit d'un nombre considérable de plantes nouvelles. En 1636, Guy de la Brosse nous en donne une description curieuse.

L'École prit une grande extension dans les commencements. L'apprentissage était de six ans pour faire d'un garçon apothicaire *vir probus clysterizandi peritus.*

Le brevet d'apprentissage coûtait quatre-vingt-huit livres, et la maîtrise près de six cents livres. Aussi le nombre des apothicaires a-t-il été pendant longtemps extrêmement limité, et, en 1711, on n'en comptait que vingt-cinq dans tout Paris. C'est de cette officine que sont sorties toutes ces compositions fantastiques, ces mixtures inénarrables, ces eaux simples : eaux de vers de terre, de semences de grenouilles distillées ; ces eaux composées : thériacales, antidotes pectoraux, sténocaux, hépatiques, les vins, hydromels, oxymels, sirops, élixirs, médicaments apophtegmatiques ou masticatoires, confitures, opiats et conserves, faits avec du corail, des perles, de l'os, de la corne de cerf (!), poudres, tablettes, dragées, pilules, trochisques, dragées, purgatifs. O Pharmacopée ! Et le maniement du clystère ! Il y en a de toutes les formes : l'*enème,* l'*otenchyte,* le *siphon,* le *cathétère,* le *motenchytus.* Le clystère ! cet instrument, dit Pline, enseigné aux apothicaires « par un oiseau au long bec appelé ibis ».

C'est un arrêté des consuls qui organise l'École de pharmacie, mais les héritiers des épiciers apothicaires n'eurent pas l'insigne honneur d'avoir à leur tête un doyen, comme les Écoles de droit et de médecine. On ne leur accorda qu'un directeur.

Et d'ailleurs, n'est-ce pas chose curieuse que la pharmacie, engendrée par l'épicerie, y retourne ? Le noble art de la pharmacie, où s'il-

lustrèrent le docteur Véron et Homais, se meurt! C'est le serpent qui se mord la queue. La pharmacie retourne à ses pompes et à ses œuvres ancestrales.

L'épicerie l'envahit, ses produits sont fabriqués en gros dans des usines; tandis que jadis le pharmacien aux lunettes d'or, à la calotte de velours, triturait, malaxait, élaborait, cuisinait doucement et avec onction dans son mortier sacré, avec méthode et discrétion, ses produits thérapeutiques.

CHAPITRE XXXVII

L'École des Jeunes de langues. — Une mesure de Colbert. — Fondation de la Convention. — Langlès et les De Sacy. — Interprètes et drogmans. — Aux Échelles du Levant.

L'extension de notre empire colonial et la nécessité de sa mise en œuvre par la formation de bons administrateurs coloniaux, ont amené l'État à créer à Paris une grande École coloniale, une école normale de fonctionnaires coloniaux, tant judiciaires qu'administratifs.

Cette école, dont nous parlerons plus loin, n'est pas une création nouvelle.

Il existe depuis longtemps, en plein exercice, à Paris, un Institut qui lui ressemble comme un frère : c'est l'*École des Jeunes de langues,* qui a rendu à notre pays de signalés services. Les *Jeunes* ou *Enfants de langues* étaient des enfants de neuf à dix ans que la France envoyait, au nombre de six, aux Échelles de Constantinople ou de Smyrne pour être élevés dans la connaissance des langues orientales. C'est sur la proposition de Colbert, en 1670, que cette mesure fut adoptée. En 1700, les *Jeunes de langues* furent instruits à Louis-le-Grand.

A la Révolution, beaucoup de drogmans avaient quitté le service, et il y eut une grande pénurie d'interprètes, l'établissement des *Jeunes de langues* n'offrant que des ressources bien lentes pour les pressants besoins de l'État.

Il était indispensable de créer d'urgence une école dont l'enseignement, essentiellement pratique, s'adressât à des jeunes gens déjà préparés et formés par des études préalables, et les mettrait à même de remplir au bout d'un temps assez court les fonctions d'interprètes.

Le Collège de France possédait bien deux chaires de langues arabes

créées l'une par Henri III, l'autre par Louis XIII; mais c'était insuffisant, et cet enseignement était essentiellement scientifique et théorique.

La décadence qui avait frappé les langues orientales pendant le dix-huitième siècle en France trouve sa confirmation dans le fait que, de 1696 à 1776, il ne fut pas imprimé une fois dans notre pays une seule ligne en caractères arabes. En 1751, à l'occasion de la nais-



COLLÈGE DE NAVARRE

sance du duc de Bourgogne, les élèves de l'*École royale des Jeunes de langues* firent un petit recueil de vers latins, grecs et français; dans un quatrain, ils s'excusèrent *quod non turcice scripserint*.

En 1790, Langlès, *chasseur volontaire de la garde nationale parisienne,* dans une pétition à l'Assemblée nationale, demanda la création d'une école consacrée à l'enseignement des langues orientales vivantes, dans l'intérêt du commerce, de la politique et de la science.

Langlès proposait de créer à Paris trois chaires : d'arabe, de turc et de persan. Les titulaires devaient être d'anciens drogmans. La proposition de Langlès resta dans les cartons de l'Assemblée.

Sous la Convention, Langlès revint à la charge; aidé par Lakanal, il réussit à faire agréer son projet par les Comités de l'enseignement et des finances. En 1795, Lakanal dépose son rapport sur l'étude des langues orientales, diplomatiques et commerciales.

La Convention vota la fondation de l'École à la fin de l'orageuse séance du 10 germinal an III. Le décret de la Convention est demeuré la charte constitutionnelle de l'École.

On devait enseigner les langues orientales d'une utilité reconnue par la politique et le commerce.

Il devait y avoir un professeur d'arabe vulgaire, un de turc et de tartare, un de persan et de malais.

Ces professeurs feraient connaître à leurs élèves les rapports politiques et commerciaux qu'ont avec la République française les nations parlant les langues qu'ils ont charge d'enseigner.

Le rapport distinguait soigneusement les langues orientales savantes ou mortes des langues orientales vivantes et usuelles; il démontrait l'utilité que la diplomatie et le commerce pouvaient retirer de cette étude.

Ce fut le Directoire qui mit à exécution le décret de la Convention. L'École des langues commença ses cours le 4 messidor an IV, à la Bibliothèque nationale, qui venait d'être réorganisée. Langlès fut nommé à la chaire de persan et de malais.

Le citoyen Silvestre Saci (*sic*) donnait des leçons d'arabe les duodi, quartidi, septidi et nonidi de chaque décade.

Dans son cours d'ouverture, Langlès fit un excellent commentaire du décret de germinal et en montra le côté utilitaire. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un des principaux passages de son discours :

« Cette école, dit-il, est destinée à former promptement les drogmans capables de remplacer ceux qui ont abandonné le service de leur patrie et n'ont pas rougi de s'enrôler au service de nations ennemies. Nos législateurs ont senti quel coup funeste cette désertion allait porter à notre commerce du Levant et de la Barbarie, si on ne se hâtait de pourvoir à leur remplacement. »

Les professeurs ne devaient pas se borner à exposer les principes et expliquer les difficultés grammaticales des langues qu'ils enseignaient, mais ils devaient aussi développer nos relations politiques et commerciales avec les peuples qui parlaient ces langues.

L'École était fort à l'étroit à la Bibliothèque nationale, où elle n'occupait qu'une sorte de hangar dans une petite cour du côté de la rue des Petits-Champs. La chaire de turc était occupée par Vintini de Paradis, drogman de la légation française à Constantinople.

Silvestre de Sacy, fils de Jacques Silvestre, notaire, avait ajouté à son nom patronymique celui d'une terre, comme c'était d'usage dans la bourgeoisie parisienne. Il professait l'arabe.

En 1801, Langlès demanda l'extension de l'enseignement; il voulait enseigner la connaissance des dialectes de l'Inde, « soit pour profiter des fautes que les Anglais y ont commises, soit pour faire reprendre au commerce de cette contrée son ancien cours par l'Égypte ».

On créa de nouvelle chaires d'arménien et de grec moderne. D'anciens moines coptes vinrent enseigner l'arabe vulgaire.

A la mort de Langlès, Silvestre de Sacy est nommé administrateur. Paris était devenu à cette époque le centre des études orientales en Europe. Mais Sacy eut le tort de faire dévier l'École de son but primitif et de lui donner une allure trop savante.

En 1848, les élèves vinrent demander à Carnot qu'un nouveau règlement leur assurât une carrière et un avenir dans les consulats. L'opposition des professeurs fit échouer cette réforme. En 1868, de nouvelles chaires de japonais, de thibétain, de tamoul, de chinois, d'arabe algérien, sont créées.

En 1869 paraît un décret portant réorganisation de l'École : retour net et formel à l'esprit et à la loi de germinal; une chaire d'annamite, destinée à faciliter le recrutement du personnel employé dans la Cochinchine, est créée.

La troisième République agrandit considérablement les cadres de l'École. Son but est d'apprendre aux élèves à lire, écrire et parler les langues orientales, et de leur enseigner la géographie commerciale, politique et industrielle des pays où ces langues sont parlées.

Les élèves, après trois années d'études, subissent un examen à la suite duquel on leur délivre un diplôme d'élève breveté. Presque tous les élèves brevetés sont immédiatement admis dans les services extérieurs du ministère des affaires étrangères.

CHAPITRE XXXVIII

L'École coloniale. — L'Expansion coloniale. — Les grands coloniaux. — M. Pavie et les Cambodgiens. — Une pépinière de fonctionnaires d'outre-mer.

Nous avons, dans le précédent chapitre, fait l'historique de l'*École des Jeunes de langues* et montré comme, depuis longtemps, la vieille France monarchique et républicaine s'était préoccupée de notre prestige au dehors, de notre commerce et de notre influence en extrême Orient.

Depuis, l'empire colonial s'est agrandi, on a senti le besoin de former une pépinière de fonctionnaires coloniaux préparés par des études spéciales et qui remplaceraient avec avantage les jeunes beaux fils qui avaient dédoré leur blason ou mangé la paternelle grenouille.

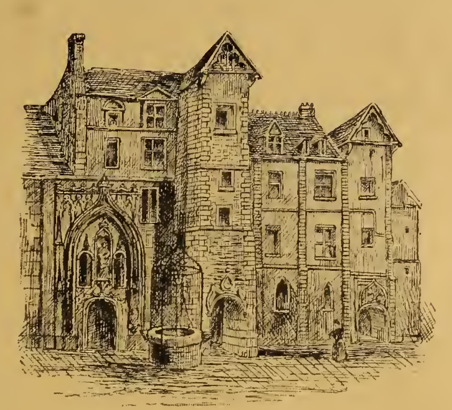
On aurait pu développer l'École des Jeunes de langues, se servir des excellents éléments qu'elle contenait; mais c'était trop simple, on préféra fonder une autre école.

L'idée était mauvaise. Pourquoi une école unique avec la diversité de nos colonies et les oppositions tranchées de races, de religions, de climats, de coutumes et de civilisations qui les bigarrent? Enfin, l'École existe, malgré ce vice originel qui provient de notre éternelle manie de tout centraliser, de tout unifier, de gouverner les nègres anthropophages avec les mêmes procédés que ceux appliqués aux musulmans raffinés d'Algérie ou aux lettrés de l'Annam; elle a rendu des services.

Ce n'est pas de toutes pièces qu'elle a été créée par le décret du 22 novembre 1889. Elle est née des nécessités du gouvernement colonial.

M. Pavie, en 1885, ramena d'Indo-Chine de jeunes Cambodgiens qu'on éleva à Paris et qui formèrent l'École cambodgienne. De jeunes Annamites vinrent bientôt les rejoindre. On songea ensuite à profiter de leur présence à Paris pour en faire les répétiteurs de jeunes gens qui sentiraient le désir d'entrer dans l'administration des colonies.

Ce fut la section française de l'École coloniale; elle marche parfaitement aujourd'hui; chaque année, le nombre de ses élèves s'accroît; elle a déjà fourni à nos colonies nombre de commissaires coloniaux, d'élèves administrateurs, de chanceliers, d'inspecteurs pénitentiaires, de magistrats. Chaque année, malgré un concours, les postulants affluent, du Midi surtout, de Montpellier et du Gard. Elle est divisée en *section française* et *section indigène.*



COLLÈGE DES CHOLETS

La section française se partage en École préparatoire, division commerciale et division administrative. La durée des études dans la division commerciale est d'un an; elle délivre des brevets spéciaux.

Dans la division administrative, la durée des cours est de deux ans; elle prépare au commissariat colonial, aux carrières indo-chinoises, africaines et coloniales; elle prépare des administrateurs pénitentiaires.

La section indigène prend les élèves indigènes de quatorze à vingt ans envoyés par les colonies et les pays de protectorat pour compléter leur instruction. L'entretien est payé par les colonies.

L'École est installée au coin de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Auguste-Comte. Elle a été bâtie avec les fonds du legs Giffard et une subvention de l'Indo-Chine; l'État a fait le reste. La façade donne sur l'avenue de l'Observatoire; conçue dans le style mauresque, elle est vraiment originale.

Au milieu s'élève un pavillon qui surmonte l'ensemble de l'édifice et renferme l'entrée monumentale de l'École.

Les bâtiments qui encadrent à gauche (pavillon Giffard) et à droite le pavillon central portent inscrits dans la pierre les noms des Français qui ont fait le plus pour nos colonies : *Richelieu, Colbert, Dupleix, Jacques Cartier, Coligny, Champlain, Montcalm, Faidherbe, Courbet, Bugeaud.*

Dans le vestibule est placé, contre une fausse fenêtre, le tableau d'honneur des anciens élèves morts en service. Le cadre de ce tableau d'honneur est fait de bois coloniaux fort précieux.

Au fond se trouve le grand amphithéâtre, qui contient cinq cents places; aux deux tiers de sa hauteur court une galerie ornée d'une rampe en bois exotique.

Derrière est le dépôt d'armes, qui renferme trois cents fusils. On sait, en effet, que les élèves de l'École coloniale sont astreints, en cours d'études, à l'exercice : ils revêtent pour l'exercice un uniforme bleu foncé qui se rapproche beaucoup de l'uniforme de l'infanterie de marine. A droite du vestibule se trouvent, en bordure de l'avenue de l'Observatoire, de spacieuses salles de cours.

L'escalier d'honneur s'ouvre au fond du vestibule; il conduit à une magnifique salle de travail-bibliothèque qui contient plus de cinq mille volumes.

Les chambres et les dortoirs des élèves annamites et cambodgiens sont situés au premier et au second étage, au-dessus des salles de cours.

Les principaux cours sont ceux de *topographie pratique,* de *colonisation,* d'*organisation des colonies,* d'*ethnographie,* d'*acclimatation* et de *médecine coloniales,* d'*histoire des mœurs et religions,* de *démographie,* de *législation pénale.*

L'allemand, l'anglais, l'annamite, le malgache, l'arabe, sont enseignés par des professeurs spéciaux.

Nous avons fait nos réserves en tête de ce chapitre; mais nous reconnaissons que, grâce à l'énergique impulsion donnée par MM. Dislère et Aymonnier, l'École n'a pas failli à sa tâche, et qu'elle a su déjà former un corps de fonctionnaires qui ont pu, ayant des notions générales sur les peuples qu'ils avaient à administrer, être à la hauteur de leur mission.

CHAPITRE XXXIX

Le lycée Saint-Louis et l'Institut. — Les collèges d'Harcourt et de Justice. — Jacques Amyot et Diderot. — A travers le rempart de Philippe-Auguste. — Le collège des Quatre-Nations. — Le testament de Mazarin. — Un enseignement moderne.

Le lycée Saint-Louis est, avec Louis-le-Grand, le seul des lycées de Paris établi dans un des vieux collèges parisiens. Une façade neuve en bordure du boulevard Saint-Michel cache ce qui reste de l'ancien collège d'Harcourt, un corps de bâtiment et la chapelle.

Il ne date pas d'hier, ce vieux collège parisien; c'est même presque le doyen de tous ces petits établissements universitaires qui pullulaient au flanc de la montagne Sainte-Geneviève. Il fut fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, pour douze pauvres écoliers des diocèses de Bayeux, Coutances, Évreux et Rouen, dans lesquels il avait occupé des fonctions ecclésiastiques.

Son frère, évêque de Coutances, agrandit le collège, doubla le nombre des boursiers, dont seize étudiaient en la Faculté des arts, et huit en celle de théologie. Chaque boursier avait droit par semaine à trois sols parisis. La discipline était la même que dans les autres collèges; les élèves étaient deux par chambre, les théologiens étaient séparés des artiens.

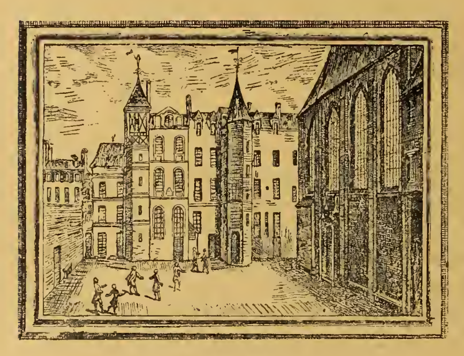
Le collège était des plus prospères, il dut s'agrandir. Louis XIII lui donna une tour et le mur de l'ancien rempart de Philippe-Auguste; on perça alors la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, sur laquelle le collège édifia une façade.

La fondation de la « Maison de Sorbonne » et du collège des Quatre-Nations excita le zèle du proviseur du collège, qui voulut maintenir l'établissement qu'il dirigeait à la hauteur de sa vieille renommée.

Il donna des sommes considérables pour la fondation de bourses, pour l'établissement d'une grande bibliothèque et pour l'achèvement des travaux de construction et d'embellissement.

Il fit faire une porte monumentale, — on sait que la porte d'entrée, dans les collèges parisiens du moyen âge, était l'objet de grand luxe, la caractéristique et pour ainsi dire le joyau et le palladium du collège. Cette porte était richement sculptée; elle faisait par ses voussures, ses refends, ses chambranles, ses attiques, l'admiration des étrangers.

Le collège continua de prospérer jusqu'à la Révolution. Il avait eu pour professeur Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque. Diderot y avait fait ses humanités, qu'il alla perfectionner chez les Jésuites. Il payait une pension de quatre cent soixante-six livres, plus vingt livres pour le bois et la chandelle.



COLLÈGE DE JUSTICE

La Révolution ferma le collège seulement en 1793 et y installa une maison de correction pour de jeunes détenus. On y réunit les bâtiments d'un autre collège contigu, le collège *de Justice,* et on y installa en 1820 un collège qu'on plaça sous la dédicace de Saint-Louis.

Le collège de Justice avait été fondé par Jean de Justice, chantre, cette fondation se rattache au grand mouvement scolaire qui se produisit dans la première moitié du quatorzième siècle. Les élèves étudiaient les arts, la philosophie, la médecine; ils menèrent d'abord une vie commune, puis chacun se nourrit à sa guise de ses revenus propres ou d'aumônes. Avec un pareil système tout alla bientôt à vau-l'eau, et l'Université et le Parlement de Paris durent annexer le collège de Justice à son voisin le collège d'Harcourt.

Le lycée Saint-Louis acquit bientôt une grande réputation par ses

cours de mathématiques et sa préparation aux Écoles Saint-Cyr et Polytechnique. Les principaux élèves qui en sont sortis sont le *docteur Corvisart, Delalain, Dupeuty, Egger, Faye, Gounod, Havet, de Pontmartin, Despois, Nettement,* etc. Il s'est appelé, pendant la République de 1848, lycée Monge.

Mazarin, qui avait mis le Trésor public en coupe réglée, voulut au moins, avant de mourir, rendre quelque peu gorge; comme les vrais avares, il ne voulut rien donner de son vivant, mais, au moment où il allait faire le saut final dans l'infini, il fit venir deux notaires du Châtelet et leur fit rédiger un testament par lequel il léguait une somme considérable pour la fondation d'un collège.



COLLÈGE DES TRENTE-TROIS

La réédification de la Sorbonne par son prédécesseur lui portait ombrage, les lauriers de Richelieu l'empêchaient de dormir tranquillement son dernier sommeil, et il voulut attacher son nom à une grande œuvre.

Il ordonna de fonder un collège où seraient élevés les jeunes gentilshommes ou fils de bourgeois notables, nés dans les provinces conquises pendant son ministère, de Pignerol, d'Alsace, des Flandres et de Roussillon.

Il donna sa merveilleuse bibliothèque, plus deux millions consacrés à l'édification du monument et une rente de quarante-cinq mille livres pour l'instruction, l'éducation et l'entretien des jeunes gens.

L'aîné mâle de la maison de Mazarin était le collateur des bourses; mais, Jules Mazarin, duc et pair, étant mort sans postérité masculine en 1738, ce fut le roi qui nomma aux bourses.

Comme Mazarin se piquait d'être un galant et pimpant cavalier, il voulut qu'on apprît à ses jeunes élèves l'escrime et la danse, sciences frivoles aux yeux de la grave et pédante Université.

L'emplacement n'avait pas été prévu; on chercha, et on finit par décider la construction du collège sur l'emplacement de la vieille Tour de Nesle, depuis longtemps abandonnée et presque en ruine, que la légende et l'histoire ont rendue célèbre.

Ce fut dans ce lieu si propice aux escholiers de la vieille Université parisienne que l'on édifia le monument assez laid que nous voyons aujourd'hui servir de siège aux Cinq Académies. L'architecte Levau en dressa le plan; il ne fut terminé qu'en 1673. L'Université de Paris, dans le domaine de laquelle se trouvait la fondation nouvelle, désapprouva l'institution de cours d'équitation et de danse et déclara qu'elle ne tolérerait pas un établissement régenté par des *histrions* et des *cochers*. Elle fit de ce collège un collège ordinaire en rayant du programme l'équitation et l'escrime et en restreignant l'enseignement au cercle des humanités.

Le cardinal avait confié la direction de son collège aux Théatins, mais Messieurs de la Sorbonne s'emparèrent de la férule. A côté se trouvait le théâtre des Comédiens du roi, qu'ils firent fermer.

Sous la Révolution, le collège fut fermé; on y installa le siège du Comité de salut public du département. Plus tard, l'Empire y établit l'Institut.

CHAPITRE XL

Les grandes Écoles municipales : Lavoisier, Rollin et Sophie-Germain. — Un collège janséniste. — Un grand seigneur chimiste. — L'hôtel de Fourcy.

La Ville de Paris possède plusieurs écoles primaires supérieures. Sauf quatre, toutes doivent leur création à la République ; elles sont de fondation récente et n'ont, en bonnes travailleuses, pas de passé que la date de leur fondation.

Sauf Chaptal, qui mérite une place à part, les écoles qui font exception ont une histoire et se rattachent par l'immeuble où elles sont installées, de même que par leurs origines, à l'histoire du vieux Paris universitaire.

Collège Rollin. — La première en date est le collège Rollin, qui a été acquis en 1826 par la Ville de Paris. Le collège Rollin a une illustre origine ; c'est un rameau détaché de l'antique communauté-collège Sainte-Barbe.

Les supérieurs, qui étaient d'ardents jansénistes, avaient imprimé à la vieille école un caractère quasi monastique. Le théâtre était mis à l'index ; exercices religieux, homélies, prières, deux ou trois par jour ; messe chaque matin, suivie du catéchisme ; tous les ouvrages du jour prohibés, comme « pouvant porter la jeunesse aux galanteries ou au mépris de la religion ». Ces rigoristes refusèrent, en 1791, de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et la communauté fut dès lors dispersée ; la maison fut louée à un mécanicien. En l'an VII, Victor de Lanneau, prêtre marié, prit tous les bâtiments à bail et rouvrit l'ancien collège, qui arriva à de si hautes destinées.

Quelques maîtres qui avaient professé à la Sainte-Barbe des Champs,

à Gentilly, ouvrirent un établissement rue Tournefort, dans les anciens bâtiments de la congrégation de Saint-Aure, adoratrice du sacré cœur de Jésus, et dont une des élèves fut Mme du Barry; ce sont MM. Planche, Gondouin et Parmentier.

En 1806, la pension fut transférée rue des Postes, dans l'ancien bâtiment des Filles de Notre-Dame de la Charité, asile de filles repenties.

En 1815, l'établissement était entre les mains de deux ardents royalistes, les frères Nicolle; il continuait à porter le titre de *Sainte-Barbe.* La vieille Sainte-Barbe qu'avait fondée à nouveau M. de Lanneau avait des tendances libérales; elle revendiqua son glorieux nom; ce fut une guerre d'épigrammes, d'articles; mais le directeur de l'établissement était ancien aumônier du dauphin, recteur de l'Académie, et le roi érigea la *Maison Nicolle,* comme on l'appelait par dérision, collège de plein exercice, avec le titre de *collège de Sainte-Barbe.*

Quelque temps après, la Ville de Paris achète l'établissement, qui devient *Collège municipal.* À la Révolution de 1830, Sainte-Barbe de la rue de Reims reprit son nom, et on donna au collège de la rue des Postes le nom de Rollin, le grand recteur de l'Université. Le berceau des Jésuites sous l'invocation du plus illustre des jansénistes!

Les élèves les plus remarquables qui en sont sortis avant le transfert du collège, en 1876, à l'avenue Trudaine, sont : *V. Duruy, Gavarret, Villemain, de Montalembert, Nettement, de Sénarmont, Nisard, G. Nadaud.*

École Lavoisier. — L'École Lavoisier a été fondée en 1872 dans un vieil hôtel qui a un passé curieux, et va être considérablement agrandie.

L'hôtel avait été construit à la fin du règne de Louis XIV par un duc de Chaulnes qui venait de vendre aux Nicolaï son hôtel de la place Royale. Sous Louis XVI, un des descendants de ce duc de Chaulnes, qui faisait si bien brancher les paysans bretons, commandait, à vingt-quatre ans, un régiment de dragons; il se lassa de cette inutile vie de garnison et, pris, comme tant d'autres à cette époque, de la manie des inventions merveilleuses, se voua aux recherches scientifiques.

Il était de cette race des Montbarrey, des Cagliostro, des Saint-Germain, chez qui un grain de mysticisme s'alliait fort bien avec un esprit et un sens des plus pratiques. Nous avons vu, au milieu de ce

siècle, cette phalange d'apôtres polytechniciens : les *Phalanstériens*, les *Fouriéristes*, les *Saint-Simoniens*, les *Positivistes*.

Le duc de Chaulnes passait sa vie au milieu de ses cornues, où il opérait les mélanges les plus bizarres et les plus détonants; il publiait des mémoires fantastiques, des plans bizarres, inventait des parachutes aériens; au milieu de ses folies, il fit une découverte utile : ce fut lui qui le premier soupçonna l'utilité de l'alcali volatil pour porter secours aux asphyxiés. Il en fit l'expérience sur lui-même, dans un cabinet vitré où il s'asphyxia; un domestique devait surveiller les progrès de l'asphyxie et immédiatement lui faire respirer l'alcali.

Ses mânes doivent tressaillir d'aise, à voir son hôtel envahi par des fourneaux et des cornues.

École Sophie-Germain. — En 1882, la Ville de Paris a fondé l'École Sophie-Germain, qui prépare les jeunes filles aux carrières commerciales, industrielles et administratives, dans un vieil hôtel de la rue de Jouy, bâti sur les ruines d'un ancien castel appartenant à Jean de Montaigu, surintendant des finances sous Charles VI. L'hôtel avait été bâti par l'abbé de Charlis, qui en fit sa résidence urbaine; il fut vendu par un abbé commendataire et acquis par Henri de Fourcy, prévôt des marchands. De Fourcy fit restaurer l'hôtel, qu'il fit meubler somptueusement, car il reçut le Roi-Soleil vers 1687 en une réception qui fit grand bruit à l'époque.

A la suite de la licitation qu'en firent les héritiers du chef de l'édilité de la ville, l'hôtel fut vendu en plusieurs lots qui, plus tard, furent rachetés par M. de la Varenne. Sous la Restauration, une école lancastrienne y fut installée, puis une institution dont les élèves suivaient les cours de Charlemagne s'y fonda. Elle exerça jusqu'en 1872, sous la direction de M. Harent, qui vendit l'immeuble à la Ville de Paris.

CHAPITRE XLI

Le lycée Condorcet. — Un couvent de capucins. — Le lycée Fénelon. — L'hôtel de Thibaut de Champagne. — L'abri Coytier.

En 1613, le 27 avril, messire Godefroy de la Tour légua une grande maison et un jardin qui lui appartenaient, à côté de l'abbaye de Port-Royal, dans le faubourg Saint-Jacques, à des capucins, qui y installèrent une chapelle. Gondy, archevêque de Paris, leur donna les fonds pour y bâtir un monastère; ils n'y restèrent guère qu'un siècle, et, en 1783, ils émigrèrent pour aller s'établir dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, qui devenait de jour en jour plus populeux.

L'architecte Brongniart fut chargé de fournir les dessins et de diriger la construction du nouveau couvent. Solennellement, en procession, les capucins vinrent en prendre possession.

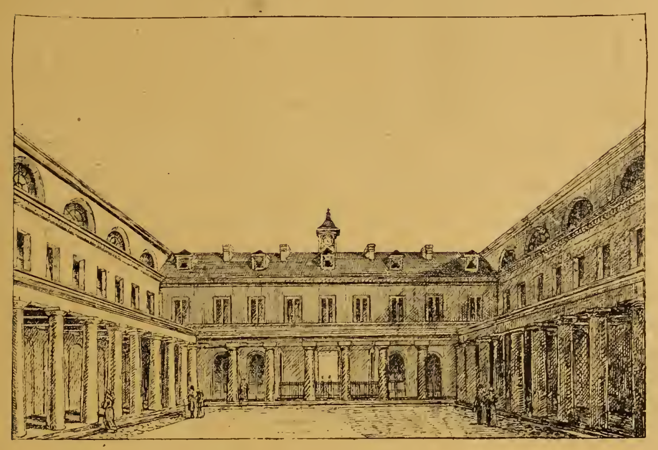
Ils n'y firent pas long feu, car la Révolution supprima le couvent en 1790; pendant quelque temps, un hospice y fut installé.

En 1800, le gouvernement consulaire y fit exécuter de grandes réparations et y installa un des quatre lycées de Paris. Le premier proviseur fut le dernier recteur de l'ancienne Université, M. Binet. Suivant les fluctuations de la politique, le lycée s'appela tour à tour Bonaparte, Bourbon; il porte aujourd'hui le nom de Condorcet, de l'éminent auteur du rapport sur l'Éducation nationale, qu'il voulait gratuite à tous les degrés, essentiellement scientifique.

Parmi les élèves qui en sont sortis, il faut citer: *Adam, Ampère, Banville, Bellanger, Guizot, Hamon, Haureau, Amédée Jacques, A. Karr, H. Monnier, Nadar, Nélaton, G. Planche, Prévost-Paradol, Ravignan, Schœlcher, E. Sue, Taine, Texier, Vitet, Yriarte.*

Le lycée Fénelon. — En août 1883, un décret créa à Paris le premier des lycées de jeunes filles de la capitale, le lycée Fénelon, qui fut installé dans l'ancien hôtel qui fait le coin des rues Saint-André-des-Arts et de l'Éperon, alors occupé par la vieille librairie *Furne et Jouvet.*

Si, comme disait Voltaire à propos des Académies de province, ce lycée est comme une personne bien sage qui n'a jamais fait parler d'elle, par contre, l'immeuble où il a été installé a joué un certain rôle dans l'histoire parisienne.

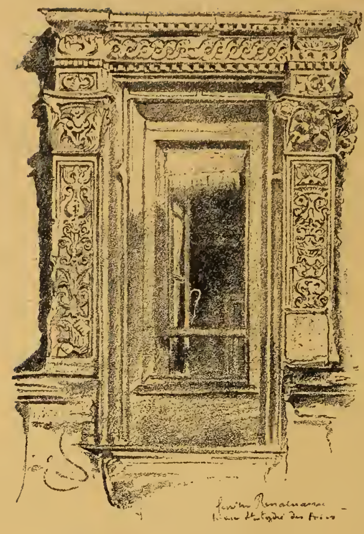


LYCÉE CONDORCET

Au treizième siècle, s'élevaient là des granges et des chaumières appartenant à des artisans, des vignerons et ciriers, lesquelles furent achetées par Thibaut, comte de Champagne, le héros de *France d'abord!* qui fit construire sur leur emplacement un séjour où il habitait quand il venait à Paris.

Cette résidence magnifique pour l'époque s'étendit jusqu'à la porte de Bussy et à la rue du Jardinet.

L'hôtel fut acquis ensuite par Jean, fils de Philippe de Valois, qui, en montant sur le trône, le céda à son frère Philippe, duc d'Orléans. Après la mort de Philippe, l'hôtel passa à Louis d'Orléans, assassiné par les sicaires de Jean sans Peur, rue Barbette.



FENÊTRE DE L'HOTEL COYTIER

Son petit-fils, Louis d'Orléans, qui fut roi sous le nom de Louis XI, en était propriétaire en 1474 ; il le vendit pour soixante livres de rente à un conseiller au Parlement, à un correcteur des Comptes et à un avocat.

L'hôtel fut alors morcelé; le correcteur des Comptes, Nicolas Violle, qui devint plus tard prévôt des marchands et dont la statue est à l'Hôtel de Ville, eut le lot sis au coin des rues de l'Éperon et Saint-André-des-Arts; ce lot ne mesurait que quatorze toises sur la rue Saint-André-des-Arts, mais il occupait tout le côté occidental de la rue de l'Éperon.

Violle y fit bâtir un édifice en rapport avec l'importance de sa charge.

L'avocat au Parlement, Hureau, qui avait le lot contigu sur la rue Saint-André-des-Arts, le vendit à Jacques Coytier, le fameux médecin de Louis XI, qui en fit une résidence superbe; c'est là qu'il mourut en 1505.

Coytier avait pris pour devise un *abricotier,* indiquant qu'il n'avait rien à craindre en cette demeure de la vengeance de Louis XI, « qu'il outrageait de violentes et rudes paroles et d'extorsions d'évêchés et bénéfices », mais à qui il avait fait croire qu'il ne vivrait pas huit jours après lui.

Les héritiers du prévôt des marchands vendirent la maison paternelle à Jacques de la Guesle, gentilhomme de la suite de Henri III, qui eut la malechance d'introduire Jacques Clément auprès du roi.

A sa mort, sa fille Marie épousa le comte de Chateau et lui apporta l'hôtel en héritage. L'hôtel fut ensuite morcelé de nouveau, et une partie, les communs, fut achetée par le comte de Villayer, qui fit reconstruire l'hôtel, qui devait servir d'installation au lycée Fénelon.

Les descendants des Chateau-Vieux vendirent l'hôtel à un de ces tenanciers qui avaient établi nombre de maisons meublées dans ce quartier voisin du Palais, où beaucoup de provinciaux venaient pour suivre et activer leurs interminables procès et arroser d'épices le palais en feu de dame Thémis. Remeitz, conseiller du prince de Waldeck, dans un livre fort curieux publié en 1727, *Séjour de Paris,* recommandait aux jeunes gens de bonne famille et à ceux qu'attiraient à Paris leurs affaires et leurs plaisirs ledit hôtel pour sa belle tenue et sa bonne chère. On y dînait pour trente sols.

Depuis le commencement du siècle, des marchands de papier et des librairies s'y installèrent.

Espérons que ce coin de Paris, si tourmenté, n'aura plus, comme les gens heureux, d'histoire et d'avatars nouveaux.

CHAPITRE XLII

Les origines du Concours général. — La Saint-Louis. — Les distributions des prix d'autrefois. — La fondation du chanoine Legendre. — Les lauréats des concours.

Le Concours général, cette joute universitaire entre les lycées de Paris et de Versailles, paraît d'origine moderne; il n'en est rien; c'est un des legs de l'ancienne Université à la nouvelle qu'on retrouve aujourd'hui sous la poussière des choses mortes.

Il était d'usage immémorial, dans l'Université de Paris, qu'à la fin de chaque année, il y eût dans chaque collège une distribution des prix consistant en couronnes, fleurs artificielles, branches de laurier. Le jour de la Saint-Louis, le 25 août, la cour du collège était tendue de draps blancs, sur lesquels on exposait, entre des guirlandes de feuillage, les *bonnes* pages d'écriture des commençants et les pièces de vers ou autres compositions des humanistes distingués; c'était d'une calligraphie superbe, rehaussée de lettres en or et d'enluminures. Chaque candidat se tenait à pied d'œuvre, le front couronné d'une aimable rougeur.

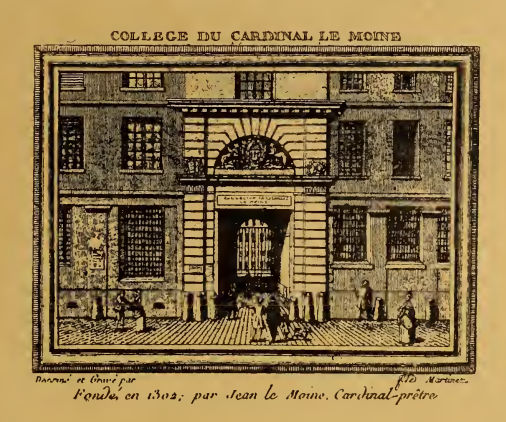
Puis la séance solennelle s'ouvrait dans la chapelle ou la salle d'honneur, sous la présidence d'un prélat ou d'un magistrat. Les logiciens discutaient, argumentaient *de omni re scibili.* Les rhétoriciens disposaient les copies d'une composition qu'ils avaient faite la veille en loge fermée. Séance tenante, on discutait le prix pour les logiciens et les rhétoriciens : c'était un bonnet d'étudiant.

On célébrait la fin du carnaval et la distribution des prix par la représentation de deux tragédies latines. Une de celles qui eurent le plus de vogue représentait la défaite du *Solécisme,* où les chevaliers

Prétérit et *Supin* repoussaient l'assaut des princes *Solécisme* et *Barbarisme.* Toutes les fêtes du calendrier universitaire étaient célébrées par des danses au tambourin et des farces jouées dans la grande salle.

On ne songeait guère, à cause des haines violentes qui existaient entre les collèges, à les faire concourir ensemble. C'est alors qu'on aurait vu de belles batailles et d'épiques mêlées.

Ce n'est qu'en 1744 que l'Université décrétait « qu'il y aurait pour tous les écoliers des collèges de plein exercice une distribution solennelle de prix, en conséquence de compositions où ils concourraient tous ensemble ». Cette fondation avait été faite au moyen d'un legs



COLLEGE DU CARDINAL LE MOINE

Fondé en 1302; par Jean le Moine, Cardinal-prêtre

de dix-neuf cents livres de rente, porté sur le testament de M. *Legendre,* chanoine et sous-chantre de Notre-Dame. Ce grand écolâtre devant l'Éternel avait laissé cette somme pour « récompenser les belles pièces de prose française, grandes pièces françaises de vers héroïques, mirifiques odes latines, superbes morceaux de musique à la louange de la nation ou de ses grands hommes ». Ces prix devaient être décernés tous les quatre ans, « à l'instar de ceux donnés aux jeux Olympiques ».

Ce n'était pas trop mal pour un chanoine, mais le legs faillit devenir caduc. Le testateur avait eu le tort de nommer exécuteurs testamentaires ses collègues *Messieurs de Notre-Dame,* et à leur défaut les Cordeliers du grand couvent de Saint-François. Les uns et les autres,

trouvant que ce legs ne leur disait rien qui vaille et qui auraient préféré le voir tomber dans leur *mense,* refusèrent de s'en charger. Le Parlement, bien inspiré, attribua la jouissance du legs à l'Université, pour distribuer chaque année solennellement des prix de compositions latines et grecques à la suite d'un concours entre les élèves des collèges parisiens, depuis la rhétorique à la troisième.

La première distribution se fit le 23 août 1747, dans la grande salle des Écoles extérieures de la Sorbonne, à quatre heures de l'après-midi. Les compositions avaient duré neuf jours, sous la surveillance d'appariteurs.

La séance était des plus solennelles; le Parlement en robe « l'honora de sa présence »; le premier président remit le premier prix d'honneur de discours latin à un élève du collège des Grassins, *Vilkinson.*

Dix ans après, *Collet,* chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, et professeur émérite de l'Université de Paris, janséniste et grand ennemi des jésuites, fonda des prix depuis la quatrième jusqu'à la sixième. Les professeurs de chaque collège envoyaient les meilleurs de leurs écoliers, au jour dénommé pour les compositions, qui se faisaient dans la salle de Saint-Thomas des Jacobins de la rue Saint-Jacques; le sujet était choisi par le recteur. L'ouvrage ne devait être que d'une demi-heure de lecture, clos sous une enveloppe; le devoir ne sera pas signé, mais muni d'une sentence; les noms, qualités et adresses seront écrits à part, clos et attachés à la pièce.

De nouveaux prix furent ensuite fondés par *Coffin,* principal du collège de Beauvais, *Coignard,* ancien imprimeur de l'Académie. La distribution des prix se continua sans interruption, chaque année, jusqu'en 1793. Elle était toujours ouverte par un discours latin prononcé par un professeur; la tradition, on le voit, est vivace.

Sous l'ancien régime, les principaux lauréats furent *Dorat, Mac-Mahon, Royou, Chamfort, Delille, Laharpe, Lhomond, Robespierre, CamilleD esmoulins,* etc.

La dernière distribution du grand concours avait eu lieu le 4 août 1793, dans la grande salle des Jacobins, en présence de députations de la Convention, des tribunaux des sections. Chaque lauréat reçut avec ses prix une *couronne de chêne* et un exemplaire de la Constitution. Le citoyen Crouzat, principal du collège de Montaigu, lut un poème français sur la Liberté, où l'orateur faisait une allusion attristée aux

embûches, aux complots, aux coalitions qui cherchaient à détruire l'œuvre de la Révolution :

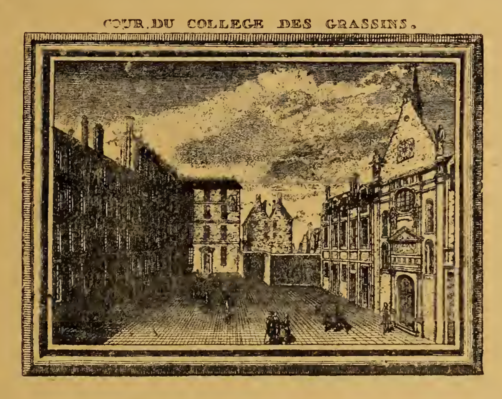
> France, la liberté que tu sus ressaisir,
> Hélas! coûte à garder bien plus qu'à conquérir.

Le jeune auditoire était enthousiaste, et le lendemain les lauréats furent admis à la barre de la Convention, qui décida que leurs noms seraient lus dans tous les théâtres de Paris.

Mais cette belle fête resta sans lendemain. La Convention supprima les collèges.

Ce ne fut qu'en 1800 qu'un arrêté de Frochot rétablit l'équivalent

COUR DU COLLEGE DES GRASSINS.



de l'ancien Concours général en faisant composer entre elles les Écoles centrales; dans son discours, il rappela « ce concours général dont le nom seul rappelle à l'esprit tout ce que l'émulation a de plus enchanteur, les premiers succès de plus enivrant ».

Le concours eut lieu avec pompe à l'Oratoire; ce fut Marie-Joseph Chénier qui prononça le discours d'usage.

Depuis cette époque, le concours ne fut interrompu qu'en 1815, à la rentrée des Bourbons et des cosaques. Plusieurs prix nouveaux furent créés depuis cette époque : de philosophie, de mathématiques.

Le lauréat du prix d'honneur dînait le soir chez le ministre et, chose plus palpable, était affranchi de la conscription et des frais d'examen.

Nous avons cité des lauréats du concours qui, avant la Révolution, avaient fait quelque bruit dans le monde. Depuis le rétablissement du Concours général, on relève les noms de *V. Cousin, Arvers* (l'auteur du fameux sonnet), *Glachant, About, Perrot, Ch. Hugo, Cavaignac, Blanqui* (Charlemagne); *Cuvillier-Fleury, Drouyn de Lhuis, Weiss* (Louis-le-Grand); *Taine, Darmesteter, Prévost-Paradol, de Broglie* (Condorcet); *de Jussieu, de Wailly, Leclerc, Lenient, Husson, Berthelot* (Henri IV); *Despois, Burnouf* (Saint-Louis); *Ravaisson* (Rollin); *Huet, Caro* (Stanislas); *Rigault* (Versailles).

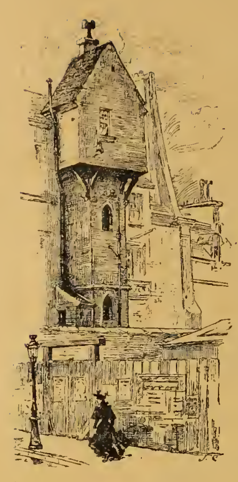
Jusqu'à la guerre de 1870, c'est *Charlemagne* qui l'emporta de beaucoup sur ses concurrents pour la distribution des prix d'honneur. Il en a remporté 36; *Louis-le-Grand,* 28; *Condorcet,* 25; *Henri IV,* 21; *Saint-Louis,* 17; *Rollin,* 9; et *Versailles* et *Stanislas,* seulement 6. Mais depuis cette époque cette proportion s'est considérablement modifiée.

CHAPITRE XLIII

Le collège Chaptal et l'École des mines. — Études classiques. — Les Grecs et les Romains. — Un précurseur : Goubaux. — Nouvelles méthodes d'enseignement.

A première vue, Chaptal ne rentre guère dans notre cadre du vieux Paris universitaire ; mais, par son passé, par ses services, il paraît déjà un ancêtre. Il doit son origine à une très modeste institution, la pension Saint-Victor, fondée par un homme d'une très haute valeur, Goubaux, qui y appliqua avec une grande sûreté de méthode des idées nouvelles et hardies alors sur l'éducation publique.

Il était frappé du désaccord entre l'enseignement classique donné dans les Écoles et l'esprit de la société moderne. L'humanité marchait de plus en plus vers l'industrie, le commerce, l'agriculture, les arts et les sciences appliquées, et l'Université restait figée dans le vieil enseignement classique, bon à faire des rhéteurs, des avocats, mais incapable de former un ingénieur, un chimiste ; on faisait dans les cours parler les orateurs grecs ou romains, on construisait, à grand renfort de *Gradus,* des vers latins ineptes, on se creusait la tête à dire des choses modernes en périphrases antiques, mais on n'apprenait rien de ce qui pouvait vous armer pour la vie, ce combat perpétuel. Goubaux osa essayer l'enseignement professionnel ; comme d'usage, il se heurta à la routine, aux partisans des vieilles méthodes : supprimer l'enseignement classique, c'était décapiter les intelligences, enlever toute base à l'enseignement, en un mot, matérialiser notre siècle et faire de l'or le seul but de la vie humaine ! Goubaux répondait : « La poésie tient-elle donc tout entière dans un centon de Virgile? N'y a-t-il pas d'autres exemples d'héroïsme que dans Plutarque? L'humanité


COLLÈGE DE FORTET

réside-t-elle tout entière dans Athènes ou dans Rome? L'étude de notre langue, de notre littérature, des langues des peuples modernes, ne vaut-elle pas l'étude des langues mortes et ensevelies? » Mais, pour montrer le mouvement, il fallait marcher, et Goubaux marcha : il transforma son institution d'après ses méthodes.

Dès 1844, il enseigne la comptabilité, la géographie séparée de l'histoire, la géographie commerciale; en 1848, la technologie fait son apparition; en 1856, c'est le tour des langues vivantes; en 1861, l'histoire de la civilisation se trouve dans le programme; la même année, il inaugure, dans les classes élémentaires, les leçons de choses, qui devaient faire si rapidement leur chemin. Et combien d'autres innovations heureuses, qui, aujourd'hui, sont dans le programme courant que personne ne discute, mais qui, alors, paraissaient des choses révolutionnaires!

Et ce merveilleux précurseur n'a pas seulement renouvelé la vieille méthode d'enseignement, qu'il a mis au niveau de la vie moderne, enlevé de l'Olympe-Université tous les vieux dieux à barbe et casque, sauf Minerve qui sourit triomphante au-dessus de la porte d'entrée du collège, il a aussi modifié le système d'éducation barbare que l'on donnait dans les écoles.

On a trop attendu de l'instruction ce qu'elle ne pouvait donner; l'instruction ne peut changer les coutumes d'une génération; elles dérivent des traditions, des sentiments et des exemples.

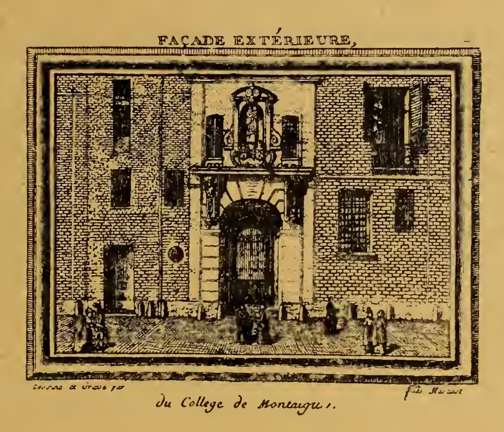
Éducation et instruction sont deux choses différentes; aussi le fondateur de Chaptal s'attacha-t-il soigneusement à transformer l'enfant en homme, à lui apprendre à se conduire et à vivre au collège comme il se conduirait plus tard dans la vie. Il ne faut pas que l'école produise des demi-savants infatués d'eux-mêmes, dédaigneux du labeur quotidien, dilettantes blasés, mais des hommes pratiques, façonnés à l'image de leur éducation par leur exemple et leur vie.

Dans l'ancienne Université, l'enfant était traité en serf, livré aux



RÉFECTOIRE DES BERNARDINS

châtiments corporels; dans l'Université façonnée par l'Empire, il était soumis à la plus dure discipline, le collège était une caserne, et l'enfant un soldat; un règlement immuable et personnel régissait tout; on songeait moins à former les caractères qu'à les dompter. Le maître ne devait jamais avoir tort, l'élève devait, comme le grognard de Scribe, *s'incliner et se taire, sans murmurer*. Et à ce propos, une anecdote amusante. Celui qui devait être plus tard le grand avocat *Bétolaud* se présente, timide et nouveau, au censeur de Charlemagne. « Votre nom? — *Bétolaud,* » murmure le pauvre enfant ahuri par l'air rogue du fonctionnaire, qui entend et inscrit Bétoland ». A l'appel du



nom qui n'était pas le sien, l'élève veut faire rectifier; on l'envoie au séquestre. Sur des instances de la famille, on reconnaît l'erreur, mais, comme le censeur n'a pu se tromper, on fait passer en classe un décret ainsi libellé : « Par ordre du censeur, l'élève *Bétoland* s'appellera dorénavant Bétolaud. »

Goubaux fait disparaître ces vieilles coutumes; il donne à la discipline une forme plus douce, plus bienveillante, plus accessible, capable de former des êtres aptes à se gouverner eux-mêmes.

Grâce à sa persistance, à sa foi profonde en son idée rénovatrice, à sa volonté opiniâtre, il réussit à faire de la petite pension un large et grand collège qui prit peu à peu son développement progressif et régulier.

En 1844, la Ville de Paris adopta le collège, dont les bâtiments devinrent bientôt insuffisants pour contenir la nombreuse population scolaire qui s'y pressait et qu'attiraient les méthodes nouvelles d'enseignement.

Il fut reconstruit élégant et moderne, au boulevard des Batignolles. Combien différent de l'antique geôle de Montaigu! Depuis ce jour, ses succès ne font que s'affirmer; ce qui est la preuve de l'opportunité de cette création qui a été tant imitée depuis, l'indice de nécessités nouvelles, la marque d'une évolution nécessaire dans un monde qui révèle en quelque façon à lui-même, par ses propres progrès, le monde du travail.

Plus la démocratie prend conscience de sa force et de ses destinées, plus elle appelle un enseignement qui la prépare mieux à son labeur quotidien et à son rôle.

Plus, d'autre part, la concurrence universelle se développe, les marchés se pénètrent mutuellement, les produits entrent en comparaison et en rivalité, plus l'apprentissage de la main et de l'œil doit être indissolublement lié à celui de l'esprit. C'est ce qu'a réalisé l'enseignement technique et théorique de Chaptal, c'est ce qui a produit la large trouée qu'il a faite dans la vieille Université qui chaque jour, en rechignant et en levant les yeux au ciel, est forcée de renouveler ses méthodes, son enseignement, ses formules, selon les formules, les méthodes inaugurées par Chaptal.

CHAPITRE XLIV

L'École des mines. — Le diable Vauvert. — Un lieu hanté.

La rue d'Enfer était une vieille voie gallo-romaine, bordée, selon l'usage antique, de tombeaux où étaient ensevelis les païens d'autrefois, ce qui inspirait une salutaire terreur aux catéchumènes chrétiens : c'était un lieu redouté, hanté par les démons. Robert II, fils de Hugues Capet, y avait bâti un manoir, le « château de Vauvert » ; mais les démons y avaient établi leur cour et maltraitaient les voyageurs. Aussi la terreur était grande, et une tradition populaire s'est conservée jusqu'à nous : « Aller au diable Vauvert, *au diable au vert.* »

On eut recours au grand moyen : on exorcisa le lieu maudit, et saint Louis fit don aux chartreux du château hanté ; les démons, aspergés d'eau bénite, vaincus par les exorcismes latins, s'enfuirent, non sans avoir au préalable lancé des vapeurs méphitiques.

En récompense, les rois de France octroyèrent aux chartreux des terres si considérables que leur enclos avait plus de quinze cents arpents et renfermait des maisons, des vignes, un moulin, un pressoir, etc.

Vers la fin du dix-septième siècle, les chartreux firent bâtir, par Jean Courtonne, un magnifique hôtel dont la duchesse de Vendôme, femme du duc Jean, arrière-petit-fils de Henri IV, se rendit propriétaire en 1715.

L'architecte des révérends pères avait donné à cette résidence un aspect imposant et vraiment princier. L'hôtel, qui avait une issue par derrière, sur le jardin du Luxembourg, fut acheté en 1847 par l'État pour y installer l'École des mines.

Pour livrer passage au boulevard Saint-Michel, il a fallu sacrifier la cour d'honneur de l'ancien hôtel de Vendôme et sa porte monumentale; de plus, comme on a sous-baissé de plusieurs mètres la chaussée de cette grande voie, ce qui reste de cette cour se trouve au premier étage et forme une terrasse où l'on arrive par un escalier.

Par le fait des retranchements opérés sur ses ailes en retour, l'hôtel des Mines a perdu treize mètres en profondeur. Les constructions élevées en bordure du boulevard pour compenser ce retranchement forment une ligne de façade de quatre-vingt-dix mètres. Le pavillon central, avec ses ailerons raccordés, contient les collections et le musée de l'établissement.

COUR DU COLLÈGE DE LA MARCHE.



Dans la fraction du milieu s'ouvre une grande porte à plein cintre, dominée par un fronton en section de cercle.

L'origine de l'École des mines ne date que de 1778, époque où deux chaires de minéralogie et de métallurgie furent créées près de l'hôtel des Monnaies; pourtant le cardinal Fleury avait songé à cette création dès 1740.

En 1783, cette institution naissante fut assimilée à l'École des ponts et chaussées; la durée des études fut fixée à trois années, et ensuite les élèves étaient promus au grade de sous-ingénieurs des mines.

En 1790, elle fut supprimée de fait; mais elle fut réorganisée sur un plan nouveau par le Comité du salut public. Jusqu'à la Révolution, elle avait été élémentaire. Elle prit alors le nom d'*Agence des mines,*

et elle fut placée dans les attributions de la commission des armes, poudres et exploitation des mines. Elle devint alors une école d'application et dut se recruter parmi les élèves de l'École polytechnique.

La Convention, par diverses mesures, contribua puissamment à constituer sa collection. Le célèbre cristallographe Haüy en fut nommé conservateur. Elle contient aujourd'hui près de deux cent mille échantillons.

En 1816, cet établissement fut reconstitué sur d'autres bases et reçut le titre d'*École pratique des mines;* enfin, en 1847, elle fut transférée à l'hôtel de Vendôme.

En 1856, elle fut encore une fois réorganisée. Son objet fut de former des ingénieurs du corps des mines pris parmi les élèves sortant de l'École polytechnique, en entrant au service de l'État, après trois ans d'études, avec le titre d'ingénieurs ordinaires.

Les études y comprennent des leçons orales, des exercices pratiques, des voyages d'instruction et des missions techniques.

Les cours embrassent l'exploitation des mines, la métallurgie, la docimasie, la minéralogie, la paléontologie, la géologie, la construction et l'exploitation des chemins de fer, l'agriculture et le drainage.

Les belles collections et les musées spéciaux de cet établissement en ont fait le dépôt le plus précieux et le plus complet en ce genre. Ces collections comprennent notamment l'inventaire des richesses minérales de la France.

CHAPITRE XLV

L'École normale et l'École des chartes. — Une fondation de la Révolution. — Paléographie et archéologie. — Pléiade de professeurs. — Traditions libérales.

Sous l'ancien régime, les professeurs des collèges se formaient eux-mêmes, élèves hier, maîtres aujourd'hui. Presque toujours, le maître qui enseignait distinguait un élève favori, pauvre, avide d'avenir et désireux de savoir, qui recueillait ses cours, lui servait de secrétaire et de domestique, le suppléait au besoin; quand le maître disparaissait emporté par la mort ou brisé par l'âge, l'élève le remplaçait, continuant sa doctrine. A plusieurs reprises, dans l'ancienne Université, on avait senti le besoin de la fondation d'une maison d'institution pour former des maîtres et des professeurs.

« Il est bien surprenant, disait Rivard, qu'il y ait des apprentissages réglés par l'autorité publique pour les moindres corps de métier, et qu'il n'y en ait point pour travailler à l'éducation de la jeunesse, ce qui demande des connaissances peu communes parmi ceux qui ont fait leurs études. »

Ce fut la Révolution qui combla cette lacune. C'est à l'époque à jamais mémorable dans les annales de l'intelligence humaine où la Révolution, étendant à tous l'instruction réservée jadis au petit nombre, créait l'enseignement à tous les degrés, — primaire, secondaire et supérieur, — fondait l'École polytechnique, le Muséum, le Conservatoire des arts et métiers, l'École des langues orientales, le Conservatoire de musique, le Bureau des longitudes, le Louvre, l'Institut.

Pour donner cet enseignement si vaste, il fallait créer, improviser même une pépinière de jeunes maîtres pénétrés d'une idée commune.

Le rapporteur du projet de loi, Lakanal, précise le caractère de la nouvelle école : « Ce n'est pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner; les maîtres ne devront pas être seulement des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire. Les grands savants, les hommes célèbres, vont devenir, pour la première fois, les maîtres d'école d'un peuple. »

Ces maîtres d'école étaient *Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, Laharpe.*

FAÇADE EXTERIEURE DU COLLEGE DES GRASSINS.



Dessiné et Gravé par J.D. Martin

« Parmi ces professeurs, dit Mignet, étaient quelques hommes de génie et beaucoup d'hommes de talent. »

Les élèves étaient désignés par les administrateurs des districts; ils recevaient un traitement de douze cents francs. L'enseignement ressemblait à celui des Facultés modernes; les cours devaient être improvisés; ils étaient recueillis par la sténographie, imprimés et distribués à grand nombre d'exemplaires.

A cette École libre, l'Empire substitua un internat rigoureux; point de professeurs, les élèves suivaient les cours du Collège de France et de la Sorbonne. L'École normale fut installée d'abord rue des Postes, puis dans les bâtiments du lycée Louis-le-Grand.

Sous la Restauration, suspecte de tendances libérales, elle fut supprimée, et rétablie sous la monarchie de Juillet; un des anciens élèves

de la promotion licenciée par la Restauration, G. Farcy, fut tué à l'attaque des Tuileries.

Les principaux professeurs furent, jusqu'en 1852, où l'École fut réorganisée *ad usum imperii*, V. Cousin, Dubois, Vacherot, Hibert, J. Simon, A. Jacques, Jouffroy, Patin, Pouillet, Dulong, Wallon.

Ce fut en 1847 que l'École fut installée dans un bâtiment neuf, rue d'Ulm.

Sont sortis de Normale toute une pléiade d'éminents professeurs, de savants illustres, d'écrivains remarquables : *Pasteur, Havet, Augustin Thierry, About, Assolant, Taine, Sarcey, Perraud,* etc.

L'École des chartes. — Ce fut la Convention qui, par plusieurs décrets de 1793, prescrivit la réunion des différents dépôts des archives au Louvre, et nomma une commission chargée de leur organisation. Dans l'ancienne France, c'était la congrégation des Bénédictins qui avait, pour ainsi dire, le monopole de l'étude des vieux parchemins, et qui avait pris à tâche de retrouver sous les légendes diverses et les erreurs multiples, d'après les sources, l'histoire vraie et authentique.

Les documents existaient bien dans les archives, mais il fallait savoir les lire, reconnaître leur authenticité, apprécier leur valeur, toutes besognes ardues qui nécessitent une longue initiation.

Presque tous les Bénédictins, religieux à l'esprit ouvert et au long savoir, avaient adhéré à la Révolution. C'était un cadre tout prêt pour former un corps de paléographes.

Mais la Convention n'eut pas le temps de créer à côté de ce dépôt une école destinée à former des érudits versés dans la connaissance de l'histoire nationale et des textes originaux, des archivistes experts et des bibliothécaires habiles et expérimentés.

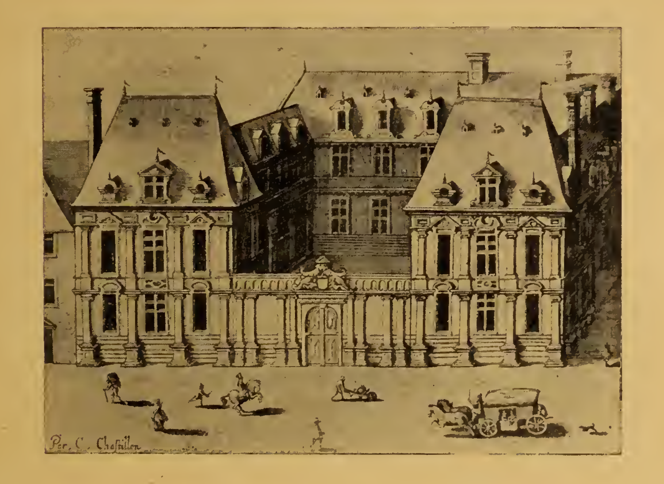
Ce ne fut qu'en 1821 que, sous l'impulsion de Gérando, l'idée de la Révolution fut réalisée ; mais la Restauration ne voulait pas faire donner l'enseignement par l'Université, dont elle se méfiait; aussi l'École, qui ne délivrait pas de diplôme, fut sans élèves. En 1829, on créa le diplôme d'archiviste paléographe, et les élèves accoururent.

L'École se distingua bientôt par une doctrine scientifique rigoureuse, une méthode sûre, des aspirations et des traditions communes, une passion sincère pour la recherche de la vérité, un grand esprit critique, un mépris absolu pour les versions convenues de l'histoire, un même dédain pour la fausse couleur locale et pour les oripeaux dont il était de mode d'affubler le moyen âge.

En 1847, une ordonnance royale donna à l'École la constitution qu'elle a aujourd'hui.

On décida d'y faire enseigner la paléographie, les langues romanes, le classement des livres et archives, l'histoire des institutions de la France, la diplomatique, l'archéologie du moyen âge.

Il y a quelques années, l'École des chartes est venue s'installer à la Sorbonne, contre la chapelle où dort Richelieu.



CHAPITRE XLVI

Les étudiants étrangers. — B. Latini. — Le Dante, Boccace. — Collèges scandinaves, Sainte-Barbe et les Portugais. — Les Lombards. — Collège des Escossois. — Université Hall.

Le nombre des étudiants étrangers était considérable, à Paris, au moyen âge. De tout temps, le Quartier Latin, la Montagne sacrée, apparaît surmontée du phare lumineux dans les rêves de l'étudiant étranger, qui veut venir à l'Université de Paris, « cette mère de toutes les Universités », comme on l'a appelée.

De tout temps, la jeunesse studieuse de l'étranger est venue apprendre, travailler à nos écoles. De leur séjour en France, les étudiants étrangers emportent un peu de la chaleur de notre accueil, de l'enthousiasme de nos fêtes, de l'indépendance de nos esprits. Ils se rappellent qu'à l'endroit même où ils s'assoient, d'autres très illustres sont venus s'asseoir avant eux.

Les souvenirs se lèvent en foule pour les recevoir dès leur entrée dans la cour des Écoles.

C'est là, sur cette plate-forme, devant le Collège de France, en plein air, que *Giordano Bruno,* fuyant la haine des papes, vint parler de philosophie et de liberté naissante.

C'est dans la rue du Fouarre que le proscrit italien *Brunetto Latini* professait la grammaire et la philosophie et commençait son cours par ce merveilleux éloge de la langue française : « Sa parleure en est plus délectable et plus commune à toutes gens. »

C'est au pays latin que le *Dante,* banni de Florence, vint étudier le grec sous le docteur Sigier. C'est en mémoire de son séjour à Paris qu'il chantait que la France était douce, que son âme était lumineuse

et que son esprit avait des ailes : « O ma chanson, dis à Florence que là où je suis une chaîne me retient. »

Dès 1280, une foule d'étudiants suédois sont inscrits à l'Université de Paris, si bien que des statuts *pro scolaribus Parisiensibus* furent rédigés par l'archevêque Jean. Au treizième siècle, trois collèges suédois existent à Paris : le *collège de Scora,* dans la rue du Clos-Bruneau, en activité jusqu'en 1503; le *collège de Linkoïpin,* rue des Carmes, et le *collège d'Upsal,* rue Serpente. Plusieurs de ces Suédois du Quartier latin furent admis à professer en Sorbonne. Tel, maître *Laurentius,* qui enseignait la philosophie et les autres arts libéraux, en 1348; tel, *Andreas, cum celebritate et ingentis nominis fama; Martinus,* professeur de droit, auteur d'une œuvre renommée, *Significandi modi;* laquelle garde sa place dans l'enseignement juridique jusqu'au seizième siècle.

Le *collège des Bernardins* fut fondé pour les étudiants anglais; le *collège de Tournai,* destiné aux Flamands.

Une des quatres nations de l'Université était exclusivement composée d'Anglais, d'Écossais, de Saxons et de Germains.

Les étudiants portugais et espagnols affluaient à Sainte-Barbe; ils y formaient une tribu nombreuse et bruyante; ils restèrent longtemps les tenants de la vieille scolastique. C'est parmi eux qu'éclata soudain cette sorte de folie religieuse, de dévotion excessive dont Ignace de Loyola fut le représentant le plus célèbre.

Les Italiens suivaient de préférence les cours du collège des Lombards, fondé en 1330 sous le nom de *Maison des pauvres écoliers de Notre-Dame* par quatre Italiens : *Chinni,* évêque d'Arras; *Hopital,* bourgeois de Modène; *Rénies de Pestoye,* apothicaire; et *Manuel Bolland,* de Plaisance. Plus tard, les bâtiments tombant en ruine, deux prêtres irlandais, *Kelly* et *Maguin,* obtinrent en 1681 des lettres patentes qui les autorisaient à le rebâtir pour y recevoir les Irlandais étudiant en l'Université de Paris.

En 1325, David, évêque de Murray, et Jacques Bethoun, archevêque de Glasgow, fondèrent le *collège des Écossais* pour les pauvres étudiants de la nation écossaise; c'est en 1662 que Robert Barclai fit bâtir sur la rue des Fossés-Saint-Victor la maison qui existe encore aujourd'hui. Il y a quelques années, des délégués des Universités écossaises sont venus à Paris renouer les relations intellectuelles qui existaient autrefois entre les deux pays.

En 1275, un docteur danois donna aux écoliers de sa nation une maison située à Paris pour fonder le *collège de Dau*. Après la prise de Constantinople, des jeunes gens furent réunis dans un collège qu'on appela *collège de Constantinople*.

Quand les Universités françaises furent abolies, les étudiants étrangers désertèrent Paris; mais dès que les Universités furent reconstituées et qu'elles redevinrent vivantes comme au moyen âge, elles reconquirent peu à peu leur ancienne puissance d'attraction; on y vint de nouveau de tous les points de l'Europe.

Une des plus nombreuses est la colonie roumaine universitaire. Dans un quartier pauvre, vivant avec une sobriété touchante, étudient les étudiants russes.

Notre Université commence à prendre son rang; elle lutte contre les Universités allemandes, qui avaient réussi à détourner chez elles le grand courant universitaire et dont la population scolaire compte plus du tiers d'étrangers.

Il faut que nos écoles attirent à elles tous ces étudiants, qui deviendront des propagateurs de nos idées scientifiques, de notre littérature, qui nous prépareront des conquêtes de tous genres; il faut que de Paris, ce centre, retournent chez eux, avec le cerveau meublé, le cœur plein de reconnaissance, ceux qui furent nos hôtes et qui nous aimeront mieux, car ils nous auront mieux connus avec nos bonnes qualités d'hospitalité joyeuse.

Au Quartier latin, un certain nombre d'œuvres ont été créées, en ces derniers temps, dans l'intérêt des étudiants et étudiantes étrangers. On les désigne sous le titre de *Université Hall*. Il y a un comité de patronage des étudiants étrangers dont le siège est à la Sorbonne. Un comité de voyages d'études s'est constitué le correspondant des jeunes gens qui désirent venir étudier à Paris. La *Résidence universitaire* et le *Home universitaire* sont, pour les étudiants étrangers des deux sexes, les maisons hospitalières où ils trouvent des compatriotes et une installation matérielle peu coûteuse.



COLLÈGE DES BERNARDINS

CHAPITRE XLVII

Les institutions privées : Barbette, Favart, Jauffret, Massin, Lepître, Bourdon, Savouré, Barbet Jubé, Lelarge, Chevallier. — Barras et Bonaparte. — Les professeurs républicains.

A côté de cette *alma mater,* de cette Université, de ces collèges d'État à l'organisation puissante, existaient de nombreuses institutions particulières qui vivaient à leur ombre, leur apportant une active collaboration de chaque jour. Ce sera le dernier chapitre de cette étude sur la vieille Université parisienne, que ce souvenir donné à ces modestes mais utiles auxiliaires, presque tous disparus aujourd'hui et qui, pendant près d'un siècle, ont concouru si brillamment à son éclat et à sa grandeur.

Ce fut à la suite de la suppression de l'ancienne Université, au début de la Révolution, et en attendant la réorganisation, que d'anciens maîtres des vieux collèges ouvrirent au Marais les premières maisons d'éducation. Ce furent celles de MM. *Lechevalier,* dans l'hôtel Lepelletier Saint-Fargeau, et *Barbette,* rue des Francs-Bourgeois. Puis successivement d'autres furent fondées pendant l'Empire, se groupant autour du lycée Charlemagne, qui ne recevait pas d'internes.

Un ancien libraire, M. *Favart,* recueillit chez lui, rue des Amandiers-Popincourt, alors que l'Université n'était pas encore rétablie, quelques jeunes gens : le nombre des élèves s'augmentant, il transféra son institution rue Saint-Antoine, dans le bel hôtel d'Ormesson.

L'institution, qui eut de nombreux succès (dix prix d'honneur de philosophie et de rhétorique), vécut soixante-cinq ans : elle se fondit dans l'institution Jauffret. On remarque, parmi les élèves qui en sor-

tirent, *A. Maquet, général Bedeau, Vandal, Colmet d'Age, de Molènes, Vacquerie, Amigues, P. Meurice, Colmet de Santerre.*

L'institution *Lechevalier* s'installa d'abord à l'hôtel Saint-Fargeau, où habitait le célèbre conventionnel Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, lorsqu'il fut assassiné par le garde du corps Paris. Ses principaux élèves furent : *F. Mallefille, de Maupassant, Debrieux, Tardieu, Garsonnet, Zeller.*

En 1837, M. *Jauffret* en devint directeur et propriétaire et en fit l'institution la plus importante de Paris. Il sut, après le coup d'État, attirer à lui les professeurs qui avaient refusé le serment : *Vapereau, Barni, Mesnard, Catalan, Moutard, de Montmahou, Dehérain,* qui donnèrent à sa maison une force d'études incomparable. Les principaux élèves qu'il forma furent *Brasseur, Merlet, Tissot, Got, Ch. Hugo, Ulbach, Manuel, E. Raspail, About, Hadamard, Accarias, Demogeot, Empis, Dufaure, Napias,* etc.

L'institution *Lepître,* rue de Turenne, était très florissante sous l'Empire. Parmi ses élèves : *V. Cousin, Arvers,* qui remportent les prix d'honnenr.

L'institution *Bourdon,* rue Payenne, obtint de grands succès au Concours général : la liste des élèves est brillante : *Cambacérès, Debelleyme, Roqueplan, Pouchet, Astruc, Cuvier, Pasquier, Massenet,* etc.

En 1816, M. *Landry* établit une institution rue de la Cerisaie, dans l'ancien hôtel de Lesdiguières; ses principaux élèves furent *Sainte-Beuve* et *Ledru-Rollin.*

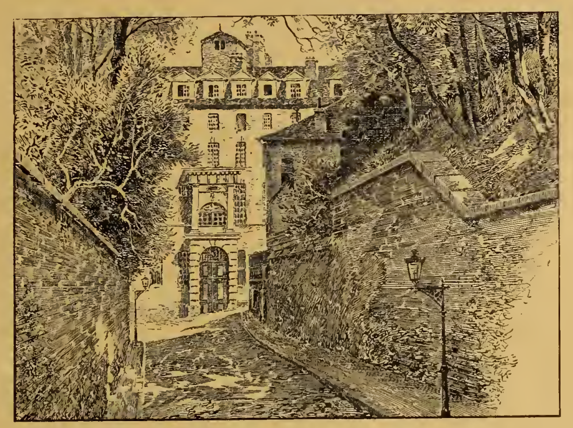
M. *Lefortier* avait fondé en 1810, dans l'ancien hôtel des ducs d'Aumont, 7, rue de Jouy, une institution dont les élèves remarquables furent : *Saint-René Taillandier, Ed. Thierry, Guéroult, Geffroy,* etc.

De toutes les institutions qui entouraient le lycée Charlemagne, la plus brillante, avec Favart, fut l'institution *Massin,* installée dans l'ancien couvent des Minimes, près la place Royale. Les succès qu'elle remporta au Concours général n'ont jamais eu d'équivalent dans l'Université.

Parmi les prix d'honneur : *G. Perrot, Buffet, Cuvillier, Desmarets, Ch. Deslys, Fustel de Coulanges, Fould, Glandaz, Gastambide, Halévy, Jurien de la Gravière, Lasteyrie, de Laborde, Plocque, Saint-Agnan-Choler, Sarcey, E. Thomas.*

En 1829, *M. Lievyns* fonda à l'hôtel Carnavalet une institution qui prospéra; ses principaux élèves furent *Bétolaud, Francolin.*

Sur la rive gauche, quelques institutions aussi s'étaient créées; la plus vieille est l'institution *Savouré,* rue de la Clé; depuis plus d'un siècle et demi dirigée par la même famille, c'est la doyenne de toutes les institutions parisiennes; elle fut fondée en 1729 par un vieux janséniste, *Savouré,* expulsé de Sainte-Barbe par les Jésuites triomphants. Son fils dirigeait l'institution prendant la Révolution. Un jour, l'inepte général de la Commune Henriot vint intimer l'ordre au citoyen



INSTITUTION CHEVALLIER, ANCIEN COLLÈGE DES ÉCOSSAIS

Savouré, à la tête de sectionnaires, d'avoir à dénicher les statues de saints qui ornaient la façade. Or, les braves patriotes avaient pris pour des saints du calendrier Jupiter, Minerve et Vénus. On leur expliqua que c'étaient des dieux romains, pas bien dangereux. Ils furent laissés en place, et on les voit encore aujourd'hui dans la façade sur le jardin.

La pension Savouré, qui avait ouvert ses cours pendant toute la Révolution, devint fort à la mode pendant le Consulat. En 1796, un coupé s'arrête à sa porte, en descend un homme malingre, aux cheveux plats.

« Je suis, dit-il au père Savouré, le général Bonaparte; je cherche *une boîte* où fourrer mon frère avant de partir pour l'Italie. »

Jérôme sortait chaque décadi au Luxembourg, chez Barras; on se gênait peu devant lui, aussi son éducation laissait-elle à désirer.

Le père Savouré écrivit à Barras la très digne lettre que voici :

« Citoyen Directeur, quand le général Bonaparte m'a confié l'éducation de son jeune frère, il a voulu que j'en fisse un homme instruit et capable. Or, je crois que rien n'est plus contraire à ce but que la fréquentation de vos aides de camp.

« Veuillez donc me laisser entièrement maître de l'éducation du jeune Jérôme, ou bien le retirer de chez moi. »

Barras, furieux, retira Jérôme de l'institution.

M. Savouré n'eut pas que des élèves de ce genre. C'est de son institution que sortirent *d'Houdetot, Chasseloup, l'amiral Baudin, Naudet, Chomel, de Sacy, de Grouchy.*

Autour du lycée Condorcet, les institutions étaient aussi fort nombreuses; les principales étaient *Belloguet,* où Casimir Bonjour fut répétiteur, et *Carré de Mailly,* qui eut Sainte-Beuve comme élève, *Delahaye, Loubens,* etc.

Les institutions *Hallays-Dabot, Jubé,* où Lenient remporta le prix d'honneur de rhétorique, gravitaient autour du lycée Henri IV.

Le lycée Saint-Louis avait comme auxiliaires les institutions *Barcat,* où fut élevé Bourbaki; *Hortus,* d'où sortit Challemel-Lacour; *De Reusse,* fondée à la fin du dix-huitième siècle, a eu comme élèves *Catalan, Despois, Pontmartin,* de *Fréminville, P. Janet.*

Toutes ces institutions ont été tuées, ainsi que celles du Marais, par les nouvelles lois sur l'enseignement et par la concurrence que leur font les écoles des Jésuites, des Dominicains et des Oratoriens. Il ne reste plus guère des anciennes institutions d'autrefois que l'institution *Lelarge,* qui résiste grâce à la force acquise, et l'institution *Chevallier,* rue du Cardinal-Lemoine, laquelle, par son passé brillant, par l'excellence de ses méthodes, est aujourd'hui sans rivale pour la préparation aux examens.

Elle fut fondée vers 1860 par un ancien vice-recteur de l'Université, M. *Chevallier,* qui avait refusé de prêter serment à l'Empire sorti du coup d'État, dans les bâtiments de l'ancien *collège des Écossais* dont nous avons résumé l'histoire. Cet homme éminent sut donner à son institution une organisation remarquable : il sut s'entourer de professeurs de premier ordre, qui, ayant refusé de se courber devant le coup d'État du 2 décembre triomphant, vivaient péniblement de

leçons et de répétitions, *Marais, Michaud, Frédéric Morin, Henry, Dacosta, Grousset, Assolant, Gérono,* etc., qui furent mes maîtres et qui firent de leurs élèves des républicains convaincus.

Dans ces pages consacrées à l'Université de Paris, « cette haute et magnifique nef » au glorieux passé, nous avons voulu saluer ces institutions, modestes auxiliaires, qui déjà ne sont presque qu'un souvenir et qui ont, pendant cent ans, navigué dans son puissant sillage.

CHAPITRE XLVIII

Les Maisons des champs. — En plein air. — Les Jésuites précurseurs. — La maison de Vanves. — Une escapade d'écoliers. — Les petits collèges.

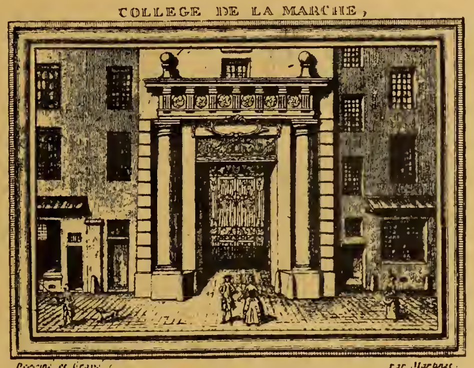
De nos jours, l'*alma mater,* la vieille Université, après de longues années de stérilité, rompant avec ses antiques traditions de discipline monastique et de claustration, s'est décidée à envoyer ses *juvenes alumnos* dans les coins embaumés et fleuris de la banlieue parisienne, où l'air est pur, loin des bruits et des fumées de la ville, loin des vieux collèges urbains, étroits, sinistres et noirs.

Elle a fondé les lycées suburbains de Vanves, Lakanal, l'École normale de Sèvres, à l'orée du bois de Meudon. En cela elle n'a fait qu'imiter ce qu'avaient fait, au seizième siècle, les Jésuites, ces éternels ennemis de la liberté, mais ces merveilleux éducateurs de la jeunesse.

Peu de temps après que, grâce aux libéralités du cardinal Duprat, évêque de Clermont, qui leur donna sa superbe maison rue Saint-Jacques, trois mille livres de rente et des sommes considérables, ils eurent fondé, avec le succès que l'on sait, le collège Louis-le-Grand, « le recteur, les prêtres et écoliers du collège de Clermont, dit des Jésuites, se rendirent acquéreurs, le 27 août 1583, d'une maison, puits, cour, étable et jardin, en la rue basse d'Issy, appartenant à noble homme messire Girard Coton, conseiller du roi, et demoiselle Marguerite de Montholon, sa femme, plus douze arpents de terre labourable, pièces d'îles, vignes, moyennant 1,333 écus d'or au soleil. Huit cents livres d'amortissement furent payées à Monseigneur l'abbé de Saint-Germain des Prés, seigneur dudit lieu ».

La prise de possession fut célébrée comme il était d'usage dans les maisons des Jésuites, qui savaient, « en fins et habiles renards », profiter de la moindre occasion pour amuser leurs élèves par de grands divertissements. Au son des flûtes et des tambourins, les élèves plantèrent la grande avenue d'ormes qui conduisait au château. La communauté des Pères acheta d'autres maisons contiguës et agrandit son domaine. A grands frais, elle fit amener des coteaux de Châtillon et de Clamart des eaux abondantes, qui alimentèrent de superbes jets d'eau et des piscines « où les escholiers, dans le temps des chaleurs de l'esté, allaient se baigner et se rafraîchir le corps ».

COLLEGE DE LA MARCHE,



Dessiné et Gravé par Martinet.

Fondé en 1420 par Guillaume de la Marche, et Beuve de Vinville.

Mais, après soixante-quinze ans de résidence, les Jésuites délaissèrent la maison des champs d'Issy, pour louer « la maison de feu le président Chevalier, à Gentilly, qui est, dit un historien de Paris, le séjour le plus agréable qui soit ès environs de Paris et qui contient, en son pourpris, les deux tiers du village, enfermé dans un long tour de murailles garnies de plusieurs pavillons ».

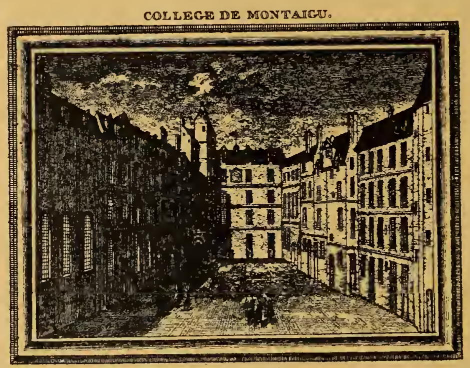
En 1662, le Parlement, sur le rapport de l'abbé de Chauvelin, ordonna que « la Société de Jésus, ce colosse redoutable qui avait accaparé l'éducation de la jeunesse qui n'était plus sous l'inspection de l'État », serait supprimée, ses collèges fermés, ses biens affectés au payement de leurs dettes.

Le collège Louis-le-Grand, devenu libre, fut destiné à servir de

chef-lieu à l'Université, qui n'en avait jamais eu jusqu'alors. « Les maisons des champs » furent vendues, et les fonds versés dans la caisse de Louis-le-Grand. Chose curieuse, le 28 fructidor an VII, l'administration du prytanée Louis-le-Grand acheta, en face de l'ancienne maison des champs, un beau parc à Vanves, où elle installa une succursale.

Une équipée d'écoliers précipita le dénouement de négociations faites pour l'achat de la propriété. On avait voulu montrer aux élèves en promenade le domaine que le proviseur se proposait d'acheter; il fut bientôt mis en coupe réglée par la bande qu'on avait eu l'impru-

COLLEGE DE MONTAIGU.



Cour de ce College.

dence de lâcher et qui s'offrait ainsi un avancement d'hoirie, se disant que, d'après la loi romaine, la conquête et le pillage étaient les premières origines du droit de propriété; les lycéens se précipitèrent dans le potager, qu'ils saccagèrent avec entrain.

Le propriétaire demanda une indemnité si forte qu'il y avait avantage à acheter le domaine, qui resta un simple but de promenade jusqu'en 1858. Ce n'est qu'à cette époque qu'un proviseur avisé songea à y installer un petit collège, en air salubre, qui devait servir de pépinière à Louis-le-Grand.

Sainte-Barbe avait depuis longtemps suivi cet exemple et installé dans le bourg fleuri de Fontenay-aux-Roses, frais comme son nom, une succursale de son collège de Paris.

L'Université, se décidant enfin à sortir de sa routine et de ses pratiques surannées, a fait construire sur les gais coteaux qui avoisinent le sud de Paris, à Sceaux, à Vanves, des collèges qui, comme ceux d'Éton, d'Oxford, de Cambridge, comme certains gymnases allemands, comme les grandes Universités américaines, savent allier les avantages du confort à ceux de la vie en plein air, dans les arbres et les fleurs.

CHAPITRE XLIX

La gaieté de la jeunesse.

On a pu voir, au cours de cette histoire de nos vieux collèges, de cette chronique de la vie scolaire d'autrefois, comme nos escholiers d'antan aimaient « rire et s'ébattre en rigolant », selon le mot du grand écolâtre maistre François Rabelais.

Imitez-les, jeunes gens, sans aller cependant jusqu'à « casser les pots et rosser le guet ».

Voici ce que disait un vieux chroniqueur, maître Vincent Espinal, des écoliers de son temps :

« L'insouciante jeunesse sait tourner les chagrins en joie : les plus fâcheuses épreuves ne sont pour elle que sujets de rire et d'amusement. »

Souvenez-vous que Rabelais, ce grand maître et ce pédagogue de génie, a dit ce mot profond et vrai :

Le rire est le propre de l'homme.
Mieux est de ris que de larmes escrire.

La jeunesse actuelle est mélancolique, dit-on; elle porte en elle les grandes et longues tristesses de l'Année terrible. Allons donc! elle n'a pas, comme nous, vu les ruines de la patrie ; elle n'a pas souffert des sanglantes catastrophes.

Mais, depuis trente ans, les ruines, pour la plupart, se sont réparées, l'oubli s'est fait, la santé nous est revenue, et avec elle la fortune. Si

la France porte encore au flanc une blessure ouverte, son cœur est vaillant, robuste, son bras solide.

Secouez cette littérature métaphysique, ce mysticisme qui nous vient du pays des neiges, ce pessimisme schopenhauerien, cette désespérance romantique; chassez loin de vous cette phraséologie pleurarde, ces navrances, ces langueurs décevantes, ces « mourances », ces pâleurs, ces agonies. Ne prenez pas au sérieux ces mélancolies abscondes, ces doléances incohérentes, ces voix lamentales, confuses, du poète du Nord, ces oripeaux cosmopolites qui ne sont qu'un déluge de mots bizarres sur un désert d'idées. Écoutez *Armand Silvestre :*

Fils des Gaules, restez joyeux.
Au front, comme un orgueil de race,
Sur le front, comme une cuirasse,
Gardez la gaîté des aïeux!

Écoutez *Sully Prudhomme :*

Riez! Il nous est cher de vous sentir contents ;
La divine gaîté, cette sœur du courage,
Vous convie à braver l'horizon gros d'orage,
Sous l'immense arc-en-ciel qu'elle dresse à vingt ans.

Vous pouvez rire, vous! Le rire n'a qu'un temps,
Et l'oubli des douleurs n'appartient qu'à votre âge ;
Même sur le bâillon mis au droit qu'on outrage,
Vous jetez pour un jour des voiles éclatants.

Riez, car à vous seuls est permise la joie.
Le blé naissant n'a point, quand son épi verdoie,
A répondre du sol dont les tourments le font.

Riez donc! Vos aînés se réservent les larmes.
C'est chez vous seuls qu'ils voient, dans l'avenir profond,
Ensemble triompher la justice et les armes.

Soyez gais et laissez clamer ces énervés fin de siècle, qui pleurent sans cesse et se lamentent en sons inarticulés qui n'ont de sens en aucune langue et prennent pour du vague à l'âme les crampes de leur estomac. Lisez les vieux auteurs des pays de France, dont la phrase limpide et lumineuse, le rire clair, dissiperont, comme le chant du coq gaulois, les spectres de la nuit et les lugubres fantômes.

Gardez le libre, insouciant et gai génie de la vieille Gaule; c'est

notre patrimoine, le large rire et le travail joyeux. Rappelez-vous ces vers charmants du vieux Ronsard :

Le Français semble au saule verdissant :
Plus on le coupe, et plus il est naissant;
Il rejetonne en branche davantage
Et prend vigueur dans son propre dommage.

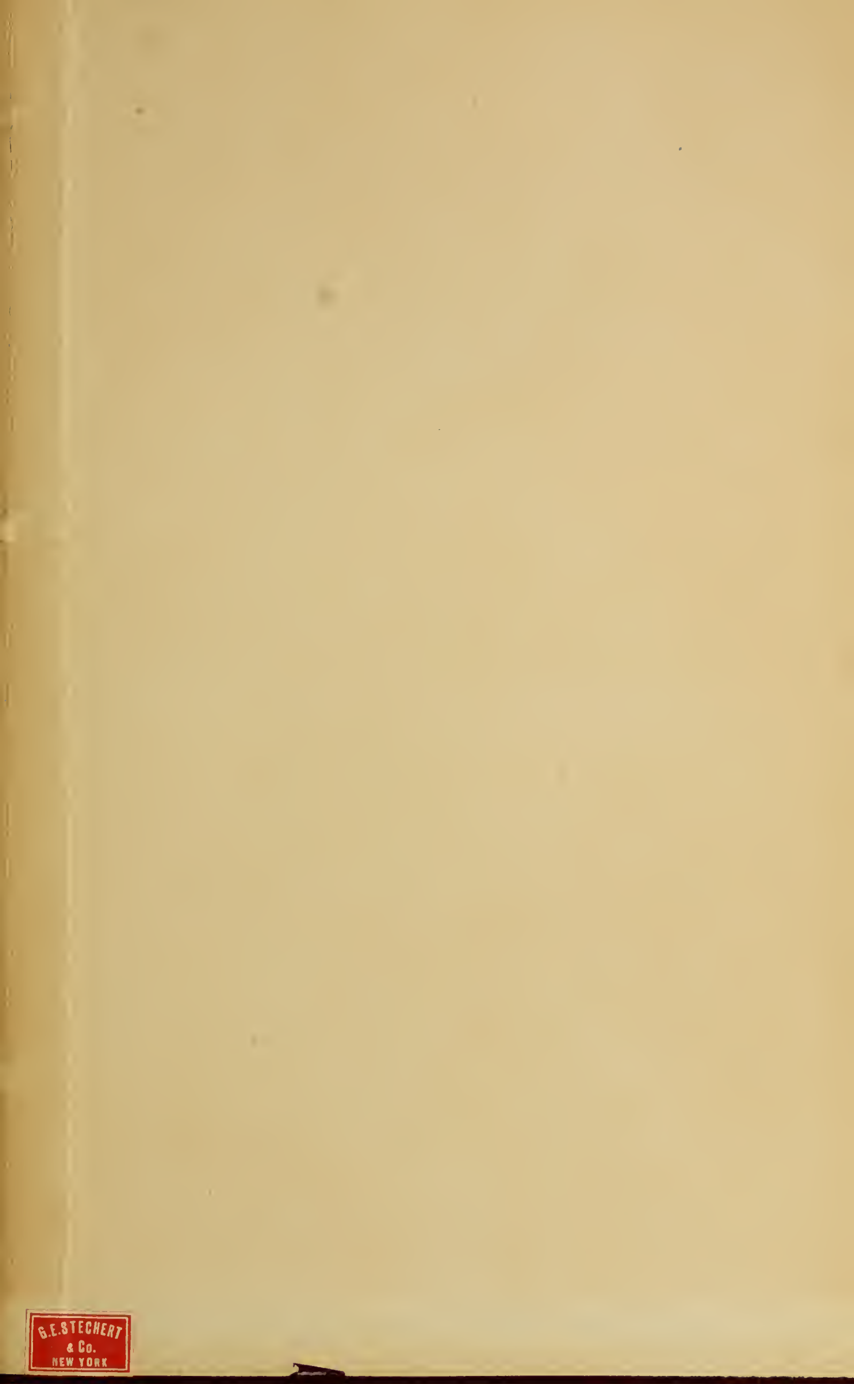


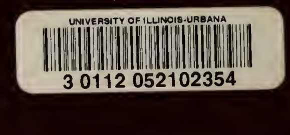
ÉCOLE DE MÉDECINE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
Jules Bardoux, Directeur.


G.E.STECHERT
& Co.
NEW YORK


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 052102354